

BILAN
2015
DOSSIER
STATISTIQUE

Taxis
Autobus
Camions lourds et
tracteurs routiers

DOSSIER STATISTIQUE

BILAN 2015

DES TAXIS, DES AUTOBUS,

DES CAMIONS LOURDS ET DES TRACTEURS ROUTIERS

Service de la recherche en sécurité routière
Direction de la recherche et du développement en sécurité routière
Vice-présidence aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière

Décembre 2016

Le bilan qui suit a été préparé par le Service de la recherche en sécurité routière faisant parti de la Vice-présidence aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière.

Vice-président : Dave Leclerc

Directrice : Lyne Vézina

Chef de service : Christiane Jacques

Coordonnateur et rédacteur : Mathieu Girard-Verreault

Collaborateurs à la production
des données : Michelle Gendreau
François Tardif
Julie Béliveau
Émilie Turmel
Cynthia Paquet

Le *Bilan 2015 des taxis, des autobus, des camions lourds et des tracteurs routiers* constitue un résumé des principaux renseignements contenus dans les systèmes opérationnels de la Société. Il est possible d'obtenir ce document de même que des renseignements supplémentaires en consultant le site Web de la Société (saaq.gouv.qc.ca) ou en communiquant avec le Service de la recherche en sécurité routière aux coordonnées suivantes :

Service de la recherche en sécurité routière
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage, C-4-12
Québec (Québec) G1K 8J6

Téléphone : 418 528-4095
Télécopieur : 418 646-1003

© Société de l'assurance automobile du Québec

Toute reproduction ou communication en tout ou en partie du document sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit est permise pour autant que la source soit précisée et que ce soit à des fins strictement non commerciales.

Lors de l'utilisation du document, on ne peut en modifier le contenu, par addition, suppression ou autrement sans porter atteinte aux droits de la Société de l'assurance automobile du Québec.

ISSN : 1710-5110 (version imprimée)
ISSN : 2369-7687 (PDF)

ISBN : 978-2-550-77293-4 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-77292-7 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

La Société de l'assurance automobile du Québec a pour mission, par l'entremise de Contrôle routier Québec, agence qui relève de la Société, d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens ainsi que de prévenir et de réprimer les infractions aux lois et règlements régissant cette industrie du transport et à toutes autres lois édictées par le gouvernement.

Les activités de contrôle du transport routier permettent à la Société de poursuivre les trois grands objectifs suivants :

- améliorer la sécurité des usagers de la route;
- assurer la protection du réseau routier;
- veiller au maintien de l'équité concurrentielle dans le domaine du transport des personnes et des biens.

Le présent document réunit diverses données statistiques dont dispose le Service de la recherche en sécurité routière de la Société à l'égard de certains véhicules. Il sera question des véhicules suivants :

- les taxis;
- les autobus de 10 occupants ou plus;
- les camions lourds et les tracteurs routiers de plus de 3 000 kg conçus spécialement pour le transport de biens (à noter que ces données ne tiennent pas compte du PNBV).

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION GÉNÉRALE	11
SECTION 1 Les véhicules en circulation, les titulaires d'un permis de conduire, les infractions et les accidents	13
SECTION 2 Le transport de personnes : les taxis.....	63
SECTION 3 Le transport de personnes : les autobus	91
SECTION 3.1 Les autobus autres que scolaires	101
SECTION 3.2 Les autobus scolaires.....	121
SECTION 4 Le transport de biens et de marchandises : les camions lourds et les tracteurs routiers	141
ANNEXES MÉTHODOLOGIQUES	169
Annexe I Renseignements généraux sur les véhicules en circulation.....	171
Annexe II Renseignements généraux sur les titulaires d'un permis de conduire.....	175
Annexe III Renseignements généraux sur les accidents de véhicules routiers.....	177
Annexe IV Renseignements généraux sur les infractions et les points d'inaptitude	179
Annexe V Renseignements généraux sur les régions administratives du Québec	181
Annexe VI Renseignements généraux sur certaines variables.....	182

SECTION 1 : Les véhicules en circulation, les titulaires d'un permis de conduire, les infractions et les accidents

Tableau 1.1 :	Nombre de véhicules en circulation selon le type d'utilisation et le type de véhicule, de 2011 à 2015 -----	25
Tableau 1.2 :	Nombre de titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire selon le sexe et l'âge, de 2011 à 2015 -----	26
Tableau 1.3 :	Nombre de titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire selon la classe principale, de 2011 à 2015 -----	27
Tableau 1.4A :	Nombre de titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire selon le nombre de points actifs et la classe principale du permis de conduire, aux 31 décembre 2014 et 2015 -----	28
Tableau 1.4B :	Pourcentage des titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire selon le nombre de points actifs et la classe principale du permis de conduire, aux 31 décembre 2014 et 2015 -----	30
Tableau 1.5 :	Nombre d'infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises par l'ensemble des titulaires d'un permis de conduire, de 2011 à 2015 -----	32
Tableau 1.6 :	Nombre d'infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises par les titulaires d'un permis de conduire de la classe 5 (classe principale), de 2011 à 2015 -----	33
Tableau 1.7 :	Nombre d'infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises au volant d'une automobile ou d'un camion léger, de 2011 à 2015 -----	34
Tableau 1.8 :	Nombre d'accidents pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015 -----	35
Tableau 1.9 :	Nombre d'accidents impliquant au moins une automobile ou un camion léger selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015 -----	38
Tableau 1.10 :	Nombre d'accidents pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des dommages et le type de route, de 2011 à 2015 -----	41
Tableau 1.11 :	Nombre d'accidents impliquant au moins une automobile ou un camion léger selon la nature des dommages et le type de route, de 2011 à 2015 -----	42
Tableau 1.12 :	Taux d'accidents pour l'ensemble du parc automobile pour 10 000 véhicules en circulation selon la nature des dommages, de 2011 à 2015 -----	43
Tableau 1.13 :	Taux d'accidents impliquant au moins une automobile ou un camion léger pour 10 000 automobiles et camions légers en circulation selon la nature des dommages, de 2011 à 2015 -----	43
Tableau 1.14 :	Nombre de victimes d'un accident pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015 -----	44
Tableau 1.15 :	Nombre de victimes d'un accident pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé, de 2011 à 2015 -----	46
Tableau 1.16 :	Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015 -----	48

Tableau 1.17 :	Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé, de 2011 à 2015 -----	50
Tableau 1.18 :	Taux de victimes d'un accident pour l'ensemble du parc automobile pour 10 000 véhicules en circulation selon la nature des blessures, de 2011 à 2015 -----	52
Tableau 1.19 :	Taux de victimes d'un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger pour 10 000 automobiles et camions légers en circulation selon la nature des blessures, de 2011 à 2015 -----	52
Tableau 1.20 :	Nombre de véhicules accidentés pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des dommages et le type de véhicule, de 2011 à 2015 -----	53
Tableau 1.21 :	Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger selon la nature des dommages et le type de véhicule, de 2011 à 2015 -----	56
Tableau 1.22 :	Nombre de conducteurs impliqués dans un accident pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015 -----	59
Tableau 1.23 :	Nombre de conducteurs d'une automobile ou d'un camion léger impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015 ----	61

LE TRANSPORT DE PERSONNES

SECTION 2 : Les taxis

Tableau 2.1 :	Nombre de taxis en circulation selon l'âge du véhicule, de 2011 à 2015 -----	70
Tableau 2.2 :	Nombre de taxis en circulation selon la région de résidence du propriétaire, de 2011 à 2015 -----	71
Tableau 2.3 :	Nombre de titulaires d'un permis de conduire de la classe 4C (classe principale) selon le sexe et l'âge, de 2011 à 2015 -----	72
Tableau 2.4 :	Nombre d'infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises par les titulaires d'un permis de conduire de la classe 4C (classe principale), de 2011 à 2015 -----	73
Tableau 2.5 :	Nombre d'infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises au volant d'un taxi, de 2011 à 2015 -----	74
Tableau 2.6 :	Nombre d'accidents impliquant au moins un taxi selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015 -----	75
Tableau 2.7 :	Nombre d'accidents impliquant au moins un taxi selon la nature des dommages et le type de route, de 2011 à 2015 -----	78
Tableau 2.8 :	Taux d'accidents impliquant au moins un taxi pour 10 000 taxis en circulation selon la nature des dommages, de 2011 à 2015 -----	79
Tableau 2.9 :	Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un taxi selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015 -----	80
Tableau 2.10 :	Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un taxi selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé, de 2011 à 2015 -----	82
Tableau 2.11 :	Taux de victimes d'un accident impliquant au moins un taxi pour 10 000 taxis en circulation selon la nature des blessures, de 2011 à 2015 -----	84
Tableau 2.12 :	Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins un taxi selon la nature des dommages et le type de véhicule, de 2011 à 2015 -----	85

Tableau 2.13 :	Nombre de conducteurs d'un taxi impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015-----	88
SECTION 3 : Les autobus		
Tableau 3.1 :	Nombre d'autobus en circulation selon le type et l'âge du véhicule, de 2011 à 2015-----	96
Tableau 3.2 :	Nombre d'autobus en circulation selon le type de véhicule et la région de résidence du propriétaire, de 2011 à 2015 -----	97
Tableau 3.3A :	Nombre de titulaires d'un permis de conduire de la classe 2 (classe principale) selon le sexe et l'âge, de 2011 à 2015 -----	98
Tableau 3.3B :	Nombre de titulaires d'un permis de conduire de la classe 4B (classe principale) selon le sexe et l'âge, de 2011 à 2015 -----	99
Tableau 3.4 :	Nombre d'infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises par les titulaires d'un permis de conduire de la classe 2 ou 4B (classe principale), de 2011 à 2015 -----	100

SECTION 3.1 : Les autobus autres que scolaires

Tableau 3.1.1 :	Nombre d'infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises au volant d'un autobus autre que scolaire, de 2011 à 2015 -----	104
Tableau 3.1.2 :	Nombre d'accidents impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015 -----	105
Tableau 3.1.3 :	Nombre d'accidents impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des dommages et le type de route, de 2011 à 2015 -----	108
Tableau 3.1.4 :	Taux d'accidents impliquant au moins un autobus autre que scolaire pour 10 000 autobus autres que scolaires en circulation selon la nature des dommages, de 2011 à 2015 -----	109
Tableau 3.1.5 :	Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015 -----	110
Tableau 3.1.6 :	Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé, de 2011 à 2015 -----	112
Tableau 3.1.7 :	Taux de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus autre que scolaire pour 10 000 autobus autres que scolaires en circulation selon la nature des blessures, de 2011 à 2015 -----	114
Tableau 3.1.8 :	Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des dommages et le type de véhicule, de 2011 à 2015-----	115
Tableau 3.1.9 :	Nombre de conducteurs d'un autobus autre que scolaire impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015 -----	118

SECTION 3.2 : Les autobus scolaires

Tableau 3.2.1 : Nombre d'infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises au volant d'un autobus scolaire, de 2011 à 2015 -----	124
Tableau 3.2.2 : Nombre d'accidents impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015-----	125
Tableau 3.2.3 : Nombre d'accidents impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des dommages et le type de route, de 2011 à 2015-----	128
Tableau 3.2.4 : Taux d'accidents impliquant au moins un autobus scolaire pour 10 000 autobus scolaires en circulation selon la nature des dommages, de 2011 à 2015-----	129
Tableau 3.2.5 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015-----	130
Tableau 3.2.6 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé, de 2011 à 2015-----	132
Tableau 3.2.7 : Taux de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus scolaire pour 10 000 autobus scolaires en circulation selon la nature des blessures, de 2011 à 2015 -----	134
Tableau 3.2.8 : Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des dommages et le type de véhicule, de 2011 à 2015 -----	135
Tableau 3.2.9 : Nombre de conducteurs d'un autobus scolaire impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015 -----	138

LE TRANSPORT DE BIENS ET DE MARCHANDISES

SECTION 4 : Les camions lourds et les tracteurs routiers

Tableau 4.1 : Nombre de camions lourds et de tracteurs routiers en circulation selon l'âge du véhicule, de 2011 à 2015 -----	148
Tableau 4.2 : Nombre de camions lourds et de tracteurs routiers en circulation selon la région de résidence du propriétaire, de 2011 à 2015-----	149
Tableau 4.3A : Nombre de titulaires d'un permis de conduire de la classe 1 (classe principale) selon le sexe et l'âge, de 2011 à 2015 -----	150
Tableau 4.3B : Nombre de titulaires d'un permis de conduire de la classe 3 (classe principale) selon le sexe et l'âge, de 2011 à 2015 -----	151
Tableau 4.4 : Nombre d'infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises par les titulaires d'un permis de conduire de la classe 1 ou 3 (classe principale), de 2011 à 2015-----	152
Tableau 4.5 : Nombre d'infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises au volant d'un camion lourd ou d'un tracteur routier, de 2011 à 2015 -----	153
Tableau 4.6 : Nombre d'accidents impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015 -----	154
Tableau 4.7 : Nombre d'accidents impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des dommages et le type de route, de 2011 à 2015 -----	157

Tableau 4.8 :	Taux d'accidents impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier pour 10 000 camions lourds et tracteurs routiers en circulation selon la nature des dommages, de 2011 à 2015-----	158
Tableau 4.9 :	Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015-----	159
Tableau 4.10 :	Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé, de 2011 à 2015-----	161
Tableau 4.11 :	Taux de victimes d'un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier pour 10 000 camions lourds et tracteurs routiers en circulation selon la nature des blessures, de 2011 à 2015-----	163
Tableau 4.12 :	Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des dommages et le type de véhicule, de 2011 à 2015 -----	164
Tableau 4.13 :	Nombre de conducteurs d'un camion lourd ou d'un tracteur routier impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015-----	167

Le présent document fait partie de la série de publications annuelles de la Société de l'assurance automobile du Québec. Il constitue un document de référence pour les personnes qui se préoccupent de l'amélioration de la sécurité sur nos routes.

Ce dossier statistique sur les taxis, les autobus, les camions lourds et les tracteurs routiers dresse un portrait statistique général de certains véhicules assujettis à la réglementation régissant le transport routier. Il expose des données liées aux véhicules servant au transport des personnes et des biens pour les années 2011 à 2015. À noter que les données fournies sont des données brutes provenant des fichiers de la Société et qu'elles ne sont pas pondérées selon différents critères explicatifs.

Le document comprend quatre sections. La première porte sur l'ensemble du bilan routier, soit les véhicules en circulation, les titulaires d'un permis de conduire, les infractions (nombre d'infractions et nombre de points d'inaptitude liés aux classes de permis), les accidents, les victimes, les véhicules accidentés et les conducteurs. Cette section permet de situer l'évolution des véhicules assujettis à la réglementation sur le contrôle routier dans le contexte plus global de l'ensemble des véhicules routiers et par rapport aux automobiles et aux camions légers uniquement.

Les trois sections suivantes présentent les données relatives aux types de véhicules assujettis à la réglementation, soit les taxis, les autobus autres que scolaires, les autobus scolaires, les camions lourds et les tracteurs routiers. Pour chacune de ces catégories, des données sont considérées à l'égard des aspects suivants : répartition des véhicules selon leur âge et la région de résidence de leur propriétaire, ventilation des titulaires d'un permis de conduire selon leur âge et leur sexe, nombre d'infractions de ces titulaires, nombre d'infractions selon le type de véhicule conduit et répartition des accidents selon la région et le type de route. Ces sections regroupent aussi des données sur les victimes, les véhicules et les conducteurs impliqués dans ces accidents.

SECTION 1

LES VÉHICULES EN CIRCULATION, LES TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE, LES INFRACTIONS ET LES ACCIDENTS

La première section présente des données d'ensemble. Elle permet de comparer les sections propres à chacun des types de véhicules soumis au contrôle du transport routier par rapport à l'ensemble des véhicules routiers ainsi que par rapport aux automobiles et aux camions légers seulement. Les tableaux 1.1 à 1.23 portent donc sur les véhicules en circulation, les titulaires d'un permis de conduire, le nombre de points d'inaptitude liés à ces permis, les infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude, les accidents, les victimes, les véhicules accidentés et les conducteurs, pour la période de 2011 à 2015.

Une augmentation continue des véhicules en circulation

De 2011 à 2015, le nombre de véhicules en circulation augmente continuellement, passant de 5 985 463 à 6 310 810. Le nombre de véhicules assujettis au contrôle routier présenté dans ce document, soit les taxis, les autobus autres que scolaires, les autobus scolaires ainsi que les camions lourds et les tracteurs routiers, s'accroît également durant la même période, passant de 153 003 à 165 209. La part relative des véhicules assujettis au contrôle routier par rapport à l'ensemble du parc automobile se situe à 2,6 % sur l'ensemble de la période (voir le tableau 1.1).

Évolution du nombre de véhicules pour l'ensemble du Québec, de 2011 à 2015

Véhicules	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble des véhicules	5 985 463	6 082 303	6 191 286	6 240 266	6 310 810
Véhicules assujettis au contrôle routier	153 003	157 895	162 598	162 432	165 209
Part relative des véhicules assujettis au contrôle routier	2,6 %	2,6 %	2,6 %	2,6 %	2,6 %

Note : Ces données représentent le nombre de véhicules autorisés à circuler au 31 décembre de chaque année.

La composition du parc automobile varie légèrement

La part relative du parc automobile constituée des véhicules de promenade augmente légèrement durant la période étudiée, passant de 75,8 % en 2011 à 76,1 % en 2015. La part relative des véhicules commerciaux diminue légèrement, passant de 11,0 % à 10,9 % pour la même période. La part relative des véhicules à circulation restreinte de l'ensemble du parc automobile est de 0,3 % en 2011 et diminue à 0,1 % de 2012 à 2015. Cette baisse entre 2011 et 2012 s'explique par le changement dans la réglementation sur l'âge des motocyclettes de ce groupe. Enfin, la part relative du quatrième groupe, les véhicules hors réseau, est de 12,9 % en 2011 et en 2012, augmente à 13,0 % en 2013 et en 2014, puis diminue à 12,9 % par la suite. Pour ce qui est des véhicules assujettis au contrôle du transport routier présentés dans ce document, ils forment un sous-ensemble des véhicules commerciaux et en représentent 24,0 % en 2015 (voir le tableau 1.1).

Répartition du nombre de véhicules selon le type d'utilisation pour l'ensemble du Québec, de 2011 à 2015

Type d'utilisation	2011		2012		2013		2014		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Promenade	4 538 251	75,8	4 618 072	75,9	4 697 744	75,9	4 742 210	76,0	4 802 692	76,1
Institutionnelle, professionnelle ou commerciale	657 913	11,0	670 819	11,0	681 659	11,0	682 154	10,9	687 651	10,9
Circulation restreinte	16 579	0,3	6 515	0,1	5 644	0,1	5 205	0,1	4 876	0,1
Hors réseau	772 720	12,9	786 897	12,9	806 239	13,0	810 697	13,0	815 591	12,9

Note : Ces données représentent le nombre de véhicules autorisés à circuler au 31 décembre de chaque année.

Une augmentation du nombre de femmes titulaires d'un permis de conduire

Le nombre de titulaires d'un permis de conduire augmente de 3,4 % de 2011 à 2015, passant de 5 156 353 à 5 330 564. La répartition des titulaires d'un permis selon le sexe laisse voir que la proportion de femmes est à la hausse durant cette période, passant de 47,8 % à 48,2 % de l'ensemble des titulaires d'un permis (voir le tableau 1.2).

Nombre de titulaires d'un permis de conduire et répartition selon le sexe pour l'ensemble du Québec, de 2011 à 2015

Titulaires d'un permis	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de titulaires	5 156 353	5 194 760	5 241 846	5 283 950	5 330 564
Pourcentage de femmes	47,8 %	47,9 %	48,0 %	48,1 %	48,2 %
Pourcentage d'hommes	52,2 %	52,1 %	52,0 %	51,9 %	51,8 %

Note : Ces données représentent le nombre de titulaires d'un permis de conduire au 1^{er} juin de chaque année.

Le vieillissement des titulaires d'un permis de conduire

Pour ce qui est de la répartition des titulaires d'un permis de conduire selon l'âge, l'effet du vieillissement de la population se fait sentir. Ainsi, les 45 à 54 ans connaissent la plus forte baisse de leur importance relative, passant de 21,8 % à 19,5 % du total des titulaires d'un permis entre 2011 et 2015. Quant aux groupes d'âge des 55 à 64 ans et des 65 à 74 ans, ils connaissent les plus fortes hausses, leurs parts relatives allant respectivement de 18,2 % à 19,3 % et de 10,8 % à 12,9 %. Par ailleurs, les 45 à 54 ans constituent le plus grand groupe de titulaires d'un permis de conduire de 2011 à 2015, représentant 19,5 % de l'ensemble des titulaires d'un permis en 2015, comparativement à 19,3 % pour les 55 à 64 ans, qui sont en deuxième position depuis 2011 (voir le tableau 1.2).

Au total, pour 91,5 % des titulaires d'un permis de conduire, la classe 5 est la classe principale

Pour la majorité des titulaires d'un permis de conduire, la classe 5 est la classe principale, ce qui représente 4 875 529 titulaires en 2015, donc 91,5 % du total. Par la suite, les personnes dont la classe 1 est la classe principale sont les plus nombreuses, avec 3,6 % du total (193 279 titulaires) en 2015, une baisse cependant de 0,8 % par rapport à 2011 (voir le tableau 1.3).

Le dossier de conduite (nombre de points d'inaptitude)

Les titulaires d'un permis de conduire des classes¹ professionnelles (de 1 à 4C) sont les moins nombreux à n'avoir aucun point d'inaptitude à leur dossier de conduite. En effet, un examen selon la classe du permis de conduire démontre qu'en 2015, 78,0 % des détenteurs de la classe 5 (promenade) n'ont aucun point d'inaptitude actif à leur dossier, alors que pour les classes commerciales (excluant la classe 4A, qui concerne les véhicules d'urgence), ce pourcentage varie de 58,4 % à 76,0 %. **Ces points d'inaptitude peuvent toutefois avoir été accumulés autant au volant d'un véhicule personnel qu'au volant d'un véhicule dans le cadre d'un travail** (voir les tableaux 1.4A et 1.4B).

L'excès de vitesse constitue la principale infraction commise

L'excès de vitesse est la principale infraction commise par les conducteurs de véhicules au Québec. En 2015, 587 651 infractions concernent un excès de vitesse, soit 69,6 % du total. De ce nombre, 345 512 sont des excès de vitesse de 21 à 30 kilomètres à l'heure. Les autres infractions les plus souvent commises sont, dans l'ordre, l'omission de se conformer à un panneau d'arrêt, la conduite en faisant usage d'un appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique, l'omission de porter la ceinture de sécurité et l'omission de se conformer à un feu rouge. Ces quatre infractions représentent, ensemble, 27,1 % du total (voir le tableau 1.5). Pour les conducteurs titulaires d'un permis de conduire de la classe 5, les résultats sont à peu près similaires, soit respectivement 70,6 % et 26,7 % (voir le tableau 1.6), de même que pour les conducteurs d'une automobile ou d'un camion léger, où les taux respectifs sont de 70,9 % et de 26,4 % (voir le tableau 1.7).

Une diminution de 107 accidents mortels en 5 ans

Au cours de la période considérée, soit de 2011 à 2015, le nombre total d'accidents avec dommages corporels rapportés à la Société diminue de 3 066, passant de 30 983 à 27 917. Le nombre d'accidents mortels est en baisse de 107, passant de 432 à 325, alors que le nombre d'accidents avec blessés graves diminue de 330, passant de 1 657 à 1 327. Enfin, le nombre d'accidents avec blessés légers diminue de 2 629, passant de 28 894 à 26 265, toujours de 2011 à 2015.

1. Voir l'annexe II.

Évolution du nombre d'accidents pour l'ensemble du Québec, de 2011 à 2015

Accidents	2011	2012	2013	2014	2015
Accidents mortels	432	376	370	295	325
Accidents avec blessés graves	1 657	1 618	1 415	1 311	1 327
Accidents avec blessés légers	28 894	27 458	26 534	25 365	26 265
Accidents avec dommages corporels	30 983	29 452	28 319	26 971	27 917
Nombre total d'accidents	113 125	104 106	104 861	97 675	98 616

La baisse du nombre d'accidents avec dommages corporels s'observe dans toutes les régions administratives du Québec pour la période étudiée. La région de Montréal connaît la baisse la plus importante avec 674, tout en demeurant la région où l'on compte le plus d'accidents avec dommages corporels. D'ailleurs, trois régions comptent près de la moitié de l'ensemble des accidents avec dommages corporels en 2015, soit, par ordre d'importance, les régions de Montréal, de la Montérégie et de la Capitale-Nationale, qui atteignent ensemble 48,7 % du total. En 2015, 64,6 % des accidents avec dommages corporels se sont produits en dehors des routes numérotées² (18 041 accidents) et 14,2 %, sur des routes principales ou provinciales (3 967 accidents). Pour ce qui est des accidents mortels, 9,8 % surviennent sur une autoroute, 26,8 %, sur une route principale ou provinciale, 18,2 % sur une route secondaire ou régionale et 45,2 % sur une route non numérotée (voir les tableaux 1.8 et 1.10).

Les automobiles et les camions légers comptant pour 91,9 % du parc de véhicules circulant sur le réseau routier au Québec en 2015, il est donc normal que le nombre d'accidents suive la même proportion. En 2015, en fait, 82,8 % des accidents mortels et 92,1 % des accidents avec dommages corporels au Québec impliquent au moins une automobile ou un camion léger. Tout comme pour l'ensemble des véhicules, de 2011 à 2015, la diminution du nombre d'accidents impliquant des automobiles et des camions légers se manifeste dans le cas des accidents mortels, graves, légers et avec dommages matériels seulement. Le type de route et la répartition géographique des accidents demeurent aussi assez semblables (voir les tableaux 1.9 et 1.11).

2. Voir l'annexe VI.

Le taux d'accidents avec dommages corporels pour 10 000 véhicules en circulation diminue

Le taux d'accidents avec dommages corporels pour l'ensemble des véhicules, calculé sur la base de 10 000 véhicules en circulation, diminue pendant la période de 2011 à 2015, passant de 51,8 à 44,2. Le nombre d'accidents mortels calculé sur la même base est de 0,5 accident mortel pour 10 000 véhicules en circulation en 2015, comparativement à 0,7 en 2011.

Le taux d'accidents avec dommages corporels des automobiles et des camions légers, calculé sur la base de 10 000 automobiles et camions légers en circulation, diminue aussi de 2011 à 2015, passant de 59,4 à 50,9, alors que le taux d'accidents mortels passe de 0,8 en 2011 à 0,5 en 2015.

Le calcul du nombre d'accidents pour 10 000 véhicules en circulation permet de comparer les accidents au cours des années en tenant compte de la variation du parc automobile. Cet indice est également présenté dans les sections suivantes pour les véhicules assujettis au contrôle du transport routier, et ce, dans un même but, soit de permettre une meilleure comparaison dans le temps, compte tenu de la fluctuation du nombre de véhicules. Cependant, cet indice pour comparer différents types de véhicules doit être utilisé avec beaucoup de réserve. En effet, de nombreux facteurs doivent être pris en considération lorsque l'on compare le nombre d'accidents concernant différents types de véhicules. Il faut tenir compte de l'exposition au risque, c'est-à-dire du kilométrage parcouru par les différents types de véhicules, et des différences possibles dans les conditions de conduite (obligation de conduire, peu importe les conditions climatiques, conduite de nuit, etc.). Le type de véhicule est également important. Par exemple, pour le transport par autobus, il faudrait prendre en considération le nombre de personnes transportées par véhicule, compte tenu du fait que plusieurs voitures sont nécessaires pour transporter le même nombre de personnes qu'un seul autobus. Ces facteurs n'illustrent que certaines des difficultés de comparer différents types de véhicules quant au nombre d'accidents (voir les tableaux 1.12 et 1.13).

Une diminution de 114 décès de 2011 à 2015

Au cours de la période considérée, le nombre de victimes décédées lors d'un accident rapporté à la Société diminue de 114, passant de 475 à 361. Pour ce qui est du total des victimes, il est aussi à la baisse, passant de 41 898 à 37 351 de 2011 à 2015, ce qui représente une diminution de 4 547 victimes ou de 10,9 %. Il faut cependant souligner que, malgré la tendance à la baisse sur l'ensemble de la période, le nombre de victimes a augmenté de 2014 à 2015. En effet, le nombre de victimes décédées a augmenté de 39, celui des victimes blessées gravement, de 4, et celui des victimes blessées légèrement, de 1 111, pour un total de 1 154 victimes en plus.

Évolution du nombre de victimes pour l'ensemble du Québec, de 2011 à 2015

Victimes	2011	2012	2013	2014	2015
Victimes décédées	475	417	392	322	361
Victimes blessées gravement	2 020	1 955	1 724	1 572	1 576
Victimes blessées légèrement	39 403	37 115	35 981	34 303	35 414
Nombre total de victimes	41 898	39 487	38 097	36 197	37 351

En 2015, 18,6 % des victimes décédées l'ont été dans la région de la Montérégie, ce qui la place devant la région de Lanaudière, qui se classe deuxième avec 8,9 % des victimes décédées, suivie de celle de Montréal, avec 8,0 % des victimes décédées. Concernant les victimes blessées gravement, c'est la région de Montréal qui domine avec 17,2 % des victimes blessées gravement en 2015, suivie par la région de la Montérégie, avec 16,3 % des victimes blessées gravement. La région de Montréal est aussi en tête dans le cas des blessures légères, avec 20,3 % des victimes blessées légèrement, devant la Montérégie, qui suit avec 20,0 % des victimes blessées légèrement. Par ailleurs, compte tenu du nombre d'automobiles et de camions légers en circulation, il n'est pas surprenant de constater que 65,7 % des personnes décédées, soit 237 des 361 décès routiers en 2015, occupaient une automobile ou un camion léger. Le deuxième pourcentage de décès en importance se trouve par la suite dans la catégorie des motocyclettes, où l'on dénombre 50 décès, soit 13,9 % du total, et le troisième dans celle des piétons, où l'on constate 44 décès, soit 12,2 % du total (voir tableaux 1.14 et 1.15).

Au total, 83,9 % des victimes décédées en 2015 l'ont été dans un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger

En 2015, les automobiles et les camions légers représentent 91,9 % du parc automobile circulant sur le réseau routier, et 83,9 % des victimes décédées l'ont été dans un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger. En effet, 303 des 361 personnes décédées en 2015 l'ont été dans un accident qui impliquait un tel type de véhicule. La répartition géographique des victimes d'un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger s'apparente à celle de l'ensemble des victimes (voir les tableaux 1.16 et 1.17).

Une diminution du nombre de victimes pour 10 000 véhicules en circulation

Pour l'ensemble du parc automobile, le nombre de victimes pour 10 000 véhicules en circulation diminue pendant la période de 2011 à 2015, passant de 70,0 à 59,2. Le nombre de victimes d'un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger pour 10 000 automobiles et camions légers en circulation diminue lui aussi, de 2011 à 2015, passant de 81,3 à 69,0 (voir les tableaux 1.18 et 1.19).

Le nombre de véhicules impliqués dans un accident diminue

Au cours de la période considérée, le nombre total de véhicules impliqués dans un accident diminue, passant de 203 386 à 175 113. Si l'on examine le ratio du nombre total de véhicules impliqués par accident, il diminue légèrement pour l'ensemble de la période, passant de 1,80 à 1,78 (voir tableau 1.20).

Évolution du nombre de véhicules impliqués par accident pour l'ensemble du Québec, de 2011 à 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'accidents	113 125	104 106	104 861	97 675	98 616
Nombre de véhicules accidentés	203 386	186 525	187 572	174 541	175 113
Nombre de véhicules accidentés par accident	1,80	1,79	1,79	1,79	1,78

Pour ce qui est du nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger, il se situe à 168 111 en 2015, en baisse de 14,1 % par rapport aux 195 632 véhicules de 2011. Le ratio du nombre de véhicules impliqués par accident est légèrement plus élevé que celui de l'ensemble des véhicules, soit 1,83 en 2011 et en 2012, 1,82 en 2013 et en 2014 et 1,81 par la suite (voir le tableau 1.21).

Évolution du nombre de véhicules impliqués par accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger pour l'ensemble du Québec, de 2011 à 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'accidents	106 948	97 962	98 765	91 977	92 824
Nombre de véhicules accidentés	195 632	178 897	180 031	167 491	168 111
Nombre de véhicules accidentés par accident	1,83	1,83	1,82	1,82	1,81

Les conducteurs de moins de 25 ans sont surreprésentés dans le nombre d'accidents

Les conducteurs de 16 à 24 ans constituent 9,4 % des titulaires d'un permis de conduire, mais ils représentent 19,6 % des conducteurs impliqués dans un accident avec dommages corporels et 20,9 % des conducteurs d'une automobile ou d'un camion léger impliqués dans un accident avec dommages corporels en 2015 (voir les tableaux 1.22 et 1.23).

Répartition selon l'âge des conducteurs impliqués dans un accident avec dommages corporels, par comparaison avec le nombre de titulaires d'un permis de conduire, en 2015

Âge du conducteur	Nombre de titulaires d'un permis de conduire	Pourcentage de titulaires d'un permis de conduire	Conducteurs dans un accident avec dommages corporels		Conducteurs d'une automobile ou d'un camion léger dans un accident avec dommages corporels	
			Nombre	%	Nombre	%
16 à 19 ans	134 754	2,5	3 584	7,6	3 359	8,1
20 à 24 ans	364 919	6,8	5 710	12,1	5 330	12,8
25 à 34 ans	829 927	15,6	8 744	18,5	7 833	18,8
35 à 44 ans	927 594	17,4	8 028	16,9	7 003	16,8
45 à 54 ans	1 040 569	19,5	7 687	16,2	6 298	15,1
55 à 64 ans	1 027 104	19,3	5 866	12,4	4 907	11,8
65 à 74 ans	687 117	12,9	3 386	7,1	3 105	7,5
75 à 84 ans	267 784	5,0	1 529	3,2	1 486	3,6
85 à 89 ans	37 968	0,7	307	0,6	304	0,7
90 ans ou plus	7 475	0,1	58	0,1	58	0,1
Non précisé ¹	5 353	0,1	2 477	5,2	1 959	4,7
Total	5 330 564	100,0	47 376	100,0	41 642	100,0

1. La catégorie « Non précisé » inclut les conducteurs de moins de 16 ans pour le nombre de titulaires d'un permis de conduire et les conducteurs impliqués dans un accident dont l'âge n'est pas déterminé.

Croissance du parc automobile, du nombre de titulaires d'un permis de conduire, du nombre d'accidents et du nombre de victimes

L'examen des taux de croissance du nombre de véhicules, de titulaires d'un permis de conduire, d'accidents et de victimes révèle que, de 2011 à 2015, le taux de croissance du nombre de véhicules augmente plus rapidement que celui des titulaires d'un permis de conduire, mais les deux augmentent chaque année. Les taux de croissance du nombre d'accidents et de victimes diffèrent légèrement pour cette période. Pour les accidents, on constate une diminution de 2011 à 2012, suivie d'une légère augmentation en 2013, d'une autre diminution en 2014 et encore une fois d'une légère augmentation en 2015, alors que pour les victimes, le taux diminue de façon assez constante de 2011 à 2014 avant d'augmenter en 2015.

Croissance du parc automobile, du nombre de titulaires d'un permis de conduire, du nombre d'accidents et du nombre de victimes de 2011 à 2015 2011 = 100

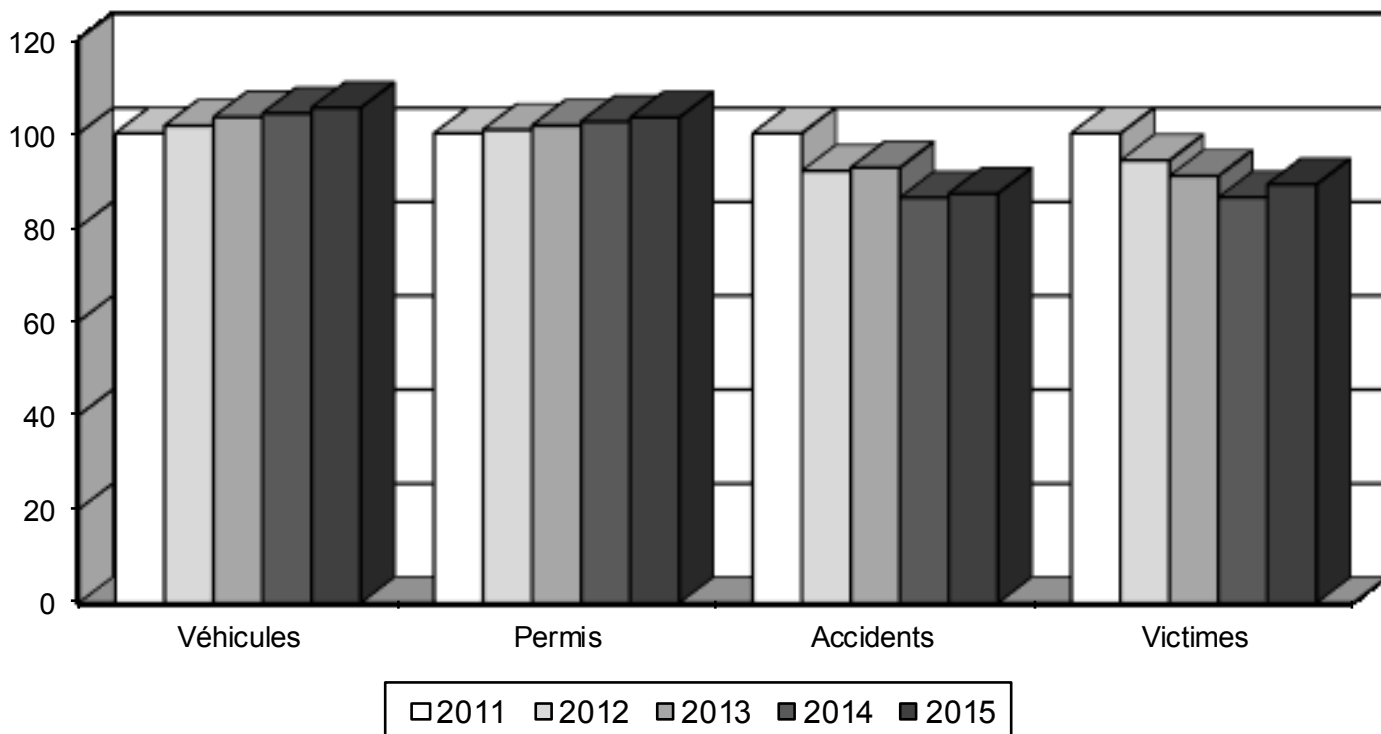


Tableau 1.1 : Nombre de véhicules en circulation¹ selon le type d'utilisation et le type de véhicule, de 2011 à 2015

Type d'utilisation et type de véhicule	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Promenade	4 538 251	4 618 072	4 697 744	4 742 210	4 802 692
Automobile et camion léger	4 365 090	4 429 283	4 502 414	4 543 644	4 598 166
- Automobile	3 000 869	2 998 490	2 997 492	2 979 144	2 952 378
- Camion léger	1 363 975	1 430 510	1 504 537	1 564 001	1 644 863
- Non précisé ²	246	283	385	499	925
Motocyclette	130 337	146 896	155 115	161 086	168 701
Cyclomoteur	33 285	32 445	30 671	28 337	27 016
Habitation motorisée	9 539	9 448	9 544	9 143	8 809
Institutionnelle, professionnelle ou commerciale	657 913	670 819	681 659	682 154	687 651
Automobile et camion léger	440 185	446 217	450 172	450 159	452 338
- Automobile	119 725	118 876	118 985	117 731	115 922
- Camion léger	320 325	327 181	330 920	332 233	336 077
- Non précisé ²	135	160	267	195	339
Motocyclette	1 847	2 050	2 152	2 085	2 167
Cyclomoteur	439	447	434	435	398
Habitation motorisée	596	570	590	459	416
Taxi	8 263	8 270	8 286	8 304	8 312
Autobus	8 148	8 397	8 519	8 379	8 346
Autobus scolaire	10 096	10 188	10 335	10 357	10 344
Camion et tracteur routier	126 496	131 040	135 458	135 392	138 207
- à deux essieux	52 891	54 685	55 912	55 694	56 164
- à trois essieux	21 919	23 029	23 830	23 727	24 125
- à quatre essieux	11 133	11 609	12 371	12 287	12 593
- à cinq essieux	10 616	10 742	11 208	11 141	11 799
- à six essieux ou plus	29 937	30 975	32 137	32 543	33 526
Véhicule-outil	42 328	43 798	45 546	46 262	46 350
Autres	19 515	19 842	20 167	20 322	20 773
Circulation restreinte	16 579	6 515	5 644	5 205	4 876
Automobile et camion léger	2 344	2 286	2 242	2 148	2 064
- Automobile	1 563	1 472	1 455	1 375	1 317
- Camion léger	660	683	664	657	652
- Non précisé ²	121	131	123	116	95
Motocyclette	13 619	3 595	2 791	2 455	2 201
Cyclomoteur	242	261	264	280	297
Camion et tracteur routier	62	61	68	59	62
Motoneige	221	235	226	211	200
Autres	91	77	53	52	52
Hors réseau	772 720	786 897	806 239	810 697	815 591
Automobile et camion léger	4 754	4 745	4 669	4 622	4 604
- Automobile	857	845	792	738	713
- Camion léger	3 607	3 646	3 636	3 668	3 689
- Non précisé ²	290	254	241	216	202
Cyclomoteur	75	74	71	87	82
Autobus	176	175	174	170	174
Camion et tracteur routier	4 634	4 593	4 682	4 658	4 665
Motoneige	172 938	176 564	184 908	182 991	181 010
Véhicule tout terrain³	364 236	362 595	382 434	384 459	386 445
Véhicule-outil	208 252	214 940	221 623	226 473	231 126
Autres	17 655	23 211	7 678	7 237	7 485
Total⁴	5 985 463	6 082 303	6 191 286	6 240 266	6 310 810

1. Ces données représentent le nombre de véhicules autorisés à circuler en date du 31 décembre de chaque année.

2. Ce sont les véhicules pour lesquels on n'a pu distinguer s'il s'agissait d'une automobile ou d'un camion léger.

3. Inclut les motoquads, autoquads, motocyclettes tout-terrain, véhicules hors route à trois roues et autres véhicules tout-terrain motorisés destinés à un usage hors des chemins publics.

4. Ne comprend pas les remorques et les véhicules utilisés exclusivement dans les gares, les ports et les aéroports.

Tableau 1.2 : Nombre de titulaires d'un permis de conduire¹ ou d'un permis probatoire selon le sexe et l'âge, de 2011 à 2015

Sexe	Âge	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Féminin	Moins de 16 ans ²	2 037	1 681	1 594	1 439	1 345
	16 à 19 ans	79 295	70 651	66 606	64 828	63 524
	20 à 24 ans	172 811	176 754	180 084	180 657	178 590
	25 à 34 ans	411 716	410 175	408 345	407 343	407 943
	35 à 44 ans	432 867	434 830	438 725	443 866	450 245
	45 à 54 ans	545 788	537 638	527 577	515 533	503 909
	55 à 64 ans	451 168	463 375	475 923	487 467	499 169
	65 à 74 ans	259 308	277 939	295 118	311 894	327 264
	75 à 84 ans	96 760	101 161	106 178	112 258	118 103
	85 à 89 ans	9 768	10 781	12 089	13 162	14 360
	90 ans ou plus	1 360	1 551	1 849	2 076	2 367
Total		2 462 878	2 486 536	2 514 088	2 540 523	2 566 819
Masculin	Moins de 16 ans ²	6 177	5 240	4 747	4 249	4 008
	16 à 19 ans	93 080	82 401	76 535	73 596	71 230
	20 à 24 ans	183 432	186 182	188 841	188 551	186 329
	25 à 34 ans	430 419	427 815	425 389	422 314	421 984
	35 à 44 ans	465 252	466 441	469 664	472 435	477 349
	45 à 54 ans	579 358	570 451	559 722	547 179	536 660
	55 à 64 ans	486 718	497 596	508 690	518 382	527 935
	65 à 74 ans	296 583	314 056	330 045	345 256	359 853
	75 à 84 ans	131 759	135 456	139 360	144 869	149 681
	85 à 89 ans	17 652	18 991	20 599	21 989	23 608
	90 ans ou plus	3 045	3 595	4 166	4 607	5 108
Total		2 693 475	2 708 224	2 727 758	2 743 427	2 763 745
Total	Moins de 16 ans ²	8 214	6 921	6 341	5 688	5 353
	16 à 19 ans	172 375	153 052	143 141	138 424	134 754
	20 à 24 ans	356 243	362 936	368 925	369 208	364 919
	25 à 34 ans	842 135	837 990	833 734	829 657	829 927
	35 à 44 ans	898 119	901 271	908 389	916 301	927 594
	45 à 54 ans	1 125 146	1 108 089	1 087 299	1 062 712	1 040 569
	55 à 64 ans	937 886	960 971	984 613	1 005 849	1 027 104
	65 à 74 ans	555 891	591 995	625 163	657 150	687 117
	75 à 84 ans	228 519	236 617	245 538	257 127	267 784
	85 à 89 ans	27 420	29 772	32 688	35 151	37 968
	90 ans ou plus	4 405	5 146	6 015	6 683	7 475
Total		5 156 353	5 194 760	5 241 846	5 283 950	5 330 564

1. Ces données représentent le nombre de titulaires d'un permis de conduire en date du 1^{er} juin de chaque année.

2. S'explique par l'inclusion des titulaires d'un permis pour cyclomoteur qui doivent être âgés de 14 ans ou plus.

Tableau 1.3 : Nombre de titulaires d'un permis de conduire¹ ou d'un permis probatoire selon la classe principale², de 2011 à 2015

Classe principale	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
1 Camion-remorque	194 922	194 864	194 550	193 463	193 279
2 Autobus de plus de 24 passagers	38 895	38 937	38 959	38 670	38 276
3 Camion porteur	84 769	83 657	82 375	80 473	78 980
4A Véhicule d'urgence	68 647	69 963	70 716	71 399	71 786
4B Autobus de 24 passagers ou moins et minibus	36 184	36 261	36 062	35 608	35 344
4C Taxi	22 660	22 338	22 024	21 618	21 252
5 Véhicule de promenade ou camion dont la masse nette est inférieure à 4 500 kg et comportant 2 essieux	4 687 702	4 727 892	4 778 179	4 825 584	4 875 529
6A Motocycllette (toute cylindrée)	368	368	363	363	390
6B Motocycllette de 400 cm ³ ou moins	20	17	19	23	25
6C Motocycllette de 125 cm ³ ou moins	17	18	17	16	14
6D Cyclomoteur	21 907	20 085	18 186	16 379	15 259
8 Tracteur de ferme	262	360	396	354	430
Total	5 156 353	5 194 760	5 241 846	5 283 950	5 330 564

1. Ces données représentent le nombre de titulaires d'un permis de conduire en date du 1^{er} juin de chaque année.
2. La classe principale correspond à la classe pour laquelle le permis de conduire a été accordé. Chaque classe principale inclut les classes subséquentes. Par exemple, la classe 1 permet de conduire les véhicules autorisés par les classes 2, 3, 4A, 4B, 4C, 5, 6D et 8. Deux exceptions : les classes 6A, 6B et 6C pour la conduite d'une motocycllette, qui sont comprises dans un ensemble distinct, et la classe 6D, qui n'inclut pas implicitement les véhicules autorisés par la classe 8 (voir l'annexe II pour de plus amples renseignements sur les classes de permis de conduire).

Tableau 1.4A : Nombre de titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire selon le nombre de points actifs¹ et la classe principale du permis de conduire², aux 31 décembre 2014 et 2015

2014

Nombre de points actifs	Classe principale du permis				
	1	2	3	4A	4B
0	133 918	29 204	55 693	56 685	24 603
1	6 338	1 131	2 422	1 582	1 184
2	17 306	3 144	7 413	4 935	3 503
3	18 890	2 948	7 517	4 416	3 166
4	3 979	615	1 690	949	772
5	4 596	597	2 007	1 088	844
6	3 603	461	1 533	740	632
7	1 364	163	598	268	257
8	1 188	138	562	247	206
9	924	116	400	195	198
10	561	58	266	115	99
11	322	43	159	73	50
12	245	23	113	45	59
13	125	10	53	20	23
14	104	19	47	41	12
Total	193 463	38 670	80 473	71 399	35 608

Nombre de points actifs	4C	5	6 ³	8	Total
	0	12 274	3 717 872	15 703	340
1	940	121 043	152	1	134 793
2	1 974	355 683	249	6	394 213
3	2 819	343 221	666	7	383 650
4	704	69 901	1	0	78 611
5	842	79 335	3	0	89 312
6	787	58 031	2	0	65 789
7	320	22 995	1	0	25 966
8	271	18 925	0	0	21 537
9	273	16 415	2	0	18 523
10	144	8 636	1	0	9 880
11	113	5 686	0	0	6 446
12	71	3 779	0	0	4 335
13	37	2 040	0	0	2 308
14	49	2 022	1	0	2 295
Total	21 618	4 825 584	16 781	354	5 283 950

1. Le nombre de points actifs est le nombre de points d'inaptitude pouvant entraîner une sanction.

2. Voir l'annexe II pour plus de renseignements sur les classes de permis de conduire.

3. Cela comprend les classes 6A, 6B, 6C et 6D.

Tableau 1.4A : Nombre de titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire selon le nombre de points actifs¹ (suite) et la classe principale du permis de conduire², aux 31 décembre 2014 et 2015

2015

Nombre de points actifs	Classe principale du permis				
	1	2	3	4A	4B
0	134 783	29 090	55 267	57 488	24 861
1	6 559	1 131	2 455	1 682	1 187
2	17 031	2 999	7 182	4 819	3 381
3	18 072	2 894	6 980	4 148	2 840
4	4 485	677	1 822	1 036	852
5	4 323	567	1 831	992	782
6	3 340	385	1 400	684	588
7	1 459	149	622	292	263
8	1 107	129	476	201	196
9	896	104	404	168	163
10	454	57	219	116	97
11	331	36	151	56	55
12	218	31	73	51	36
13	132	13	58	31	23
14	89	14	40	22	20
Total	193 279	38 276	78 980	71 786	35 344
Nombre de points actifs	4C	5	6 ³	8	Total
	0	12 408	3 800 498	14 672	420
1	875	124 275	148	0	138 312
2	1 928	347 416	255	5	385 016
3	2 683	325 670	605	5	363 897
4	722	75 487	2	0	85 083
5	766	72 398	1	0	81 660
6	700	53 747	1	0	60 845
7	303	23 082	1	0	26 171
8	252	17 097	0	0	19 458
9	229	15 406	2	0	17 372
10	137	8 211	0	0	9 291
11	93	5 086	1	0	5 809
12	73	3 441	0	0	3 923
13	44	1 945	0	0	2 246
14	39	1 770	0	0	1 994
Total	21 252	4 875 529	15 688	430	5 330 564

1. Le nombre de points actifs est le nombre de points d'inaptitude pouvant entraîner une sanction.

2. Voir l'annexe II pour plus de renseignements sur les classes de permis de conduire.

3. Cela comprend les classes 6A, 6B, 6C et 6D.

Tableau 1.4B : Pourcentage des titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire selon le nombre de points actifs¹ et la classe principale du permis de conduire², aux 31 décembre 2014 et 2015

2014

Nombre de points actifs	Classe principale du permis				
	1	2	3	4A	4B
0	69,2	75,5	69,2	79,4	69,1
1	3,3	2,9	3,0	2,2	3,3
2	8,9	8,1	9,2	6,9	9,8
3	9,8	7,6	9,3	6,2	8,9
4	2,1	1,6	2,1	1,3	2,2
5	2,4	1,5	2,5	1,5	2,4
6	1,9	1,2	1,9	1,0	1,8
7	0,7	0,4	0,7	0,4	0,7
8	0,6	0,4	0,7	0,3	0,6
9	0,5	0,3	0,5	0,3	0,6
10	0,3	0,1	0,3	0,2	0,3
11	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
12	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
13	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
14	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de points actifs	4C	5	6 ³	8	Total
	0	56,8	77,0	93,6	96,0
1	4,3	2,5	0,9	0,3	2,6
2	9,1	7,4	1,5	1,7	7,5
3	13,0	7,1	4,0	2,0	7,3
4	3,3	1,4	0,0	0,0	1,5
5	3,9	1,6	0,0	0,0	1,7
6	3,6	1,2	0,0	0,0	1,2
7	1,5	0,5	0,0	0,0	0,5
8	1,3	0,4	0,0	0,0	0,4
9	1,3	0,3	0,0	0,0	0,4
10	0,7	0,2	0,0	0,0	0,2
11	0,5	0,1	0,0	0,0	0,1
12	0,3	0,1	0,0	0,0	0,1
13	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Le nombre de points actifs est le nombre de points d'inaptitude pouvant entraîner une sanction.

2. Voir l'annexe II pour plus de renseignements sur les classes de permis de conduire.

3. Cela comprend les classes 6A, 6B, 6C et 6D.

Tableau 1.4B : Pourcentage des titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire selon le nombre de points actifs¹ et la classe principale du permis de conduire², aux 31 décembre 2014 et 2015 (suite)

2015

Nombre de points actifs	Classe principale du permis				
	1	2	3	4A	4B
0	69,7	76,0	70,0	80,1	70,3
1	3,4	3,0	3,1	2,3	3,4
2	8,8	7,8	9,1	6,7	9,6
3	9,4	7,6	8,8	5,8	8,0
4	2,3	1,8	2,3	1,4	2,4
5	2,2	1,5	2,3	1,4	2,2
6	1,7	1,0	1,8	1,0	1,7
7	0,8	0,4	0,8	0,4	0,7
8	0,6	0,3	0,6	0,3	0,6
9	0,5	0,3	0,5	0,2	0,5
10	0,2	0,1	0,3	0,2	0,3
11	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2
12	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
13	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
14	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de points actifs	4C	5	6 ³	8	Total
0	58,4	78,0	93,5	97,7	77,5
1	4,1	2,5	0,9	0,0	2,6
2	9,1	7,1	1,6	1,2	7,2
3	12,6	6,7	3,9	1,2	6,8
4	3,4	1,5	0,0	0,0	1,6
5	3,6	1,5	0,0	0,0	1,5
6	3,3	1,1	0,0	0,0	1,1
7	1,4	0,5	0,0	0,0	0,5
8	1,2	0,4	0,0	0,0	0,4
9	1,1	0,3	0,0	0,0	0,3
10	0,6	0,2	0,0	0,0	0,2
11	0,4	0,1	0,0	0,0	0,1
12	0,3	0,1	0,0	0,0	0,1
13	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Le nombre de points actifs est le nombre de points d'inaptitude pouvant entraîner une sanction.

2. Voir l'annexe II pour plus de renseignements sur les classes de permis de conduire.

3. Cela comprend les classes 6A, 6B, 6C et 6D.

Tableau 1.5 : Nombre d'infractions¹ entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises par l'ensemble des titulaires d'un permis de conduire, de 2011 à 2015

Type d'infraction	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Excès de vitesse de 11 à 20 km/h	117 803	109 921	125 757	124 231	122 339
Excès de vitesse de 21 à 30 km/h	384 404	373 313	390 575	367 869	345 512
Excès de vitesse de 31 à 45 km/h	136 958	125 628	119 229	103 345	100 334
Excès de vitesse de plus de 45 km/h	13 300	11 045	9 666	7 895	6 739
Excès de vitesse lors de travaux	13 105	14 683	13 974	13 189	12 727
Dépassement prohibé par la gauche	116	119	96	101	97
Dépassement prohibé par la droite	1 276	1 154	1 037	908	832
Dépassement prohibé sur la voie réservée à la circulation en sens inverse	550	449	419	421	382
Augmentation de sa vitesse lors d'un dépassement par un autre véhicule	46	57	30	24	18
Dépassement d'une bicyclette sans espace suffisant à l'intérieur de la même voie de circulation	8	10	8	6	12
Dépassements successifs en zigzag	296	270	226	190	154
Omission de se conformer à un feu rouge	39 114	38 188	41 763	35 281	34 193
Omission de se conformer à un panneau d'arrêt	109 465	109 380	111 094	107 271	107 536
Omission de se conformer à un arrêt obligatoire à un passage à niveau	110	110	81	179	180
Omission d'arrêter avant d'effectuer un virage à droite devant un feu rouge	2 161	2 314	2 664	3 043	2 965
Omission de se conformer au signal d'arrêt d'un autobus scolaire	1 315	1 061	1 392	1 414	860
Omission d'arrêter à un passage à niveau (autobus, minibus, transport de matières dangereuses)	10	15	9	10	15
Omission de se conformer aux ordres ou aux signaux d'un brigadier, d'un agent ou d'un signaleur	336	352	340	359	293
Marche arrière prohibée	575	560	715	795	810
Franchissement prohibé d'une ligne de démarcation de voie	9 980	10 554	8 813	7 435	6 736
Vitesse ou action imprudente	2 708	2 419	2 295	1 929	1 384
Conduite pour un pari, un enjeu ou une course	231	187	129	95	25
Conduite interdite d'un véhicule transportant des matières dangereuses dans un tunnel	12	10	22	15	17
Vitesse trop grande par rapport aux conditions atmosphériques ou environnementales	637	593	936	759	890
Espace insuffisant laissé derrière un autre conducteur	980	1 025	1 006	927	923
Freinage brusque sans nécessité	119	112	113	122	84
Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection	327	344	421	390	568
Défaut de respecter la priorité accordée aux véhicules qui circulent en sens inverse	745	760	845	790	828
Omission de porter la ceinture de sécurité	52 717	54 006	52 601	45 172	38 089
Omission de porter le casque protecteur	594	591	461	362	286
Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident	3 120	2 900	2 654	2 484	2 214
Conduite avec alcool dans l'organisme ²	1 858	2 930	2 827	2 267	1 948
Refus de fournir un échantillon d'haleine ²	14	23	29	19	9
Conduite sans la présence d'un accompagnateur ³	2 937	3 385	3 557	3 280	3 136
Conduite en faisant usage d'un appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique	59 155	62 608	67 907	64 268	49 199
Omission de respecter le corridor de sécurité ⁴	0	1 759	3 172	2 618	1 746
Surf de véhicule ⁵	0	0	77	89	61
Total	957 082	932 835	966 940	899 552	844 141

1. Ces données sont indiquées sous réserve de modifications, plus particulièrement pour la dernière année, en raison des délais observés entre les dates d'infraction et de condamnation.

2. S'applique si la personne est âgée de 21 ans ou moins, si elle possède un permis d'apprenti conducteur, un permis probatoire, un permis autorisant uniquement la conduite d'un véhicule muni d'un détecteur d'alcool ou un permis restreint délivré à la suite de la révocation d'un permis probatoire, ou si elle possède un permis de conduire de la classe 6D (cyclomoteur) ou 8 (tracteur de ferme) depuis moins de 5 ans.

3. S'applique si la personne possède un permis d'apprenti conducteur.

4. Nouvelle infraction du 5 août 2012.

5. Nouvelle infraction du 25 avril 2013.

Tableau 1.6 : Nombre d'infractions¹ entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises par les titulaires d'un permis de conduire de la classe 5 (classe principale), de 2011 à 2015

Type d'infraction	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Excès de vitesse de 11 à 20 km/h	102 091	95 121	109 613	108 359	107 500
Excès de vitesse de 21 à 30 km/h	335 927	326 097	343 473	323 243	304 849
Excès de vitesse de 31 à 45 km/h	118 187	108 277	103 252	89 624	87 518
Excès de vitesse de plus de 45 km/h	11 130	9 102	8 096	6 601	5 620
Excès de vitesse lors de travaux	11 316	12 633	12 100	11 497	11 203
Dépassement prohibé par la gauche	88	100	75	89	85
Dépassement prohibé par la droite	1 059	965	862	780	713
Dépassement prohibé sur la voie réservée à la circulation en sens inverse	434	362	356	356	328
Augmentation de sa vitesse lors d'un dépassement par un autre véhicule	40	46	23	21	16
Dépassement d'une bicyclette sans espace suffisant à l'intérieur de la même voie de circulation	5	9	7	3	6
Dépassements successifs en zigzag	252	218	182	152	127
Omission de se conformer à un feu rouge	32 553	31 605	34 777	29 626	28 706
Omission de se conformer à un panneau d'arrêt	96 828	96 699	98 869	95 826	96 269
Omission de se conformer à un arrêt obligatoire à un passage à niveau	94	91	66	153	153
Omission d'arrêter avant d'effectuer un virage à droite devant un feu rouge	1 843	1 943	2 284	2 611	2 536
Omission de se conformer au signal d'arrêt d'un autobus scolaire	1 151	941	1 195	1 233	764
Omission d'arrêter à un passage à niveau (autobus, minibus, transport de matières dangereuses)	1	0	1	2	2
Omission de se conformer aux ordres ou aux signaux d'un brigadier, d'un agent ou d'un signaleur	279	305	288	309	251
Marche arrière prohibée	439	436	564	599	646
Franchissement prohibé d'une ligne de démarcation de voie	8 384	8 905	7 413	6 207	5 648
Vitesse ou action imprudente	2 046	1 771	1 675	1 421	1 046
Conduite pour un pari, un enjeu ou une course	182	150	101	72	19
Conduite interdite d'un véhicule transportant des matières dangereuses dans un tunnel	6	3	7	8	7
Vitesse trop grande par rapport aux conditions atmosphériques ou environnementales	524	477	813	640	743
Espace insuffisant laissé derrière un autre conducteur	811	821	809	759	775
Freinage brusque sans nécessité	95	91	78	101	71
Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection	272	301	369	326	502
Défaut de respecter la priorité accordée aux véhicules qui circulent en sens inverse	611	629	696	653	683
Omission de porter la ceinture de sécurité	40 152	40 073	39 328	33 288	27 865
Omission de porter le casque protecteur	275	265	211	172	126
Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident	2 369	2 168	1 958	1 905	1 696
Conduite avec alcool dans l'organisme ²	1 178	2 045	1 901	1 483	1 247
Refus de fournir un échantillon d'haleine ²	12	18	19	13	4
Conduite sans la présence d'un accompagnateur ³	391	446	458	425	379
Conduite en faisant usage d'un appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique	50 131	53 161	58 134	54 937	42 228
Omission de respecter le corridor de sécurité ⁴	0	1 521	2 803	2 316	1 565
Surf de véhicule ⁵	0	0	44	44	22
Total	821 156	797 795	832 900	775 854	731 918

1. Ces données sont indiquées sous réserve de modifications, plus particulièrement pour la dernière année, en raison des délais observés entre les dates d'infraction et de condamnation.

2. S'applique si la personne est âgée de 21 ans ou moins, si elle possède un permis d'apprenti conducteur, un permis probatoire, un permis autorisant uniquement la conduite d'un véhicule muni d'un détecteur d'alcool ou un permis restreint délivré à la suite de la révocation d'un permis probatoire, ou si elle possède un permis de conduire de la classe 6D (cyclomoteur) ou 8 (tracteur de ferme) depuis moins de 5 ans.

3. S'applique si la personne possède un permis d'apprenti conducteur.

4. Nouvelle infraction du 5 août 2012.

5. Nouvelle infraction du 25 avril 2013.

Tableau 1.7 : Nombre d'infractions¹ entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises au volant d'une automobile ou d'un camion léger², de 2011 à 2015

Type d'infraction	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Excès de vitesse de 11 à 20 km/h	91 752	85 326	100 124	101 729	101 624
Excès de vitesse de 21 à 30 km/h	302 404	296 400	314 529	303 662	287 511
Excès de vitesse de 31 à 45 km/h	104 082	96 870	92 907	82 423	79 987
Excès de vitesse de plus de 45 km/h	9 031	7 548	6 710	5 540	4 772
Excès de vitesse lors de travaux	10 705	11 970	11 177	11 019	10 806
Dépassement prohibé par la gauche	78	88	64	71	74
Dépassement prohibé par la droite	850	798	720	630	590
Dépassement prohibé sur la voie réservée à la circulation en sens inverse	363	313	307	327	304
Augmentation de sa vitesse lors d'un dépassement par un autre véhicule	28	36	18	16	11
Dépassement d'une bicyclette sans espace suffisant à l'intérieur de la même voie de circulation	7	7	6	3	6
Dépassements successifs en zigzag	166	162	148	105	91
Omission de se conformer à un feu rouge	28 341	28 101	30 422	26 726	25 991
Omission de se conformer à un panneau d'arrêt	83 050	84 321	88 121	88 315	89 341
Omission de se conformer à un arrêt obligatoire à un passage à niveau	89	78	57	142	154
Omission d'arrêter avant d'effectuer un virage à droite devant un feu rouge	1 483	1 667	2 051	2 459	2 400
Omission de se conformer au signal d'arrêt d'un autobus scolaire	1 032	831	1 130	1 164	731
Omission d'arrêter à un passage à niveau (autobus, minibus, transport de matières dangereuses)	0	0	0	1	3
Omission de se conformer aux ordres ou aux signaux d'un brigadier, d'un agent ou d'un signaleur	245	279	262	286	238
Marche arrière prohibée	378	352	476	545	595
Franchissement prohibé d'une ligne de démarcation de voie	7 478	7 921	6 668	5 642	5 144
Vitesse ou action imprudente	1 237	1 127	1 183	994	661
Conduite pour un pari, un enjeu ou une course	118	105	70	58	13
Conduite interdite d'un véhicule transportant des matières dangereuses dans un tunnel	5	3	7	5	4
Vitesse trop grande par rapport aux conditions atmosphériques ou environnementales	418	411	701	557	594
Espace insuffisant laissé derrière un autre conducteur	661	719	693	655	649
Freinage brusque sans nécessité	71	84	71	88	54
Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection	259	291	350	301	469
Défaut de respecter la priorité accordée aux véhicules qui circulent en sens inverse	466	516	558	534	575
Omission de porter la ceinture de sécurité	35 654	36 401	36 189	31 635	26 526
Omission de porter le casque protecteur	3	0	0	0	0
Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident	1 745	1 694	1 561	1 567	1 409
Conduite avec alcool dans l'organisme ³	949	1 651	1 542	1 270	1 125
Refus de fournir un échantillon d'haleine ³	9	14	14	13	2
Conduite sans la présence d'un accompagnateur ⁴	1 353	1 576	1 690	1 568	1 509
Conduite en faisant usage d'un appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique	44 825	47 442	52 923	50 208	38 361
Omission de respecter le corridor de sécurité ⁵	0	1 485	2 572	2 099	1 412
Surf de véhicule ⁶	0	0	21	48	25
Total	729 335	716 587	756 042	722 405	683 761

1. Ces données sont indiquées sous réserve de modifications, plus particulièrement pour la dernière année, en raison des délais observés entre les dates d'infraction et de condamnation.
2. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.
3. S'applique si la personne est âgée de 21 ans ou moins, si elle possède un permis d'apprenti conducteur, un permis probatoire, un permis autorisant uniquement la conduite d'un véhicule muni d'un détecteur d'alcool ou un permis restreint délivré à la suite de la révocation d'un permis probatoire, ou si elle possède un permis de conduire de la classe 6D (cyclomoteur) ou 8 (tracteur de ferme) depuis moins de 5 ans.
4. S'applique si la personne possède un permis d'apprenti conducteur.
5. Nouvelle infraction du 5 août 2012.
6. Nouvelle infraction du 25 avril 2013.

Tableau 1.8 : Nombre d'accidents pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	4	8	4	5	9
	Bas-Saint-Laurent (01)	20	18	18	19	24
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	30	19	14	16	13
	Capitale-Nationale (03)	31	20	39	20	24
	Chaudière-Appalaches (12)	43	36	23	24	22
	Mauricie (04)	15	21	11	13	20
	Centre-du-Québec (17)	28	27	23	12	21
	Estrie (05)	21	19	17	18	15
	Montérégie (16)	70	63	80	46	57
	Montréal (06)	42	37	32	30	27
	Laval (13)	7	6	7	3	9
	Lanaudière (14)	34	28	22	23	30
	Laurentides (15)	36	31	29	30	18
	Outaouais (07)	24	16	16	15	15
	Abitibi-Témiscamingue (08)	16	18	15	9	12
	Côte-Nord (09)	8	6	12	10	6
	Nord-du-Québec (10)	3	3	8	2	3
Total		432	376	370	295	325
Graves	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	42	28	30	22	32
	Bas-Saint-Laurent (01)	56	55	49	42	38
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	77	85	83	58	58
	Capitale-Nationale (03)	125	119	134	120	127
	Chaudière-Appalaches (12)	107	106	86	90	83
	Mauricie (04)	77	79	56	67	50
	Centre-du-Québec (17)	65	71	60	83	71
	Estrie (05)	70	87	60	56	58
	Montérégie (16)	282	266	217	203	220
	Montréal (06)	286	258	240	252	245
	Laval (13)	47	62	57	43	38
	Lanaudière (14)	122	106	102	72	83
	Laurentides (15)	158	137	106	101	108
	Outaouais (07)	64	69	57	43	57
	Abitibi-Témiscamingue (08)	38	40	42	28	38
	Côte-Nord (09)	27	35	27	23	12
	Nord-du-Québec (10)	14	15	9	8	9
Total		1 657	1 618	1 415	1 311	1 327

Tableau 1.8 : Nombre d'accidents pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légers	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	378	345	316	329	348
	Bas-Saint-Laurent (01)	809	750	703	726	703
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1 026	1 008	953	804	858
	Capitale-Nationale (03)	2 391	2 258	2 118	1 960	2 081
	Chaudière-Appalaches (12)	1 566	1 546	1 373	1 331	1 337
	Mauricie (04)	1 197	1 161	1 088	1 132	1 166
	Centre-du-Québec (17)	978	927	945	903	911
	Estrie (05)	1 103	1 071	1 121	1 005	1 038
	Montérégie (16)	5 175	4 890	4 935	4 963	5 154
	Montréal (06)	6 303	5 834	5 635	5 434	5 685
	Laval (13)	1 554	1 362	1 346	1 370	1 454
	Lanaudière (14)	1 956	1 933	1 867	1 659	1 619
	Laurentides (15)	2 186	2 115	1 996	1 880	2 002
	Outaouais (07)	1 222	1 238	1 161	1 025	1 066
	Abitibi-Témiscamingue (08)	622	577	583	469	522
	Côte-Nord (09)	360	357	330	293	266
	Nord-du-Québec (10)	68	86	64	82	55
Total		28 894	27 458	26 534	25 365	26 265
Corporels	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	424	381	350	356	389
	Bas-Saint-Laurent (01)	885	823	770	787	765
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1 133	1 112	1 050	878	929
	Capitale-Nationale (03)	2 547	2 397	2 291	2 100	2 232
	Chaudière-Appalaches (12)	1 716	1 688	1 482	1 445	1 442
	Mauricie (04)	1 289	1 261	1 155	1 212	1 236
	Centre-du-Québec (17)	1 071	1 025	1 028	998	1 003
	Estrie (05)	1 194	1 177	1 198	1 079	1 111
	Montérégie (16)	5 527	5 219	5 232	5 212	5 431
	Montréal (06)	6 631	6 129	5 907	5 716	5 957
	Laval (13)	1 608	1 430	1 410	1 416	1 501
	Lanaudière (14)	2 112	2 067	1 991	1 754	1 732
	Laurentides (15)	2 380	2 283	2 131	2 011	2 128
	Outaouais (07)	1 310	1 323	1 234	1 083	1 138
	Abitibi-Témiscamingue (08)	676	635	640	506	572
	Côte-Nord (09)	395	398	369	326	284
	Nord-du-Québec (10)	85	104	81	92	67
Total		30 983	29 452	28 319	26 971	27 917

Tableau 1.8 : Nombre d'accidents pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Matériels seulement	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1 221	1 111	1 155	1 150	1 145
	Bas-Saint-Laurent (01)	2 558	2 371	2 458	2 592	2 424
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	4 629	4 495	4 302	3 865	3 937
	Capitale-Nationale (03)	8 642	8 022	8 548	8 203	7 871
	Chaudière-Appalaches (12)	4 954	4 729	4 867	4 975	4 798
	Mauricie (04)	3 607	3 188	3 280	3 136	3 356
	Centre-du-Québec (17)	3 384	3 088	3 171	3 086	3 225
	Estrie (05)	3 884	3 386	3 787	3 767	3 248
	Montérégie (16)	12 772	11 243	11 704	10 892	11 320
	Montréal (06)	16 178	13 982	14 115	11 436	11 639
	Laval (13)	3 013	2 852	3 009	2 703	2 918
	Lanaudière (14)	3 996	3 590	3 495	3 444	3 629
	Laurentides (15)	5 380	5 090	5 274	4 687	4 654
	Outaouais (07)	4 259	3 726	3 558	3 368	3 247
	Abitibi-Témiscamingue (08)	2 020	2 087	2 180	1 892	1 843
	Côte-Nord (09)	1 340	1 399	1 326	1 232	1 169
	Nord-du-Québec (10)	305	295	313	276	276
Total		82 142	74 654	76 542	70 704	70 699
Total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1 645	1 492	1 505	1 506	1 534
	Bas-Saint-Laurent (01)	3 443	3 194	3 228	3 379	3 189
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	5 762	5 607	5 352	4 743	4 866
	Capitale-Nationale (03)	11 189	10 419	10 839	10 303	10 103
	Chaudière-Appalaches (12)	6 670	6 417	6 349	6 420	6 240
	Mauricie (04)	4 896	4 449	4 435	4 348	4 592
	Centre-du-Québec (17)	4 455	4 113	4 199	4 084	4 228
	Estrie (05)	5 078	4 563	4 985	4 846	4 359
	Montérégie (16)	18 299	16 462	16 936	16 104	16 751
	Montréal (06)	22 809	20 111	20 022	17 152	17 596
	Laval (13)	4 621	4 282	4 419	4 119	4 419
	Lanaudière (14)	6 108	5 657	5 486	5 198	5 361
	Laurentides (15)	7 760	7 373	7 405	6 698	6 782
	Outaouais (07)	5 569	5 049	4 792	4 451	4 385
	Abitibi-Témiscamingue (08)	2 696	2 722	2 820	2 398	2 415
	Côte-Nord (09)	1 735	1 797	1 695	1 558	1 453
	Nord-du-Québec (10)	390	399	394	368	343
Total		113 125	104 106	104 861	97 675	98 616

Tableau 1.9 : Nombre d'accidents impliquant au moins une automobile ou un camion léger¹ selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	4	7	2	4	7
	Bas-Saint-Laurent (01)	19	17	14	18	20
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	29	17	13	14	10
	Capitale-Nationale (03)	29	11	30	16	19
	Chaudière-Appalaches (12)	41	30	19	19	20
	Mauricie (04)	9	17	9	12	16
	Centre-du-Québec (17)	26	24	21	11	17
	Estrie (05)	20	16	13	14	13
	Montérégie (16)	61	53	66	39	50
	Montréal (06)	32	26	25	22	22
	Laval (13)	7	5	6	3	6
	Lanaudière (14)	29	27	20	20	24
	Laurentides (15)	26	26	27	25	17
	Outaouais (07)	24	15	15	14	10
	Abitibi-Témiscamingue (08)	15	16	14	8	11
	Côte-Nord (09)	7	5	10	7	5
	Nord-du-Québec (10)	3	2	6	2	2
Total		381	314	310	248	269
Graves	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	34	25	28	18	27
	Bas-Saint-Laurent (01)	48	44	40	37	33
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	70	69	76	48	47
	Capitale-Nationale (03)	112	109	109	90	106
	Chaudière-Appalaches (12)	98	90	73	79	68
	Mauricie (04)	64	63	45	51	38
	Centre-du-Québec (17)	54	61	50	66	47
	Estrie (05)	64	78	45	43	45
	Montérégie (16)	251	230	175	178	198
	Montréal (06)	250	223	207	201	203
	Laval (13)	43	50	51	40	31
	Lanaudière (14)	104	85	89	66	64
	Laurentides (15)	137	117	91	83	87
	Outaouais (07)	56	59	51	31	50
	Abitibi-Témiscamingue (08)	34	36	34	23	35
	Côte-Nord (09)	21	28	23	16	11
	Nord-du-Québec (10)	13	13	7	6	8
Total		1 453	1 380	1 194	1 076	1 098

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

Tableau 1.9 : Nombre d'accidents impliquant au moins une automobile ou un camion léger¹ selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légers	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	353	320	298	304	327
	Bas-Saint-Laurent (01)	765	710	661	684	651
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	961	944	902	760	795
	Capitale-Nationale (03)	2 221	2 098	1 942	1 763	1 918
	Chaudière-Appalaches (12)	1 450	1 423	1 267	1 237	1 251
	Mauricie (04)	1 096	1 067	999	1 041	1 069
	Centre-du-Québec (17)	900	830	857	833	834
	Estrie (05)	1 023	965	1 041	921	941
	Montérégie (16)	4 809	4 560	4 578	4 658	4 834
	Montréal (06)	5 719	5 329	5 143	4 996	5 248
	Laval (13)	1 485	1 296	1 297	1 304	1 410
	Lanaudière (14)	1 813	1 771	1 745	1 529	1 479
	Laurentides (15)	2 015	1 920	1 828	1 717	1 835
	Outaouais (07)	1 136	1 154	1 074	953	993
	Abitibi-Témiscamingue (08)	583	540	538	439	478
	Côte-Nord (09)	320	312	294	263	236
	Nord-du-Québec (10)	63	70	55	73	47
Total		26 712	25 309	24 519	23 475	24 346
Corporels	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	391	352	328	326	361
	Bas-Saint-Laurent (01)	832	771	715	739	704
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1 060	1 030	991	822	852
	Capitale-Nationale (03)	2 362	2 218	2 081	1 869	2 043
	Chaudière-Appalaches (12)	1 589	1 543	1 359	1 335	1 339
	Mauricie (04)	1 169	1 147	1 053	1 104	1 123
	Centre-du-Québec (17)	980	915	928	910	898
	Estrie (05)	1 107	1 059	1 099	978	999
	Montérégie (16)	5 121	4 843	4 819	4 875	5 082
	Montréal (06)	6 001	5 578	5 375	5 219	5 473
	Laval (13)	1 535	1 351	1 354	1 347	1 447
	Lanaudière (14)	1 946	1 883	1 854	1 615	1 567
	Laurentides (15)	2 178	2 063	1 946	1 825	1 939
	Outaouais (07)	1 216	1 228	1 140	998	1 053
	Abitibi-Témiscamingue (08)	632	592	586	470	524
	Côte-Nord (09)	348	345	327	286	252
	Nord-du-Québec (10)	79	85	68	81	57
Total		28 546	27 003	26 023	24 799	25 713

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

Tableau 1.9 : Nombre d'accidents impliquant au moins une automobile ou un camion léger¹ selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Matériels seulement	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1 174	1 064	1 100	1 090	1 101
	Bas-Saint-Laurent (01)	2 401	2 225	2 322	2 439	2 277
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	4 498	4 313	4 153	3 728	3 782
	Capitale-Nationale (03)	8 348	7 742	8 267	7 918	7 624
	Chaudière-Appalaches (12)	4 746	4 492	4 658	4 731	4 585
	Mauricie (04)	3 449	3 032	3 096	2 975	3 167
	Centre-du-Québec (17)	3 238	2 942	3 011	2 948	3 076
	Estrie (05)	3 741	3 257	3 633	3 605	3 104
	Montérégie (16)	12 021	10 534	10 954	10 230	10 616
	Montréal (06)	15 508	13 402	13 493	10 890	11 082
	Laval (13)	2 903	2 745	2 877	2 589	2 809
	Lanaudière (14)	3 794	3 373	3 297	3 229	3 374
	Laurentides (15)	5 099	4 805	4 968	4 466	4 392
	Outaouais (07)	4 076	3 535	3 374	3 189	3 077
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1 914	1 968	2 038	1 753	1 719
	Côte-Nord (09)	1 217	1 270	1 222	1 139	1 074
	Nord-du-Québec (10)	275	260	279	259	252
Total		78 402	70 959	72 742	67 178	67 111
Total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1 565	1 416	1 428	1 416	1 462
	Bas-Saint-Laurent (01)	3 233	2 996	3 037	3 178	2 981
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	5 558	5 343	5 144	4 550	4 634
	Capitale-Nationale (03)	10 710	9 960	10 348	9 787	9 667
	Chaudière-Appalaches (12)	6 335	6 035	6 017	6 066	5 924
	Mauricie (04)	4 618	4 179	4 149	4 079	4 290
	Centre-du-Québec (17)	4 218	3 857	3 939	3 858	3 974
	Estrie (05)	4 848	4 316	4 732	4 583	4 103
	Montérégie (16)	17 142	15 377	15 773	15 105	15 698
	Montréal (06)	21 509	18 980	18 868	16 109	16 555
	Laval (13)	4 438	4 096	4 231	3 936	4 256
	Lanaudière (14)	5 740	5 256	5 151	4 844	4 941
	Laurentides (15)	7 277	6 868	6 914	6 291	6 331
	Outaouais (07)	5 292	4 763	4 514	4 187	4 130
	Abitibi-Témiscamingue (08)	2 546	2 560	2 624	2 223	2 243
	Côte-Nord (09)	1 565	1 615	1 549	1 425	1 326
	Nord-du-Québec (10)	354	345	347	340	309
Total		106 948	97 962	98 765	91 977	92 824

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

Tableau 1.10 : Nombre d'accidents pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des dommages et le type de route¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de route	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Autoroute	55	44	46	30	32
	Route principale ou provinciale	113	99	105	94	87
	Route secondaire ou régionale	66	74	49	43	59
	Autres	198	159	170	128	147
	Total	432	376	370	295	325
Graves	Autoroute	159	143	133	131	144
	Route principale ou provinciale	307	299	264	278	242
	Route secondaire ou régionale	204	211	161	146	155
	Autres	987	965	857	756	786
	Total	1 657	1 618	1 415	1 311	1 327
Légers	Autoroute	3 261	3 000	2 947	2 908	3 290
	Route principale ou provinciale	4 358	3 975	3 836	3 666	3 638
	Route secondaire ou régionale	2 584	2 506	2 435	2 239	2 229
	Autres	18 691	17 977	17 316	16 552	17 108
	Total	28 894	27 458	26 534	25 365	26 265
Corporels	Autoroute	3 475	3 187	3 126	3 069	3 466
	Route principale ou provinciale	4 778	4 373	4 205	4 038	3 967
	Route secondaire ou régionale	2 854	2 791	2 645	2 428	2 443
	Autres	19 876	19 101	18 343	17 436	18 041
	Total	30 983	29 452	28 319	26 971	27 917
Matériels seulement	Autoroute	13 249	11 734	12 613	11 909	12 864
	Route principale ou provinciale	10 162	9 001	9 392	8 813	8 647
	Route secondaire ou régionale	5 213	4 711	4 942	4 992	4 780
	Autres	53 518	49 208	49 595	44 990	44 408
	Total	82 142	74 654	76 542	70 704	70 699
Total	Autoroute	16 724	14 921	15 739	14 978	16 330
	Route principale ou provinciale	14 940	13 374	13 597	12 851	12 614
	Route secondaire ou régionale	8 067	7 502	7 587	7 420	7 223
	Autres	73 394	68 309	67 938	62 426	62 449
	Total	113 125	104 106	104 861	97 675	98 616

1. Voir l'annexe VI pour plus de renseignements sur le type de route.

Tableau 1.11 : Nombre d'accidents impliquant au moins une automobile ou un camion léger¹ selon la nature des dommages et le type de route², de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de route	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Autoroute	47	34	39	26	23
	Route principale ou provinciale	108	90	89	83	77
	Route secondaire ou régionale	60	68	41	36	54
	Autres	166	122	141	103	115
Total		381	314	310	248	269
Graves	Autoroute	137	125	111	103	113
	Route principale ou provinciale	279	260	235	244	211
	Route secondaire ou régionale	181	171	138	114	125
	Autres	856	824	710	615	649
Total		1 453	1 380	1 194	1 076	1 098
Légers	Autoroute	3 062	2 772	2 763	2 730	3 090
	Route principale ou provinciale	4 123	3 710	3 583	3 440	3 416
	Route secondaire ou régionale	2 376	2 295	2 237	2 037	2 041
	Autres	17 151	16 532	15 936	15 268	15 799
Total		26 712	25 309	24 519	23 475	24 346
Corporels	Autoroute	3 246	2 931	2 913	2 859	3 226
	Route principale ou provinciale	4 510	4 060	3 907	3 767	3 704
	Route secondaire ou régionale	2 617	2 534	2 416	2 187	2 220
	Autres	18 173	17 478	16 787	15 986	16 563
Total		28 546	27 003	26 023	24 799	25 713
Matériels seulement	Autoroute	12 663	11 200	11 991	11 404	12 273
	Route principale ou provinciale	9 644	8 484	8 889	8 328	8 167
	Route secondaire ou régionale	4 957	4 446	4 661	4 697	4 496
	Autres	51 138	46 829	47 201	42 749	42 175
Total		78 402	70 959	72 742	67 178	67 111
Total	Autoroute	15 909	14 131	14 904	14 263	15 499
	Route principale ou provinciale	14 154	12 544	12 796	12 095	11 871
	Route secondaire ou régionale	7 574	6 980	7 077	6 884	6 716
	Autres	69 311	64 307	63 988	58 735	58 738
Total		106 948	97 962	98 765	91 977	92 824

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

2. Voir l'annexe VI pour plus de renseignements sur le type de route.

Tableau 1.12 : Taux d'accidents pour l'ensemble du parc automobile pour 10 000 véhicules en circulation selon la nature des dommages, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
Graves	2,8	2,7	2,3	2,1	2,1
Légers	48,3	45,1	42,9	40,6	41,6
Corporels	51,8	48,4	45,7	43,2	44,2
Matériels seulement	137,2	122,7	123,6	113,3	112,0
Total	189,0	171,2	169,4	156,5	156,3

Tableau 1.13 : Taux d'accidents impliquant au moins une automobile ou un camion léger pour 10 000 automobiles et camions légers¹ en circulation selon la nature des dommages, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	0,8	0,6	0,6	0,5	0,5
Graves	3,0	2,8	2,4	2,2	2,2
Légers	55,6	51,9	49,5	47,0	48,2
Corporels	59,4	55,4	52,5	49,6	50,9
Matériels seulement	163,1	145,5	146,8	134,5	132,8
Total	222,5	200,8	199,3	184,1	183,7

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

Tableau 1.14 : Nombre de victimes d'un accident pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	4	9	4	5	10
	Bas-Saint-Laurent (01)	23	19	20	23	27
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	31	22	15	19	18
	Capitale-Nationale (03)	31	20	41	22	27
	Chaudière-Appalaches (12)	49	41	26	25	26
	Mauricie (04)	18	22	11	13	22
	Centre-du-Québec (17)	33	35	24	12	22
	Estrie (05)	22	22	18	21	16
	Montérégie (16)	75	67	83	50	67
	Montréal (06)	44	39	33	32	29
	Laval (13)	7	6	7	3	9
	Lanaudière (14)	41	31	24	24	32
	Laurentides (15)	39	34	29	31	18
	Outaouais (07)	30	21	19	18	16
	Abitibi-Témiscamingue (08)	17	20	16	12	13
	Côte-Nord (09)	8	6	13	10	6
	Nord-du-Québec (10)	3	3	9	2	3
Total		475	417	392	322	361
Graves	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	53	32	32	26	38
	Bas-Saint-Laurent (01)	77	74	64	53	51
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	92	97	108	67	66
	Capitale-Nationale (03)	164	134	157	149	150
	Chaudière-Appalaches (12)	125	123	101	114	104
	Mauricie (04)	97	105	61	82	62
	Centre-du-Québec (17)	78	88	79	102	93
	Estrie (05)	95	102	79	68	67
	Montérégie (16)	337	320	265	248	257
	Montréal (06)	325	296	272	272	271
	Laval (13)	54	76	67	47	40
	Lanaudière (14)	140	135	137	91	107
	Laurentides (15)	196	170	129	126	125
	Outaouais (07)	82	89	73	54	72
	Abitibi-Témiscamingue (08)	48	54	49	39	49
	Côte-Nord (09)	34	40	38	25	13
	Nord-du-Québec (10)	23	20	13	9	11
Total		2 020	1 955	1 724	1 572	1 576

Tableau 1.14 : Nombre de victimes d'un accident pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des blessures	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légères	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	537	514	450	465	543
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 188	1 091	963	995	1 004
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1 475	1 425	1 353	1 146	1 211
	Capitale-Nationale (03)	3 328	3 109	2 928	2 632	2 890
	Chaudière-Appalaches (12)	2 149	2 092	1 900	1 812	1 789
	Mauricie (04)	1 621	1 636	1 438	1 500	1 581
	Centre-du-Québec (17)	1 353	1 322	1 315	1 237	1 234
	Estrie (05)	1 596	1 461	1 566	1 364	1 421
	Montérégie (16)	6 980	6 470	6 688	6 819	7 068
	Montréal (06)	8 158	7 387	7 162	6 928	7 183
	Laval (13)	2 094	1 857	1 815	1 853	1 943
	Lanaudière (14)	2 778	2 735	2 644	2 358	2 287
	Laurentides (15)	2 974	2 894	2 763	2 591	2 704
	Outaouais (07)	1 689	1 711	1 633	1 436	1 411
	Abitibi-Témiscamingue (08)	868	808	777	635	702
	Côte-Nord (09)	508	470	471	404	368
Nord-du-Québec (10)	107	133	115	128	75	
Total		39 403	37 115	35 981	34 303	35 414
Total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	594	555	486	496	591
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 288	1 184	1 047	1 071	1 082
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1 598	1 544	1 476	1 232	1 295
	Capitale-Nationale (03)	3 523	3 263	3 126	2 803	3 067
	Chaudière-Appalaches (12)	2 323	2 256	2 027	1 951	1 919
	Mauricie (04)	1 736	1 763	1 510	1 595	1 665
	Centre-du-Québec (17)	1 464	1 445	1 418	1 351	1 349
	Estrie (05)	1 713	1 585	1 663	1 453	1 504
	Montérégie (16)	7 392	6 857	7 036	7 117	7 392
	Montréal (06)	8 527	7 722	7 467	7 232	7 483
	Laval (13)	2 155	1 939	1 889	1 903	1 992
	Lanaudière (14)	2 959	2 901	2 805	2 473	2 426
	Laurentides (15)	3 209	3 098	2 921	2 748	2 847
	Outaouais (07)	1 801	1 821	1 725	1 508	1 499
	Abitibi-Témiscamingue (08)	933	882	842	686	764
	Côte-Nord (09)	550	516	522	439	387
Nord-du-Québec (10)	133	156	137	139	89	
Total		41 898	39 487	38 097	36 197	37 351

Tableau 1.15 : Nombre de victimes d'un accident pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé¹, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Type de véhicule occupé	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	Automobile ou camion léger	315	276	236	198	237
	Autobus ou minibus	1	3	1	0	0
	Autobus scolaire	0	0	0	0	0
	Taxi	2	0	1	3	3
	Camion lourd	4	3	4	0	4
	Tracteur routier	3	3	9	4	3
	Véhicule-outil ou d'équipement	7	9	3	5	0
	Motocyclette	40	45	46	40	50
	Cyclomoteur	4	2	0	1	1
	Motoneige	3	5	4	5	6
	Véhicule hors route	4	1	2	5	4
	Bicyclette	17	14	20	11	9
	Autres	0	1	1	0	0
	Piéton	75	55	65	50	44
	Non précisé	0	0	0	0	0
Total		475	417	392	322	361
Graves	Automobile ou camion léger	1 253	1 156	990	878	846
	Autobus ou minibus	4	7	5	5	7
	Autobus scolaire	1	5	8	0	1
	Taxi	11	10	17	14	10
	Camion lourd	15	11	14	10	11
	Tracteur routier	14	15	13	12	11
	Véhicule-outil ou d'équipement	6	9	9	10	8
	Motocyclette	217	240	201	234	244
	Cyclomoteur	38	48	33	19	28
	Motoneige	9	11	7	8	4
	Véhicule hors route	20	21	11	20	8
	Bicyclette	106	88	113	88	114
	Autres	12	11	7	10	11
	Piéton	312	323	296	263	273
	Non précisé	2	0	0	1	0
Total		2 020	1 955	1 724	1 572	1 576

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 1.15 : Nombre de victimes d'un accident pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé¹, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Type de véhicule occupé	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légères	Automobile ou camion léger	30 839	28 653	28 072	26 877	27 716
	Autobus ou minibus	301	350	283	324	248
	Autobus scolaire	70	105	88	48	64
	Taxi	342	315	273	268	261
	Camion lourd	268	261	248	234	241
	Tracteur routier	206	237	208	215	208
	Véhicule-outil ou d'équipement	121	71	57	50	42
	Motocyclette	1 589	1 574	1 578	1 487	1 577
	Cyclomoteur	717	711	550	511	473
	Motoneige	18	36	32	32	44
	Véhicule hors route	59	51	43	48	45
	Bicyclette	1 794	1 910	1 772	1 630	1 772
	Autres	229	237	233	235	205
	Piéton	2 846	2 592	2 527	2 333	2 488
	Non précisé	4	12	17	11	30
Total		39 403	37 115	35 981	34 303	35 414
Total	Automobile ou camion léger	32 407	30 085	29 298	27 953	28 799
	Autobus ou minibus	306	360	289	329	255
	Autobus scolaire	71	110	96	48	65
	Taxi	355	325	291	285	274
	Camion lourd	287	275	266	244	256
	Tracteur routier	223	255	230	231	222
	Véhicule-outil ou d'équipement	134	89	69	65	50
	Motocyclette	1 846	1 859	1 825	1 761	1 871
	Cyclomoteur	759	761	583	531	502
	Motoneige	30	52	43	45	54
	Véhicule hors route	83	73	56	73	57
	Bicyclette	1 917	2 012	1 905	1 729	1 895
	Autres	241	249	241	245	216
	Piéton	3 233	2 970	2 888	2 646	2 805
	Non précisé	6	12	17	12	30
Total		41 898	39 487	38 097	36 197	37 351

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 1.16 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger¹ selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	4	8	2	4	8
	Bas-Saint-Laurent (01)	22	18	16	22	23
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	30	20	14	17	15
	Capitale-Nationale (03)	29	11	31	18	22
	Chaudière-Appalaches (12)	47	34	22	20	24
	Mauricie (04)	12	18	9	12	18
	Centre-du-Québec (17)	31	31	22	11	18
	Estrie (05)	21	19	14	17	14
	Montérégie (16)	66	57	69	43	58
	Montréal (06)	34	28	26	24	24
	Laval (13)	7	5	6	3	6
	Lanaudière (14)	36	30	22	21	26
	Laurentides (15)	29	29	27	26	17
	Outaouais (07)	30	20	18	17	11
	Abitibi-Témiscamingue (08)	16	18	15	11	12
	Côte-Nord (09)	7	5	11	7	5
	Nord-du-Québec (10)	3	2	7	2	2
Total		424	353	331	275	303
Graves	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	45	29	29	21	33
	Bas-Saint-Laurent (01)	68	62	55	47	46
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	85	80	101	57	55
	Capitale-Nationale (03)	148	124	131	117	128
	Chaudière-Appalaches (12)	116	104	87	101	86
	Mauricie (04)	82	88	50	65	48
	Centre-du-Québec (17)	67	77	67	83	66
	Estrie (05)	89	93	62	54	54
	Montérégie (16)	302	278	217	222	234
	Montréal (06)	285	257	236	219	226
	Laval (13)	50	64	60	44	32
	Lanaudière (14)	122	114	124	84	87
	Laurentides (15)	170	149	109	107	102
	Outaouais (07)	74	79	67	42	63
	Abitibi-Témiscamingue (08)	44	50	41	34	46
	Côte-Nord (09)	27	32	34	18	12
	Nord-du-Québec (10)	22	18	11	7	10
Total		1 796	1 698	1 481	1 322	1 328

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

Tableau 1.16 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger¹ selon la nature (suite) des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légères	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	505	481	428	437	516
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 138	1 043	910	950	944
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1 401	1 348	1 298	1 092	1 137
	Capitale-Nationale (03)	3 125	2 927	2 721	2 395	2 694
	Chaudière-Appalaches (12)	2 017	1 951	1 778	1 705	1 692
	Mauricie (04)	1 508	1 534	1 340	1 395	1 476
	Centre-du-Québec (17)	1 257	1 144	1 211	1 161	1 139
	Estrie (05)	1 452	1 335	1 478	1 268	1 314
	Montérégie (16)	6 565	6 078	6 250	6 472	6 688
	Montréal (06)	7 474	6 837	6 633	6 426	6 699
	Laval (13)	2 018	1 769	1 763	1 784	1 898
	Lanaudière (14)	2 619	2 547	2 508	2 208	2 124
	Laurentides (15)	2 793	2 649	2 569	2 408	2 507
	Outaouais (07)	1 586	1 613	1 531	1 342	1 329
	Abitibi-Témiscamingue (08)	827	766	724	599	652
	Côte-Nord (09)	463	416	427	361	335
	Nord-du-Québec (10)	102	104	106	112	67
Total		36 850	34 542	33 675	32 115	33 211
Total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	554	518	459	462	557
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 228	1 123	981	1 019	1 013
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1 516	1 448	1 413	1 166	1 207
	Capitale-Nationale (03)	3 302	3 062	2 883	2 530	2 844
	Chaudière-Appalaches (12)	2 180	2 089	1 887	1 826	1 802
	Mauricie (04)	1 602	1 640	1 399	1 472	1 542
	Centre-du-Québec (17)	1 355	1 252	1 300	1 255	1 223
	Estrie (05)	1 562	1 447	1 554	1 339	1 382
	Montérégie (16)	6 933	6 413	6 536	6 737	6 980
	Montréal (06)	7 793	7 122	6 895	6 669	6 949
	Laval (13)	2 075	1 838	1 829	1 831	1 936
	Lanaudière (14)	2 777	2 691	2 654	2 313	2 237
	Laurentides (15)	2 992	2 827	2 705	2 541	2 626
	Outaouais (07)	1 690	1 712	1 616	1 401	1 403
	Abitibi-Témiscamingue (08)	887	834	780	644	710
	Côte-Nord (09)	497	453	472	386	352
	Nord-du-Québec (10)	127	124	124	121	79
Total		39 070	36 593	35 487	33 712	34 842

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

Tableau 1.17 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger¹ selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé², de 2011 à 2015

Nature des blessures	Type de véhicule occupé	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	Automobile ou camion léger	315	276	236	198	237
	Autobus ou minibus	0	1	0	0	0
	Autobus scolaire	0	0	0	0	0
	Taxi	0	0	1	3	2
	Camion lourd	1	1	0	0	1
	Tracteur routier	1	0	2	1	0
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	0	1	0
	Motocyclette	25	20	26	17	18
	Cyclomoteur	3	2	0	0	1
	Motoneige	1	3	4	5	3
	Véhicule hors route	2	1	2	5	4
	Bicyclette	14	7	13	6	6
	Autres	0	1	0	0	0
	Piéton	62	41	47	39	31
	Non précisé	0	0	0	0	0
Total		424	353	331	275	303
Graves	Automobile ou camion léger	1 253	1 156	990	878	846
	Autobus ou minibus	2	2	0	1	0
	Autobus scolaire	0	1	0	0	0
	Taxi	9	8	9	9	6
	Camion lourd	4	1	7	3	4
	Tracteur routier	4	4	4	2	3
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	1	1	1	2
	Motocyclette	103	105	81	106	105
	Cyclomoteur	23	31	21	10	15
	Motoneige	8	9	6	7	4
	Véhicule hors route	19	19	9	15	5
	Bicyclette	94	76	100	69	102
	Autres	6	10	2	6	5
	Piéton	269	275	251	214	231
	Non précisé	2	0	0	1	0
Total		1 796	1 698	1 481	1 322	1 328

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

2. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 1.17 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger¹ selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé², de 2011 à 2015 (suite)

Nature des blessures	Type de véhicule occupé	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légères	Automobile ou camion léger	30 839	28 653	28 072	26 877	27 716
	Autobus ou minibus	84	112	120	152	81
	Autobus scolaire	38	44	44	27	35
	Taxi	270	237	211	214	218
	Camion lourd	99	95	105	116	102
	Tracteur routier	58	64	45	57	47
	Véhicule-outil ou d'équipement	23	23	21	23	14
	Motocyclette	700	623	657	611	639
	Cyclomoteur	366	369	288	258	236
	Motoneige	16	31	31	29	41
	Véhicule hors route	57	47	35	37	36
	Bicyclette	1 619	1 739	1 630	1 459	1 618
	Autres	144	148	140	154	143
	Piéton	2 534	2 346	2 263	2 095	2 262
	Non précisé	3	11	13	6	23
Total		36 850	34 542	33 675	32 115	33 211
Total	Automobile ou camion léger	32 407	30 085	29 298	27 953	28 799
	Autobus ou minibus	86	115	120	153	81
	Autobus scolaire	38	45	44	27	35
	Taxi	279	245	221	226	226
	Camion lourd	104	97	112	119	107
	Tracteur routier	63	68	51	60	50
	Véhicule-outil ou d'équipement	23	24	22	25	16
	Motocyclette	828	748	764	734	762
	Cyclomoteur	392	402	309	268	252
	Motoneige	25	43	41	41	48
	Véhicule hors route	78	67	46	57	45
	Bicyclette	1 727	1 822	1 743	1 534	1 726
	Autres	150	159	142	160	148
	Piéton	2 865	2 662	2 561	2 348	2 524
	Non précisé	5	11	13	7	23
Total		39 070	36 593	35 487	33 712	34 842

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

2. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 1.18 : Taux de victimes d'un accident pour l'ensemble du parc automobile pour 10 000 véhicules en circulation selon la nature des blessures, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	0,8	0,7	0,6	0,5	0,6
Graves	3,4	3,2	2,8	2,5	2,5
Légères	65,8	61,0	58,1	55,0	56,1
Total	70,0	64,9	61,5	58,0	59,2

Tableau 1.19 : Taux de victimes d'un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger pour 10 000 automobiles et camions légers¹ en circulation selon la nature des blessures, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	0,9	0,7	0,7	0,6	0,6
Graves	3,7	3,5	3,0	2,6	2,6
Légères	76,6	70,8	68,0	64,3	65,7
Total	81,3	75,0	71,6	67,5	69,0

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

Tableau 1.20 : Nombre de véhicules accidentés pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Automobile ou camion léger	543	445	452	356	398
	Autobus ou minibus	8	4	7	1	8
	Autobus scolaire	6	3	2	1	3
	Taxi	4	0	3	4	5
	Camion lourd	28	30	28	20	23
	Tracteur routier	39	42	45	47	42
	Véhicule-outil ou d'équipement	13	14	11	14	4
	Motocyclette	43	45	53	43	51
	Cyclomoteur	4	2	0	1	1
	Motoneige	3	6	4	5	6
	Véhicule hors route	4	1	2	4	4
	Bicyclette	17	15	21	12	9
	Autres	9	7	7	8	9
	Non précisé	3	5	5	2	0
	Total		724	619	640	518
Graves	Automobile ou camion léger	2 049	1 932	1 711	1 551	1 610
	Autobus ou minibus	22	17	23	25	21
	Autobus scolaire	8	12	13	5	9
	Taxi	19	27	30	28	16
	Camion lourd	75	87	79	77	72
	Tracteur routier	83	83	72	88	78
	Véhicule-outil ou d'équipement	29	26	29	32	29
	Motocyclette	208	236	198	227	230
	Cyclomoteur	36	49	35	19	30
	Motoneige	9	11	7	7	6
	Véhicule hors route	17	20	11	20	9
	Bicyclette	109	88	116	90	114
	Autres	21	20	18	23	16
	Non précisé	12	14	13	12	7
	Total		2 697	2 622	2 355	2 204

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 1.20 : Nombre de véhicules accidentés pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légers	Automobile ou camion léger	43 270	40 592	39 516	38 201	39 634
	Autobus ou minibus	384	356	360	347	357
	Autobus scolaire	94	86	92	95	97
	Taxi	581	479	462	483	464
	Camion lourd	1 066	942	941	905	872
	Tracteur routier	751	758	688	689	669
	Véhicule-outil ou d'équipement	220	197	213	219	178
	Motocyclette	1 467	1 464	1 482	1 398	1 483
	Cyclomoteur	695	684	533	488	459
	Motoneige	19	33	29	35	38
	Véhicule hors route	60	54	53	47	42
	Bicyclette	1 800	1 924	1 774	1 643	1 785
	Autres	339	307	318	307	262
	Non précisé	166	191	169	160	134
	Total		50 912	48 067	46 630	45 017
Corporels	Automobile ou camion léger	45 862	42 969	41 679	40 108	41 642
	Autobus ou minibus	414	377	390	373	386
	Autobus scolaire	108	101	107	101	109
	Taxi	604	506	495	515	485
	Camion lourd	1 169	1 059	1 048	1 002	967
	Tracteur routier	873	883	805	824	789
	Véhicule-outil ou d'équipement	262	237	253	265	211
	Motocyclette	1 718	1 745	1 733	1 668	1 764
	Cyclomoteur	735	735	568	508	490
	Motoneige	31	50	40	47	50
	Véhicule hors route	81	75	66	71	55
	Bicyclette	1 926	2 027	1 911	1 745	1 908
	Autres	369	334	343	338	287
	Non précisé	181	210	187	174	141
	Total		54 333	51 308	49 625	47 739

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 1.20 : Nombre de véhicules accidentés pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Matériels seulement	Automobile ou camion léger	124 916	112 912	115 180	107 814	108 357
	Autobus ou minibus	563	484	473	593	494
	Autobus scolaire	289	293	277	260	266
	Taxi	973	862	952	1 010	955
	Camion lourd	4 831	4 626	4 709	4 493	4 576
	Tracteur routier	4 258	3 751	3 889	3 460	3 499
	Véhicule-outil ou d'équipement	1 226	1 192	1 242	1 145	1 161
	Motocyclette	338	330	364	309	374
	Cyclomoteur	70	56	41	48	36
	Motoneige	30	39	58	54	34
	Véhicule hors route	54	53	46	49	58
	Bicyclette	61	63	62	90	58
	Autres	1 544	1 411	1 376	1 312	1 304
	Non précisé	9 900	9 145	9 278	6 165	4 657
	Total		149 053	135 217	137 947	126 802
Total	Automobile ou camion léger	170 778	155 881	156 859	147 922	149 999
	Autobus ou minibus	977	861	863	966	880
	Autobus scolaire	397	394	384	361	375
	Taxi	1 577	1 368	1 447	1 525	1 440
	Camion lourd	6 000	5 685	5 757	5 495	5 543
	Tracteur routier	5 131	4 634	4 694	4 284	4 288
	Véhicule-outil ou d'équipement	1 488	1 429	1 495	1 410	1 372
	Motocyclette	2 056	2 075	2 097	1 977	2 138
	Cyclomoteur	805	791	609	556	526
	Motoneige	61	89	98	101	84
	Véhicule hors route	135	128	112	120	113
	Bicyclette	1 987	2 090	1 973	1 835	1 966
	Autres	1 913	1 745	1 719	1 650	1 591
	Non précisé	10 081	9 355	9 465	6 339	4 798
	Total		203 386	186 525	187 572	174 541

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 1.21 : Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger¹ selon la nature des dommages et le type de véhicule², de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Automobile ou camion léger	543	445	452	356	398
	Autobus ou minibus	4	1	2	1	3
	Autobus scolaire	5	1	1	0	2
	Taxi	1	0	1	4	3
	Camion lourd	18	12	15	13	13
	Tracteur routier	31	33	29	37	26
	Véhicule-outil ou d'équipement	2	4	5	5	3
	Motocyclette	26	19	30	19	18
	Cyclomoteur	3	2	0	0	1
	Motoneige	1	3	4	5	3
	Véhicule hors route	2	1	2	4	4
	Bicyclette	14	8	14	6	6
	Autres	6	6	5	6	7
	Non précisé	1	1	5	2	0
Total		657	536	565	458	487
Graves	Automobile ou camion léger	2 049	1 932	1 711	1 551	1 610
	Autobus ou minibus	6	6	5	7	3
	Autobus scolaire	3	6	6	4	5
	Taxi	10	12	15	12	5
	Camion lourd	51	51	48	38	50
	Tracteur routier	61	58	51	63	55
	Véhicule-outil ou d'équipement	14	12	8	11	7
	Motocyclette	97	102	75	100	96
	Cyclomoteur	22	30	23	10	15
	Motoneige	8	9	6	6	5
	Véhicule hors route	15	16	9	13	5
	Bicyclette	98	76	101	70	102
	Autres	14	14	11	14	6
	Non précisé	6	8	9	3	2
Total		2 454	2 332	2 078	1 902	1 966

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

2. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 1.21 : Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger¹ (suite) selon la nature des dommages et le type de véhicule², de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légers	Automobile ou camion léger	43 270	40 592	39 516	38 201	39 634
	Autobus ou minibus	168	161	169	172	159
	Autobus scolaire	62	57	65	72	68
	Taxi	341	288	269	281	295
	Camion lourd	761	674	686	696	633
	Tracteur routier	538	546	492	486	479
	Véhicule-outil ou d'équipement	137	129	145	159	132
	Motocyclette	637	558	597	564	579
	Cyclomoteur	339	347	268	243	223
	Motoneige	16	29	28	31	36
	Véhicule hors route	54	45	41	37	33
	Bicyclette	1 624	1 750	1 635	1 467	1 626
	Autres	224	201	208	207	186
	Non précisé	104	115	104	93	90
	Total		48 275	45 492	44 223	42 709
Corporels	Automobile ou camion léger	45 862	42 969	41 679	40 108	41 642
	Autobus ou minibus	178	168	176	180	165
	Autobus scolaire	70	64	72	76	75
	Taxi	352	300	285	297	303
	Camion lourd	830	737	749	747	696
	Tracteur routier	630	637	572	586	560
	Véhicule-outil ou d'équipement	153	145	158	175	142
	Motocyclette	760	679	702	683	693
	Cyclomoteur	364	379	291	253	239
	Motoneige	25	41	38	42	44
	Véhicule hors route	71	62	52	54	42
	Bicyclette	1 736	1 834	1 750	1 543	1 734
	Autres	244	221	224	227	199
	Non précisé	111	124	118	98	92
	Total		51 386	48 360	46 866	45 069

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

2. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 1.21 : Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger¹ (suite) selon la nature des dommages et le type de véhicule², de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Matériels seulement	Automobile ou camion léger	124 916	112 912	115 180	107 814	108 357
	Autobus ou minibus	470	388	399	495	412
	Autobus scolaire	249	248	227	232	230
	Taxi	780	688	754	838	782
	Camion lourd	3 480	3 267	3 298	3 200	3 198
	Tracteur routier	2 713	2 281	2 430	2 071	2 147
	Véhicule-outil ou d'équipement	896	859	914	859	864
	Motocyclette	188	191	218	159	221
	Cyclomoteur	56	38	37	38	32
	Motoneige	23	32	43	49	27
	Véhicule hors route	49	46	39	41	46
	Bicyclette	57	60	58	85	53
	Autres	1 068	935	905	862	847
	Non précisé	9 301	8 592	8 663	5 679	4 269
	Total		144 246	130 537	133 165	122 422
Total	Automobile ou camion léger	170 778	155 881	156 859	147 922	149 999
	Autobus ou minibus	648	556	575	675	577
	Autobus scolaire	319	312	299	308	305
	Taxi	1 132	988	1 039	1 135	1 085
	Camion lourd	4 310	4 004	4 047	3 947	3 894
	Tracteur routier	3 343	2 918	3 002	2 657	2 707
	Véhicule-outil ou d'équipement	1 049	1 004	1 072	1 034	1 006
	Motocyclette	948	870	920	842	914
	Cyclomoteur	420	417	328	291	271
	Motoneige	48	73	81	91	71
	Véhicule hors route	120	108	91	95	88
	Bicyclette	1 793	1 894	1 808	1 628	1 787
	Autres	1 312	1 156	1 129	1 089	1 046
	Non précisé	9 412	8 716	8 781	5 777	4 361
	Total		195 632	178 897	180 031	167 491

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

2. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 1.22 : Nombre de conducteurs¹ impliqués dans un accident pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Âge du conducteur	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Moins de 16 ans ²	3	0	0	1	0
	16 à 19 ans	48	46	35	24	26
	20 à 24 ans	82	80	65	53	48
	25 à 34 ans	136	108	106	80	104
	35 à 44 ans	104	73	91	83	80
	45 à 54 ans	118	102	115	71	100
	55 à 64 ans	92	86	94	78	73
	65 à 74 ans	51	48	46	53	55
	75 à 84 ans	37	20	29	23	33
	85 à 89 ans	9	11	5	6	11
	90 ans ou plus	1	3	1	2	7
	Non précisé	26	27	32	32	17
Total		707	604	619	506	554
Graves	Moins de 16 ans ²	15	22	23	12	16
	16 à 19 ans	226	215	144	146	146
	20 à 24 ans	358	347	264	261	245
	25 à 34 ans	446	441	417	401	410
	35 à 44 ans	432	401	374	328	334
	45 à 54 ans	430	418	384	354	340
	55 à 64 ans	274	307	254	288	282
	65 à 74 ans	154	131	162	145	144
	75 à 84 ans	60	57	70	57	70
	85 à 89 ans	15	12	12	15	16
	90 ans ou plus	2	3	5	1	4
	Non précisé	176	180	130	106	126
Total		2 588	2 534	2 239	2 114	2 133
Légers	Moins de 16 ans ²	338	272	218	204	171
	16 à 19 ans	4 676	3 856	3 599	3 268	3 412
	20 à 24 ans	6 174	5 769	5 581	5 157	5 417
	25 à 34 ans	9 356	8 641	8 393	8 195	8 230
	35 à 44 ans	8 068	7 476	7 543	7 452	7 614
	45 à 54 ans	8 105	7 774	7 520	7 103	7 247
	55 à 64 ans	5 503	5 359	5 278	5 282	5 511
	65 à 74 ans	2 816	2 924	2 916	2 952	3 187
	75 à 84 ans	1 370	1 402	1 335	1 336	1 426
	85 à 89 ans	223	255	254	247	280
	90 ans ou plus	50	43	54	65	47
	Non précisé	2 433	2 372	2 165	2 113	2 147
Total		49 112	46 143	44 856	43 374	44 689

1. Ne comprend pas les cyclistes.

2. Principalement des conducteurs de motocyclettes, de cyclomoteurs, de VTT ou de motoneiges.

Tableau 1.22 : Nombre de conducteurs¹ impliqués dans un accident pour l'ensemble du parc automobile selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Âge du conducteur	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Corporels	Moins de 16 ans ²	356	294	241	217	187
	16 à 19 ans	4 950	4 117	3 778	3 438	3 584
	20 à 24 ans	6 614	6 196	5 910	5 471	5 710
	25 à 34 ans	9 938	9 190	8 916	8 676	8 744
	35 à 44 ans	8 604	7 950	8 008	7 863	8 028
	45 à 54 ans	8 653	8 294	8 019	7 528	7 687
	55 à 64 ans	5 869	5 752	5 626	5 648	5 866
	65 à 74 ans	3 021	3 103	3 124	3 150	3 386
	75 à 84 ans	1 467	1 479	1 434	1 416	1 529
	85 à 89 ans	247	278	271	268	307
	90 ans ou plus	53	49	60	68	58
	Non précisé	2 635	2 579	2 327	2 251	2 290
	Total		52 407	49 281	47 714	45 994
Matériels seulement	Moins de 16 ans ²	79	55	30	39	40
	16 à 19 ans	10 840	8 579	8 338	7 449	7 483
	20 à 24 ans	15 278	13 688	13 729	12 833	12 886
	25 à 34 ans	22 848	20 543	20 942	19 716	19 946
	35 à 44 ans	19 914	17 932	18 423	17 597	18 312
	45 à 54 ans	20 705	18 487	18 996	17 751	17 463
	55 à 64 ans	14 205	13 190	14 125	13 933	14 119
	65 à 74 ans	7 544	7 469	7 819	7 859	8 374
	75 à 84 ans	3 547	3 452	3 681	3 590	3 686
	85 à 89 ans	515	558	611	650	642
	90 ans ou plus	95	97	133	124	150
	Non précisé	33 422	31 104	31 058	25 171	22 670
	Total		148 992	135 154	137 885	126 712
Total	Moins de 16 ans ²	435	349	271	256	227
	16 à 19 ans	15 790	12 696	12 116	10 887	11 067
	20 à 24 ans	21 892	19 884	19 639	18 304	18 596
	25 à 34 ans	32 786	29 733	29 858	28 392	28 690
	35 à 44 ans	28 518	25 882	26 431	25 460	26 340
	45 à 54 ans	29 358	26 781	27 015	25 279	25 150
	55 à 64 ans	20 074	18 942	19 751	19 581	19 985
	65 à 74 ans	10 565	10 572	10 943	11 009	11 760
	75 à 84 ans	5 014	4 931	5 115	5 006	5 215
	85 à 89 ans	762	836	882	918	949
	90 ans ou plus	148	146	193	192	208
	Non précisé	36 057	33 683	33 385	27 422	24 960
	Total		201 399	184 435	185 599	172 706

1. Ne comprend pas les cyclistes.

2. Principalement des conducteurs de motocyclettes, de cyclomoteurs, de VTT ou de motoneiges.

Tableau 1.23 : Nombre de conducteurs d'une automobile ou d'un camion léger¹ impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Âge du conducteur	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Moins de 16 ans	1	0	0	1	0
	16 à 19 ans	47	42	32	21	23
	20 à 24 ans	72	65	54	41	41
	25 à 34 ans	113	82	80	59	73
	35 à 44 ans	71	49	62	49	44
	45 à 54 ans	79	63	74	41	63
	55 à 64 ans	60	56	61	49	49
	65 à 74 ans	38	36	36	41	41
	75 à 84 ans	35	19	28	20	32
	85 à 89 ans	9	10	5	6	10
	90 ans ou plus	1	3	1	2	7
	Non précisé	17	20	19	26	15
Total		543	445	452	356	398
Graves	Moins de 16 ans	1	3	2	1	2
	16 à 19 ans	196	175	122	130	131
	20 à 24 ans	318	311	230	220	202
	25 à 34 ans	376	356	327	308	319
	35 à 44 ans	336	300	272	230	243
	45 à 54 ans	290	264	268	227	217
	55 à 64 ans	187	203	178	180	189
	65 à 74 ans	132	106	129	114	112
	75 à 84 ans	56	55	68	50	66
	85 à 89 ans	15	12	12	14	16
	90 ans ou plus	2	3	5	1	4
	Non précisé	140	144	98	76	109
Total		2 049	1 932	1 711	1 551	1 610
Légers	Moins de 16 ans	14	6	5	6	4
	16 à 19 ans	4 371	3 542	3 326	3 033	3 205
	20 à 24 ans	5 855	5 431	5 261	4 832	5 087
	25 à 34 ans	8 508	7 804	7 562	7 396	7 441
	35 à 44 ans	6 887	6 462	6 522	6 462	6 716
	45 à 54 ans	6 773	6 485	6 294	5 963	6 018
	55 à 64 ans	4 583	4 541	4 453	4 416	4 669
	65 à 74 ans	2 605	2 678	2 675	2 697	2 952
	75 à 84 ans	1 341	1 374	1 302	1 300	1 388
	85 à 89 ans	223	252	253	245	278
	90 ans ou plus	50	43	53	64	47
	Non précisé	2 060	1 974	1 810	1 787	1 829
Total		43 270	40 592	39 516	38 201	39 634

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

Tableau 1.23 : Nombre de conducteurs d'une automobile ou d'un camion léger¹ impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Âge du conducteur	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Corporels	Moins de 16 ans	16	9	7	8	6
	16 à 19 ans	4 614	3 759	3 480	3 184	3 359
	20 à 24 ans	6 245	5 807	5 545	5 093	5 330
	25 à 34 ans	8 997	8 242	7 969	7 763	7 833
	35 à 44 ans	7 294	6 811	6 856	6 741	7 003
	45 à 54 ans	7 142	6 812	6 636	6 231	6 298
	55 à 64 ans	4 830	4 800	4 692	4 645	4 907
	65 à 74 ans	2 775	2 820	2 840	2 852	3 105
	75 à 84 ans	1 432	1 448	1 398	1 370	1 486
	85 à 89 ans	247	274	270	265	304
	90 ans ou plus	53	49	59	67	58
	Non précisé	2 217	2 138	1 927	1 889	1 953
Total		45 862	42 969	41 679	40 108	41 642
Matériels seulement	Moins de 16 ans	48	27	19	18	26
	16 à 19 ans	10 706	8 460	8 212	7 336	7 379
	20 à 24 ans	14 616	13 091	13 094	12 197	12 245
	25 à 34 ans	20 603	18 534	18 930	17 856	18 090
	35 à 44 ans	17 076	15 374	15 841	15 206	15 870
	45 à 54 ans	17 353	15 379	15 749	14 799	14 532
	55 à 64 ans	12 050	11 189	11 944	11 759	11 945
	65 à 74 ans	7 000	6 919	7 238	7 237	7 707
	75 à 84 ans	3 501	3 391	3 613	3 513	3 601
	85 à 89 ans	512	558	607	646	638
	90 ans ou plus	95	97	133	124	149
	Non précisé	21 356	19 893	19 800	17 123	16 175
Total		124 916	112 912	115 180	107 814	108 357
Total	Moins de 16 ans	64	36	26	26	32
	16 à 19 ans	15 320	12 219	11 692	10 520	10 738
	20 à 24 ans	20 861	18 898	18 639	17 290	17 575
	25 à 34 ans	29 600	26 776	26 899	25 619	25 923
	35 à 44 ans	24 370	22 185	22 697	21 947	22 873
	45 à 54 ans	24 495	22 191	22 385	21 030	20 830
	55 à 64 ans	16 880	15 989	16 636	16 404	16 852
	65 à 74 ans	9 775	9 739	10 078	10 089	10 812
	75 à 84 ans	4 933	4 839	5 011	4 883	5 087
	85 à 89 ans	759	832	877	911	942
	90 ans ou plus	148	146	192	191	207
	Non précisé	23 573	22 031	21 727	19 012	18 128
Total		170 778	155 881	156 859	147 922	149 999

1. Utilisation : promenade, institutionnelle, professionnelle ou commerciale et circulation restreinte.

Le nombre de taxis augmente

Le nombre de taxis augmente légèrement de 2011 à 2015, passant de 8 263 à 8 312. Les taxis représentent 1,3 % de l'ensemble des véhicules commerciaux en 2011 et 1,2 % de 2012 à 2015 (voir le tableau 2.1).

Évolution du nombre de taxis pour l'ensemble du Québec, de 2011 à 2015

Véhicules	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de taxis	8 263	8 270	8 286	8 304	8 312
Part relative sur l'ensemble des véhicules commerciaux	1,3 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %
Âge moyen	4,5 ans	4,3 ans	4,3 ans	4,3 ans	4,2 ans

Note : Ces données représentent le nombre de véhicules autorisés à circuler au 31 décembre de chaque année.

Un léger rajeunissement du parc de taxis

Depuis le 31 mars 2005, un taxi ne peut avoir plus de 10 ans (par exemple, pour l'année 2014, le modèle du véhicule doit être au moins de l'année 2004). Cela est valable pour toutes les catégories de véhicules. De plus, lorsque le titulaire change de véhicule, le nouveau véhicule ne peut avoir plus de 5 ans (par exemple, pour l'année 2014, le modèle du véhicule doit être au moins de l'année 2010). Pour les limousines de grand luxe, l'âge maximal est de 4 ans et, pour les limousines, l'âge maximal est de 2 ans³.

L'âge moyen des taxis a diminué légèrement de 2011 à 2015, passant de 4,5 à 4,2 ans. Notons qu'en 2015, seulement 30 taxis ont 9 ans ou plus, 43,4 % des taxis ont 3 ans ou moins et 61,3 % ont 4 ans ou moins (voir le tableau 2.1).

3. Commission des transports du Québec

Une concentration des taxis à Montréal

La répartition géographique des taxis selon la région de résidence du propriétaire laisse voir que 38,9 % des véhicules sont immatriculés à Montréal en 2015, soit 3 234 véhicules. La deuxième région en importance est Laval, qui compte 1 482 véhicules de ce type en 2015 (17,8 % du total), tandis que la région de la Montérégie en a 1 065 (12,8 % du total). Ensemble, ces trois régions regroupent près de 70 % des taxis de la province (voir le tableau 2.2).

Une diminution du nombre de titulaires d'un permis de conduire de la classe 4C

Pour conduire un taxi, il faut être titulaire d'un permis de conduire de la classe 4C ou d'une classe supérieure (1, 2, 3, 4A ou 4B). Cependant, la classe 4C est plus particulièrement associée au taxi. Le nombre de titulaires d'un permis de conduire de la classe 4C diminue de 6,2 % de 2011 à 2015, passant de 22 660 à 21 252. Les hommes représentent 93,6 % de ce dernier nombre, soit 19 902 titulaires en 2015. Le groupe d'âge des 45 à 54 ans est le plus nombreux sur l'ensemble de la période. Il atteint 6 565 titulaires en 2015, soit 30,9 % du total. Le groupe d'âge des 35 à 44 ans, qui suit, est en baisse de 14,7 % par rapport à 2011, comptant 5 467 titulaires en 2015, soit 25,7 % du total. Il est important de noter que, pour exercer la profession de chauffeur de taxi, il faut également posséder un permis de chauffeur de taxi attribué pour un territoire précis (voir le tableau 2.3).

Au total, 58,4 % des titulaires d'un permis de conduire de la classe 4C n'ont aucun point d'inaptitude à leur dossier

Le tableau 1.4B permet de constater que les titulaires d'un permis de conduire de la classe 4C constituent, avec un taux de 58,4 % en 2015, le groupe qui montre le plus faible pourcentage de personnes ne comptant aucun point d'inaptitude actif inscrit à leur dossier de conduite. Le taux est de 78,0 % pour les titulaires d'un permis de la classe 5. **Ces points d'inaptitude peuvent toutefois avoir été accumulés autant au volant d'un véhicule personnel qu'au volant d'un véhicule dans le cadre d'un travail** (voir les tableaux 1.4A et 1.4B).

Les excès de vitesse représentent 60,1 % des infractions commises

Les infractions pour excès de vitesse représentent 60,1 % (3 832) du total des infractions des titulaires d'un permis de conduire de la classe 4C en 2015, comparativement à 69,6 % pour l'ensemble des titulaires d'un permis de conduire. C'est le nombre d'omissions de se conformer à un feu rouge qui est particulièrement plus élevé chez les détenteurs de la classe 4C, avec un taux de 7,8 % comparativement à 4,1 % chez l'ensemble des titulaires d'un permis. Pour ce qui est des infractions commises au volant d'un taxi, la répartition est encore plus différente de celle de l'ensemble des infractions, 57,3 % des infractions (1 966) étant indiquées pour excès de vitesse et 10,2 % pour omission de se conformer à un feu rouge, toujours pour 2015 (voir les tableaux 2.4 et 2.5).

Le nombre d'accidents avec dommages corporels diminue de 18,7 % de 2011 à 2015

Le nombre d'accidents avec dommages corporels impliquant au moins un taxi diminue de 18,7 % de 2011 à 2015, passant de 589 à 479. Des 479 accidents avec dommages corporels de 2015, notons que seulement 5 ont été mortels, 16 comptaient des victimes blessées gravement et 458, des victimes blessées légèrement. Par ailleurs, en 2015, on dénombre 946 accidents ayant occasionné des dommages matériels seulement. Toujours pour la même année, 51,2 % de tous les accidents impliquant au moins un taxi et 63,3 % des accidents avec dommages corporels impliquant au moins un taxi ont eu lieu dans la région de Montréal. En fait, 303 des 479 accidents avec dommages corporels de 2015 ont eu lieu dans la région de Montréal, alors que la deuxième région en importance, la Montérégie, en compte 47 seulement. Enfin, 84,8 % des accidents se sont produits en dehors des routes numérotées, soit 1 209 accidents sur un total de 1 425 (voir les tableaux 2.6 et 2.7).

Le taux d'accidents avec dommages corporels impliquant au moins un taxi pour 10 000 taxis en circulation diminue

Le taux d'accidents avec dommages corporels impliquant au moins un taxi pour 10 000 taxis en circulation diminue de 2011 à 2015, passant de 712,8 à 576,3, ce qui représente une baisse de 19,1 %. Le taux pour l'ensemble des accidents diminue aussi, mais de 8,0 % seulement, passant de 1 863,7 à 1 714,4 pour la même période. Le taux d'accidents impliquant au moins un taxi pour 10 000 taxis en circulation est près de dix fois supérieur à celui des automobiles et des camions légers, qui se situe à 183,7 en 2015 (voir le tableau 2.8).

Au total, 62,5 % de l'ensemble des victimes sont à Montréal

Le nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un taxi diminue de 21,9 % de 2011 à 2015; il passe de 803 à 627, malgré une légère hausse entre 2013 et 2014. Parmi les 627 victimes de 2015, 600 ont été blessées légèrement, 22 l'ont été gravement et 5 personnes sont décédées. On constate que 62,5 % de l'ensemble des victimes de 2015 se trouvent dans la région de Montréal, comparativement à 10,4 % pour la région de la Montérégie, qui se classe au deuxième rang en importance à cet égard. On note aussi que 274 victimes occupaient un taxi, 197 se trouvaient dans une automobile ou un camion léger, 78 circulaient à pied et 54 étaient des cyclistes. Dans le cas des cinq victimes décédées, trois occupaient un taxi, une était piétonne et l'autre était cycliste (voir les tableaux 2.9 et 2.10).

Une baisse du taux de victimes

Le taux de victimes d'un accident impliquant au moins un taxi pour 10 000 taxis en circulation diminue de 2011 à 2015, passant de 971,8 à 754,3. Ce taux est près de 11 fois supérieur à celui des victimes d'un accident qui implique au moins une automobile ou un camion léger (69,0 en 2015). Dans le cas des accidents mortels, notons que les taxis ont fait 5 victimes en 2015, pour un taux de 6,0, par opposition à un taux de 0,6 pour les automobiles et les camions légers (voir le tableau 2.11).

Le nombre de véhicules impliqués et l'âge des conducteurs

Le nombre total d'accidents impliquant au moins un taxi a diminué de 2011 à 2015, passant de 1 540 à 1 425, et le nombre de véhicules impliqués dans un accident impliquant au moins un taxi a aussi diminué, passant de 3 151 à 2 923. Cela représente entre 2,0 et 2,1 véhicules par accident pour l'ensemble de la période couverte. Enfin, des 1 440 conducteurs d'un taxi impliqués dans un accident en 2015, 53,3 % ont de 45 à 64 ans (voir les tableaux 2.12 et 2.13).

Croissance comparée du nombre de taxis, de titulaires d'un permis de conduire, d'accidents et de victimes

L'examen du taux de croissance du nombre de taxis révèle une stabilité sur l'ensemble de la période de 2011 à 2015, alors que le nombre de titulaires d'un permis de conduire de la classe 4C diminue graduellement. Le taux de croissance des accidents impliquant au moins un taxi diminue de façon importante entre 2011 et 2012, augmente par la suite en 2013 et 2014 et diminue finalement en 2015. Pour ce qui est du taux de croissance des victimes d'un accident impliquant au moins un taxi, il diminue, d'abord fortement en 2012, puis légèrement en 2013, avant d'augmenter légèrement en 2014 et de finalement diminuer en 2015.

Croissance du nombre de taxis, de titulaires d'un permis de conduire de classe 4C, d'accidents et de victimes de 2011 à 2015
2011 = 100

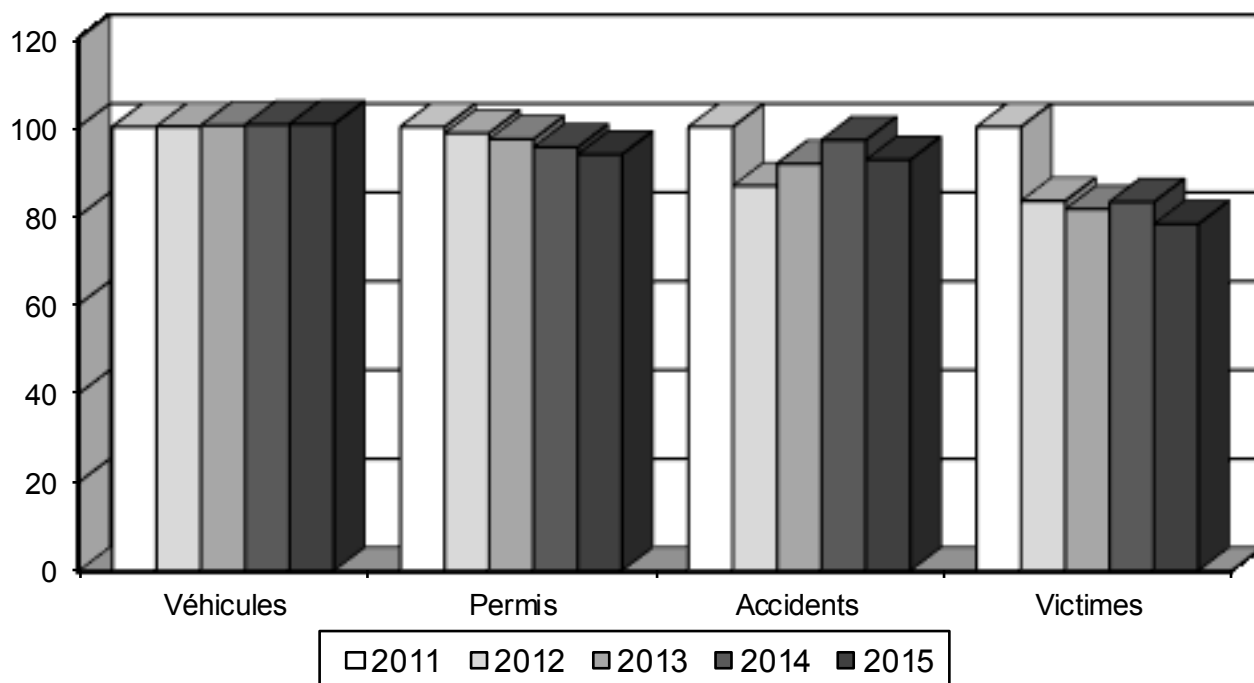


Tableau 2.1 : Nombre de taxis en circulation¹ selon l'âge du véhicule, de 2011 à 2015

Âge du véhicule	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Moins d'un an	414	526	581	606	719
1 an	891	685	697	726	752
2 ans	752	1 129	906	883	938
3 ans	932	1 165	1 538	1 222	1 197
4 ans	2 121	1 362	1 592	1 927	1 490
5 ans	1 188	1 700	1 070	1 292	1 580
6 ans	1 132	810	1 131	744	925
7 ans	467	627	458	653	400
8 ans	332	230	270	207	281
9 ans	33	35	42	40	26
10 ans	1	0	1	4	2
11 ans ou plus	0	1	0	0	2
Total	8 263	8 270	8 286	8 304	8 312
Âge moyen	4,5	4,3	4,3	4,3	4,2

1. Ces données représentent le nombre de véhicules autorisés à circuler en date du 31 décembre de chaque année.

Tableau 2.2 : Nombre de taxis en circulation¹ selon la région de résidence du propriétaire, de 2011 à 2015

Région de résidence du propriétaire	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	27	26	25	27	28
Bas-Saint-Laurent (01)	113	109	111	109	109
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	130	130	129	127	127
Capitale-Nationale (03)	686	683	690	690	696
Chaudière-Appalaches (12)	194	196	194	186	183
Mauricie (04)	141	130	136	133	128
Centre-du-Québec (17)	86	87	89	81	80
Estrie (05)	124	132	121	130	127
Montérégie (16)	1 033	1 055	1 059	1 052	1 065
Montréal (06)	3 306	3 265	3 260	3 273	3 234
Laval (13)	1 411	1 434	1 427	1 452	1 482
Lanaudière (14)	290	301	321	323	326
Laurentides (15)	282	282	288	285	296
Outaouais (07)	213	212	211	211	208
Abitibi-Témiscamingue (08)	112	110	111	111	108
Côte-Nord (09)	92	93	91	93	92
Nord-du-Québec (10)	21	21	20	19	21
Non précisée	2	4	3	2	2
Total	8 263	8 270	8 286	8 304	8 312

1. Ces données représentent le nombre de véhicules autorisés à circuler en date du 31 décembre de chaque année.

Tableau 2.3 : Nombre de titulaires d'un permis de conduire¹ de la classe 4C (classe principale) selon le sexe et l'âge, de 2011 à 2015

Sexe	Âge	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Féminin	16 à 19 ans	1	1	0	1	0
	20 à 24 ans	25	21	25	23	25
	25 à 34 ans	190	182	160	160	151
	35 à 44 ans	478	453	423	435	414
	45 à 54 ans	491	510	494	476	452
	55 à 64 ans	261	234	226	232	233
	65 à 74 ans	54	59	62	67	70
	75 ans ou plus	11	11	7	7	5
Total		1 511	1 471	1 397	1 401	1 350
Masculin	16 à 19 ans	20	21	16	15	19
	20 à 24 ans	257	264	283	295	291
	25 à 34 ans	2 126	2 069	1 993	1 858	1 784
	35 à 44 ans	5 930	5 702	5 540	5 273	5 053
	45 à 54 ans	6 170	6 215	6 207	6 194	6 113
	55 à 64 ans	4 398	4 341	4 287	4 295	4 302
	65 à 74 ans	1 925	1 926	1 972	1 947	1 983
	75 ans ou plus	323	329	329	340	357
Total		21 149	20 867	20 627	20 217	19 902
Total	16 à 19 ans	21	22	16	16	19
	20 à 24 ans	282	285	308	318	316
	25 à 34 ans	2 316	2 251	2 153	2 018	1 935
	35 à 44 ans	6 408	6 155	5 963	5 708	5 467
	45 à 54 ans	6 661	6 725	6 701	6 670	6 565
	55 à 64 ans	4 659	4 575	4 513	4 527	4 535
	65 à 74 ans	1 979	1 985	2 034	2 014	2 053
	75 ans ou plus	334	340	336	347	362
Total		22 660	22 338	22 024	21 618	21 252

1. Ces données représentent le nombre de titulaires d'un permis de conduire en date du 1^{er} juin de chaque année.

Tableau 2.4 : Nombre d'infractions¹ entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises par les titulaires d'un permis de conduire de la classe 4C (classe principale), de 2011 à 2015

Type d'infraction	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Excès de vitesse de 11 à 20 km/h	1 271	1 176	1 392	1 157	997
Excès de vitesse de 21 à 30 km/h	2 606	2 633	2 657	2 341	2 124
Excès de vitesse de 31 à 45 km/h	883	871	848	740	601
Excès de vitesse de plus de 45 km/h	123	98	113	96	43
Excès de vitesse lors de travaux	89	71	107	79	67
Dépassement prohibé par la gauche	1	0	2	1	1
Dépassement prohibé par la droite	9	18	7	8	12
Dépassement prohibé sur la voie réservée à la circulation en sens inverse	14	5	6	15	6
Augmentation de sa vitesse lors d'un dépassement par un autre véhicule	1	0	0	1	0
Dépassement d'une bicyclette sans espace suffisant à l'intérieur de la même voie de circulation	0	0	0	1	0
Dépassements successifs en zigzag	1	3	6	0	3
Omission de se conformer à un feu rouge	637	670	674	524	498
Omission de se conformer à un panneau d'arrêt	1 022	1 020	978	904	887
Omission de se conformer à un arrêt obligatoire à un passage à niveau	1	2	1	0	0
Omission d'arrêter avant d'effectuer un virage à droite devant un feu rouge	27	21	23	25	28
Omission de se conformer au signal d'arrêt d'un autobus scolaire	17	12	27	35	10
Omission d'arrêter à un passage à niveau (autobus, minibus, transport de matières dangereuses)	0	0	0	0	0
Omission de se conformer aux ordres ou aux signaux d'un brigadier, d'un agent ou d'un signaleur	12	10	3	5	10
Marche arrière prohibée	10	12	15	17	15
Franchissement prohibé d'une ligne de démarcation de voie	142	156	132	121	88
Vitesse ou action imprudente	32	24	36	31	10
Conduite pour un pari, un enjeu ou une course	0	0	0	1	0
Conduite interdite d'un véhicule transportant des matières dangereuses dans un tunnel	0	0	0	0	0
Vitesse trop grande par rapport aux conditions atmosphériques ou environnementales	3	10	3	13	13
Espace insuffisant laissé derrière un autre conducteur	11	17	10	16	9
Freinage brusque sans nécessité	1	5	5	3	2
Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection	17	16	12	25	10
Défaut de respecter la priorité accordée aux véhicules qui circulent en sens inverse	16	17	16	11	9
Omission de porter la ceinture de sécurité	572	501	578	435	386
Omission de porter le casque protecteur	2	1	1	1	3
Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident	20	21	19	17	13
Conduite avec alcool dans l'organisme ²	0	0	0	3	1
Refus de fournir un échantillon d'haleine ²	0	0	0	0	0
Conduite sans la présence d'un accompagnateur ³	0	2	5	5	1
Conduite en faisant usage d'un appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique	720	662	727	637	508
Omission de respecter le corridor de sécurité ⁴	0	34	43	36	18
Surf de véhicule ⁵	0	0	0	0	0
Total	8 260	8 088	8 446	7 304	6 373

1. Ces données sont indiquées sous réserve de modifications, plus particulièrement pour la dernière année, en raison des délais observés entre les dates d'infraction et de condamnation.

2. S'applique si la personne est âgée de 21 ans ou moins, si elle possède un permis d'apprenti conducteur, un permis probatoire, un permis autorisant uniquement la conduite d'un véhicule muni d'un détecteur d'alcool ou un permis restreint délivré à la suite de la révocation d'un permis probatoire, ou si elle possède un permis de conduire de la classe 6D (cyclomoteur) ou 8 (tracteur de ferme) depuis moins de 5 ans.

3. S'applique si la personne possède un permis d'apprenti conducteur.

4. Nouvelle infraction du 5 août 2012.

5. Nouvelle infraction du 25 avril 2013.

Tableau 2.5 : Nombre d'infractions¹ entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises au volant d'un taxi, de 2011 à 2015

Type d'infraction	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Excès de vitesse de 11 à 20 km/h	834	787	958	795	651
Excès de vitesse de 21 à 30 km/h	1 262	1 359	1 356	1 172	1 021
Excès de vitesse de 31 à 45 km/h	385	395	407	367	251
Excès de vitesse de plus de 45 km/h	72	51	87	57	19
Excès de vitesse lors de travaux	30	20	52	34	24
Dépassement prohibé par la gauche	0	0	2	2	1
Dépassement prohibé par la droite	3	6	6	5	7
Dépassement prohibé sur la voie réservée à la circulation en sens inverse	8	4	5	12	1
Augmentation de sa vitesse lors d'un dépassement par un autre véhicule	1	0	0	1	0
Dépassement d'une bicyclette sans espace suffisant à l'intérieur de la même voie de circulation	0	0	0	1	0
Dépassements successifs en zigzag	1	1	3	2	0
Omission de se conformer à un feu rouge	489	505	527	411	349
Omission de se conformer à un panneau d'arrêt	557	554	591	570	530
Omission de se conformer à un arrêt obligatoire à un passage à niveau	0	2	1	1	1
Omission d'arrêter avant d'effectuer un virage à droite devant un feu rouge	21	17	22	19	19
Omission de se conformer au signal d'arrêt d'un autobus scolaire	13	8	25	31	4
Omission d'arrêter à un passage à niveau (autobus, minibus, transport de matières dangereuses)	0	0	0	0	0
Omission de se conformer aux ordres ou aux signaux d'un brigadier, d'un agent ou d'un signaleur	10	9	3	4	7
Marche arrière prohibée	9	11	13	19	9
Franchissement prohibé d'une ligne de démarcation de voie	114	96	113	106	60
Vitesse ou action imprudente	22	18	26	16	4
Conduite pour un pari, un enjeu ou une course	0	0	0	0	0
Conduite interdite d'un véhicule transportant des matières dangereuses dans un tunnel	0	0	0	0	0
Vitesse trop grande par rapport aux conditions atmosphériques ou environnementales	6	2	1	8	10
Espace insuffisant laissé derrière un autre conducteur	6	7	7	7	2
Freinage brusque sans nécessité	0	4	5	2	1
Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection	17	16	12	23	9
Défaut de respecter la priorité accordée aux véhicules qui circulent en sens inverse	8	14	16	9	10
Omission de porter la ceinture de sécurité	184	262	410	247	237
Omission de porter le casque protecteur	0	0	0	0	0
Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident	8	6	7	6	6
Conduite avec alcool dans l'organisme ²	0	0	0	2	0
Refus de fournir un échantillon d'haleine ²	0	0	0	0	0
Conduite sans la présence d'un accompagnateur ³	0	0	1	0	0
Conduite en faisant usage d'un appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique	286	263	283	287	188
Omission de respecter le corridor de sécurité ⁴	0	27	22	26	11
Surf de véhicule ⁵	0	0	0	1	0
Total	4 346	4 444	4 961	4 243	3 432

1. Ces données sont indiquées sous réserve de modifications, plus particulièrement pour la dernière année, en raison des délais observés entre les dates d'infraction et de condamnation.

2. S'applique si la personne est âgée de 21 ans ou moins, si elle possède un permis d'apprenti conducteur, un permis probatoire, un permis autorisant uniquement la conduite d'un véhicule muni d'un détecteur d'alcool ou un permis restreint délivré à la suite de la révocation d'un permis probatoire, ou si elle possède un permis de conduire de la classe 6D (cyclomoteur) ou 8 (tracteur de ferme) depuis moins de 5 ans.

3. S'applique si la personne possède un permis d'apprenti conducteur.

4. Nouvelle infraction du 5 août 2012.

5. Nouvelle infraction du 25 avril 2013.

Tableau 2.6 : Nombre d'accidents impliquant au moins un taxi selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	0	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	0	0	0	0	0
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	0	0	0	0	0
	Capitale-Nationale (03)	0	0	1	0	0
	Chaudière-Appalaches (12)	0	0	0	0	0
	Mauricie (04)	0	0	0	0	0
	Centre-du-Québec (17)	0	0	0	0	0
	Estrie (05)	0	0	0	0	0
	Montérégie (16)	2	0	0	1	1
	Montréal (06)	0	0	1	3	3
	Laval (13)	1	0	0	0	0
	Lanaudière (14)	0	0	0	0	0
	Laurentides (15)	1	0	0	0	0
	Outaouais (07)	0	0	0	0	1
	Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0	0	0	0
	Côte-Nord (09)	0	0	1	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
	Total		4	0	3	4
Graves	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	0	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	1	1	0	0	0
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1	0	1	1	0
	Capitale-Nationale (03)	1	2	4	1	4
	Chaudière-Appalaches (12)	0	0	0	0	0
	Mauricie (04)	1	0	0	2	0
	Centre-du-Québec (17)	0	0	0	0	0
	Estrie (05)	0	0	1	0	0
	Montérégie (16)	0	3	1	2	1
	Montréal (06)	13	12	18	17	8
	Laval (13)	1	2	1	0	1
	Lanaudière (14)	1	1	0	0	0
	Laurentides (15)	0	0	0	1	2
	Outaouais (07)	0	0	0	1	0
	Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0	0	1	0
	Côte-Nord (09)	0	0	1	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
	Total		19	21	27	26

Tableau 2.6 : Nombre d'accidents impliquant au moins un taxi selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légers	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	4	1	1	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	3	6	1	1	2
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	8	7	5	3	5
	Capitale-Nationale (03)	37	32	48	30	42
	Chaudière-Appalaches (12)	11	5	5	6	9
	Mauricie (04)	6	7	7	6	11
	Centre-du-Québec (17)	4	5	5	1	4
	Estrie (05)	7	2	4	5	3
	Montérégie (16)	40	35	50	55	45
	Montréal (06)	386	313	281	310	292
	Laval (13)	22	13	8	18	12
	Lanaudière (14)	10	5	8	8	3
	Laurentides (15)	12	16	9	9	12
	Outaouais (07)	9	13	14	14	8
	Abitibi-Témiscamingue (08)	6	4	4	5	8
	Côte-Nord (09)	4	4	3	1	1
	Nord-du-Québec (10)	1	0	0	1	1
Total		566	471	453	474	458
Corporels	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	4	1	1	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	4	7	1	1	2
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	9	7	6	4	5
	Capitale-Nationale (03)	38	34	53	31	46
	Chaudière-Appalaches (12)	11	5	5	6	9
	Mauricie (04)	7	7	7	8	11
	Centre-du-Québec (17)	4	5	5	1	4
	Estrie (05)	7	2	5	5	3
	Montérégie (16)	42	38	51	58	47
	Montréal (06)	399	325	300	330	303
	Laval (13)	24	15	9	18	13
	Lanaudière (14)	11	6	8	8	3
	Laurentides (15)	13	16	9	10	14
	Outaouais (07)	9	13	14	15	9
	Abitibi-Témiscamingue (08)	6	4	4	6	8
	Côte-Nord (09)	4	4	5	1	1
	Nord-du-Québec (10)	1	0	0	1	1
Total		589	492	483	504	479

Tableau 2.6 : Nombre d'accidents impliquant au moins un taxi selon la nature des dommages et la région de l'accident, (suite) de 2011 à 2015

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Matériels seulement	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	3	4	1	5	5
	Bas-Saint-Laurent (01)	16	15	8	21	20
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	30	44	22	34	29
	Capitale-Nationale (03)	122	99	159	153	148
	Chaudière-Appalaches (12)	16	18	26	23	21
	Mauricie (04)	17	22	22	32	22
	Centre-du-Québec (17)	8	12	12	20	19
	Estrie (05)	26	17	24	23	27
	Montérégie (16)	87	77	57	51	82
	Montréal (06)	477	407	437	456	426
	Laval (13)	23	18	34	31	31
	Lanaudière (14)	15	14	16	27	19
	Laurentides (15)	22	24	25	15	19
	Outaouais (07)	42	44	40	50	45
	Abitibi-Témiscamingue (08)	25	18	31	28	20
	Côte-Nord (09)	19	9	15	17	13
	Nord-du-Québec (10)	3	1	0	4	0
Total		951	843	929	990	946
Total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	3	8	2	6	5
	Bas-Saint-Laurent (01)	20	22	9	22	22
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	39	51	28	38	34
	Capitale-Nationale (03)	160	133	212	184	194
	Chaudière-Appalaches (12)	27	23	31	29	30
	Mauricie (04)	24	29	29	40	33
	Centre-du-Québec (17)	12	17	17	21	23
	Estrie (05)	33	19	29	28	30
	Montérégie (16)	129	115	108	109	129
	Montréal (06)	876	732	737	786	729
	Laval (13)	47	33	43	49	44
	Lanaudière (14)	26	20	24	35	22
	Laurentides (15)	35	40	34	25	33
	Outaouais (07)	51	57	54	65	54
	Abitibi-Témiscamingue (08)	31	22	35	34	28
	Côte-Nord (09)	23	13	20	18	14
	Nord-du-Québec (10)	4	1	0	5	1
Total		1 540	1 335	1 412	1 494	1 425

Tableau 2.7 : Nombre d'accidents impliquant au moins un taxi selon la nature des dommages et le type de route¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de route	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Autoroute	2	0	0	0	0
	Route principale ou provinciale	0	0	0	0	1
	Route secondaire ou régionale	0	0	0	0	0
	Autres	2	0	3	4	4
	Total	4	0	3	4	5
Graves	Autoroute	0	1	0	2	0
	Route principale ou provinciale	0	0	2	5	1
	Route secondaire ou régionale	0	1	0	0	1
	Autres	19	19	25	19	14
	Total	19	21	27	26	16
Légers	Autoroute	30	38	28	10	22
	Route principale ou provinciale	21	19	14	23	15
	Route secondaire ou régionale	5	6	9	5	8
	Autres	510	408	402	436	413
	Total	566	471	453	474	458
Corporels	Autoroute	32	39	28	12	22
	Route principale ou provinciale	21	19	16	28	17
	Route secondaire ou régionale	5	7	9	5	9
	Autres	531	427	430	459	431
	Total	589	492	483	504	479
Matériels seulement	Autoroute	124	84	98	105	119
	Route principale ou provinciale	39	49	53	41	39
	Route secondaire ou régionale	21	10	6	13	10
	Autres	767	700	772	831	778
	Total	951	843	929	990	946
Total	Autoroute	156	123	126	117	141
	Route principale ou provinciale	60	68	69	69	56
	Route secondaire ou régionale	26	17	15	18	19
	Autres	1 298	1 127	1 202	1 290	1 209
	Total	1 540	1 335	1 412	1 494	1 425

Tableau 2.8 : Taux d'accidents impliquant au moins un taxi pour 10 000 taxis en circulation selon la nature des dommages, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	4,8	0,0	3,6	4,8	6,0
Graves	23,0	25,4	32,6	31,3	19,2
Légers	685,0	569,5	546,7	570,8	551,0
Corporels	712,8	594,9	582,9	606,9	576,3
Matériels seulement	1 150,9	1 019,3	1 121,2	1 192,2	1 138,1
Total	1 863,7	1 614,3	1 704,1	1 799,1	1 714,4

Tableau 2.9 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un taxi selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	0	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	0	0	0	0	0
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	0	0	0	0	0
	Capitale-Nationale (03)	0	0	1	0	0
	Chaudière-Appalaches (12)	0	0	0	0	0
	Mauricie (04)	0	0	0	0	0
	Centre-du-Québec (17)	0	0	0	0	0
	Estrie (05)	0	0	0	0	0
	Montérégie (16)	2	0	0	2	1
	Montréal (06)	0	0	1	4	3
	Laval (13)	1	0	0	0	0
	Lanaudière (14)	0	0	0	0	0
	Laurentides (15)	1	0	0	0	0
	Outaouais (07)	0	0	0	0	1
	Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0	0	0	0
	Côte-Nord (09)	0	0	1	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
Total		4	0	3	6	5
Graves	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	0	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	1	1	0	0	0
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	2	0	1	1	0
	Capitale-Nationale (03)	1	2	4	1	5
	Chaudière-Appalaches (12)	0	0	0	0	0
	Mauricie (04)	1	0	0	2	0
	Centre-du-Québec (17)	0	0	0	0	0
	Estrie (05)	0	0	1	0	0
	Montérégie (16)	1	3	1	3	1
	Montréal (06)	14	13	28	17	12
	Laval (13)	3	2	1	0	1
	Lanaudière (14)	1	1	0	0	0
	Laurentides (15)	0	0	0	1	3
	Outaouais (07)	0	0	0	1	0
	Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0	0	3	0
	Côte-Nord (09)	0	0	1	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
Total		24	22	37	29	22

Tableau 2.9 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un taxi selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des blessures	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légères	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	7	1	1	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	3	9	2	1	2
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	12	8	8	4	8
	Capitale-Nationale (03)	55	48	70	46	56
	Chaudière-Appalaches (12)	16	9	6	8	13
	Mauricie (04)	6	9	9	7	16
	Centre-du-Québec (17)	6	7	10	1	4
	Estrie (05)	9	3	6	5	3
	Montérégie (16)	58	47	62	71	63
	Montréal (06)	512	433	380	402	377
	Laval (13)	36	15	8	23	15
	Lanaudière (14)	12	7	14	12	4
	Laurentides (15)	26	20	9	14	17
	Outaouais (07)	10	17	20	27	10
	Abitibi-Témiscamingue (08)	9	4	5	7	8
	Côte-Nord (09)	4	4	4	2	2
	Nord-du-Québec (10)	1	0	0	1	2
Total		775	647	614	632	600
Total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	7	1	1	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	4	10	2	1	2
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	14	8	9	5	8
	Capitale-Nationale (03)	56	50	75	47	61
	Chaudière-Appalaches (12)	16	9	6	8	13
	Mauricie (04)	7	9	9	9	16
	Centre-du-Québec (17)	6	7	10	1	4
	Estrie (05)	9	3	7	5	3
	Montérégie (16)	61	50	63	76	65
	Montréal (06)	526	446	409	423	392
	Laval (13)	40	17	9	23	16
	Lanaudière (14)	13	8	14	12	4
	Laurentides (15)	27	20	9	15	20
	Outaouais (07)	10	17	20	28	11
	Abitibi-Témiscamingue (08)	9	4	5	10	8
	Côte-Nord (09)	4	4	6	2	2
	Nord-du-Québec (10)	1	0	0	1	2
Total		803	669	654	667	627

Tableau 2.10 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un taxi selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé¹, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Type de véhicule occupé	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	Automobile ou camion léger	1	0	0	1	0
	Autobus ou minibus	0	0	0	0	0
	Autobus scolaire	0	0	0	0	0
	Taxi	2	0	1	3	3
	Camion lourd	0	0	0	0	0
	Tracteur routier	0	0	0	0	0
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	0	0	0
	Motocyclette	0	0	0	0	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	0
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	1	0	1	0	1
	Autres	0	0	0	0	0
	Piéton	0	0	1	2	1
	Non précisé	0	0	0	0	0
	Total		4	0	3	6
Graves	Automobile ou camion léger	4	4	7	3	0
	Autobus ou minibus	0	0	1	0	0
	Autobus scolaire	0	0	0	0	0
	Taxi	11	10	17	14	10
	Camion lourd	0	0	0	0	0
	Tracteur routier	0	0	0	0	0
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	0	0	0
	Motocyclette	1	0	1	3	1
	Cyclomoteur	0	0	0	0	0
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	4	1	2	3	1
	Autres	0	0	0	0	0
	Piéton	4	7	9	6	10
	Non précisé	0	0	0	0	0
	Total		24	22	37	29

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 2.10 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un taxi selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé¹, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des blessures	Type de véhicule occupé	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légères	Automobile ou camion léger	234	195	196	199	197
	Autobus ou minibus	0	1	0	1	0
	Autobus scolaire	0	0	0	0	0
	Taxi	342	315	273	268	261
	Camion lourd	2	0	0	0	3
	Tracteur routier	0	0	0	1	1
	Véhicule-outil ou d'équipement	2	0	1	0	0
	Motocyclette	4	4	7	16	8
	Cyclomoteur	10	7	5	3	7
	Motoneige	0	0	0	0	1
	Véhicule hors route	0	1	0	0	0
	Bicyclette	61	52	44	64	52
	Autres	7	3	2	4	0
	Piéton	113	69	86	76	67
	Non précisé	0	0	0	0	3
Total		775	647	614	632	600
Total	Automobile ou camion léger	239	199	203	203	197
	Autobus ou minibus	0	1	1	1	0
	Autobus scolaire	0	0	0	0	0
	Taxi	355	325	291	285	274
	Camion lourd	2	0	0	0	3
	Tracteur routier	0	0	0	1	1
	Véhicule-outil ou d'équipement	2	0	1	0	0
	Motocyclette	5	4	8	19	9
	Cyclomoteur	10	7	5	3	7
	Motoneige	0	0	0	0	1
	Véhicule hors route	0	1	0	0	0
	Bicyclette	66	53	47	67	54
	Autres	7	3	2	4	0
	Piéton	117	76	96	84	78
	Non précisé	0	0	0	0	3
Total		803	669	654	667	627

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 2.11 : Taux de victimes d'un accident impliquant au moins un taxi pour 10 000 taxis en circulation selon la nature des blessures, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	4,8	0,0	3,6	7,2	6,0
Graves	29,0	26,6	44,7	34,9	26,5
Légères	937,9	782,3	741,0	761,1	721,8
Total	971,8	808,9	789,3	803,2	754,3

Tableau 2.12 : Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins un taxi selon la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Automobile ou camion léger	1	0	1	8	4
	Autobus ou minibus	0	0	0	0	0
	Autobus scolaire	0	0	0	0	0
	Taxi	4	0	3	4	5
	Camion lourd	0	0	0	0	0
	Tracteur routier	0	0	0	0	1
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	0	0	0
	Motocyclette	0	0	0	0	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	0
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	1	0	1	0	1
	Autres	0	0	0	0	0
	Non précisé	0	0	0	0	0
	Total		6	0	5	12
Graves	Automobile ou camion léger	11	12	17	12	7
	Autobus ou minibus	0	2	1	0	0
	Autobus scolaire	0	0	0	0	0
	Taxi	19	27	30	28	16
	Camion lourd	0	1	0	0	1
	Tracteur routier	0	0	0	0	0
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	1	0	0
	Motocyclette	1	0	1	3	1
	Cyclomoteur	0	0	0	0	0
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	3	1	3	3	1
	Autres	0	0	0	0	0
	Non précisé	0	1	0	0	0
	Total		34	44	53	46

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 2.12 : Nombre de véhicules accidentés dans des accidents impliquant au moins un taxi selon la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légers	Automobile ou camion léger	431	381	337	353	367
	Autobus ou minibus	1	2	5	2	2
	Autobus scolaire	0	0	1	0	0
	Taxi	581	479	462	483	464
	Camion lourd	12	6	4	8	8
	Tracteur routier	1	7	2	1	0
	Véhicule-outil ou d'équipement	1	2	1	1	1
	Motocyclette	4	4	6	15	8
	Cyclomoteur	8	7	5	3	6
	Motoneige	1	0	0	0	1
	Véhicule hors route	0	1	0	0	0
	Bicyclette	61	53	42	65	53
	Autres	8	3	2	6	0
	Non précisé	1	2	1	2	4
	Total		1 110	947	868	939
Corporels	Automobile ou camion léger	443	393	355	373	378
	Autobus ou minibus	1	4	6	2	2
	Autobus scolaire	0	0	1	0	0
	Taxi	604	506	495	515	485
	Camion lourd	12	7	4	8	9
	Tracteur routier	1	7	2	1	1
	Véhicule-outil ou d'équipement	1	2	2	1	1
	Motocyclette	5	4	7	18	9
	Cyclomoteur	8	7	5	3	6
	Motoneige	1	0	0	0	1
	Véhicule hors route	0	1	0	0	0
	Bicyclette	65	54	46	68	55
	Autres	8	3	2	6	0
	Non précisé	1	3	1	2	4
	Total		1 150	991	926	997

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 2.12 : Nombre de véhicules accidentés dans des accidents impliquant au moins un taxi selon la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Matériels seulement	Automobile ou camion léger	920	802	889	978	917
	Autobus ou minibus	6	6	9	1	4
	Autobus scolaire	4	1	1	0	1
	Taxi	973	862	952	1 010	955
	Camion lourd	32	23	32	26	34
	Tracteur routier	11	23	13	13	13
	Véhicule-outil ou d'équipement	4	10	9	6	8
	Motocyclette	0	1	3	0	1
	Cyclomoteur	1	0	0	0	1
	Motoneige	0	0	1	0	1
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	4	2	4	4	2
	Autres	10	14	6	6	10
	Non précisé	36	35	37	30	25
	Total		2 001	1 779	1 956	2 074
Total	Automobile ou camion léger	1 363	1 195	1 244	1 351	1 295
	Autobus ou minibus	7	10	15	3	6
	Autobus scolaire	4	1	2	0	1
	Taxi	1 577	1 368	1 447	1 525	1 440
	Camion lourd	44	30	36	34	43
	Tracteur routier	12	30	15	14	14
	Véhicule-outil ou d'équipement	5	12	11	7	9
	Motocyclette	5	5	10	18	10
	Cyclomoteur	9	7	5	3	7
	Motoneige	1	0	1	0	2
	Véhicule hors route	0	1	0	0	0
	Bicyclette	69	56	50	72	57
	Autres	18	17	8	12	10
	Non précisé	37	38	38	32	29
	Total		3 151	2 770	2 882	3 071

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 2.13 : Nombre de conducteurs d'un taxi impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Âge du conducteur	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0	0	0
	25 à 34 ans	1	0	1	0	1
	35 à 44 ans	0	0	0	1	2
	45 à 54 ans	1	0	1	1	1
	55 à 64 ans	1	0	0	0	0
	65 à 74 ans	1	0	1	1	1
	75 à 84 ans	0	0	0	0	0
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	0	0	0	1	0
Total		4	0	3	4	5
Graves	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	1	1	0
	25 à 34 ans	2	2	4	1	3
	35 à 44 ans	3	5	5	10	4
	45 à 54 ans	5	10	9	7	2
	55 à 64 ans	6	6	6	7	7
	65 à 74 ans	2	3	3	2	0
	75 à 84 ans	1	0	0	0	0
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	0	1	2	0	0
Total		19	27	30	28	16
Légers	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	1	0	0	0	0
	20 à 24 ans	6	8	6	8	6
	25 à 34 ans	51	47	33	41	31
	35 à 44 ans	155	86	112	100	84
	45 à 54 ans	163	155	140	155	166
	55 à 64 ans	139	108	105	107	99
	65 à 74 ans	44	51	43	52	50
	75 à 84 ans	5	3	8	9	15
	85 à 89 ans	0	1	0	0	1
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	17	20	15	11	12
Total		581	479	462	483	464

Tableau 2.13 : Nombre de conducteurs d'un taxi impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Âge du conducteur	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Corporels	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	1	0	0	0	0
	20 à 24 ans	6	8	7	9	6
	25 à 34 ans	54	49	38	42	35
	35 à 44 ans	158	91	117	111	90
	45 à 54 ans	169	165	150	163	169
	55 à 64 ans	146	114	111	114	106
	65 à 74 ans	47	54	47	55	51
	75 à 84 ans	6	3	8	9	15
	85 à 89 ans	0	1	0	0	1
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	17	21	17	12	12
Total		604	506	495	515	485
Matériels seulement	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	4	3	0	1	1
	20 à 24 ans	18	11	18	17	19
	25 à 34 ans	94	73	68	73	94
	35 à 44 ans	222	184	213	211	197
	45 à 54 ans	284	253	299	298	266
	55 à 64 ans	221	211	199	242	227
	65 à 74 ans	80	76	83	94	77
	75 à 84 ans	6	9	12	18	10
	85 à 89 ans	1	0	0	0	1
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	43	42	60	56	63
Total		973	862	952	1 010	955
Total	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	5	3	0	1	1
	20 à 24 ans	24	19	25	26	25
	25 à 34 ans	148	122	106	115	129
	35 à 44 ans	380	275	330	322	287
	45 à 54 ans	453	418	449	461	435
	55 à 64 ans	367	325	310	356	333
	65 à 74 ans	127	130	130	149	128
	75 à 84 ans	12	12	20	27	25
	85 à 89 ans	1	1	0	0	2
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	60	63	77	68	75
Total		1 577	1 368	1 447	1 525	1 440

SECTION 3

LE TRANSPORT DE PERSONNES : LES AUTOBUS

La section 3 porte sur les autobus. La présentation diffère légèrement de celle des sections 2 et 4. En effet, les classes de permis de conduire s'appliquant précisément aux autobus, soit les classes 2 et 4B, se rapportent autant aux autobus scolaires qu'aux autres types d'autobus. Les données sur le nombre de véhicules, sur les titulaires d'un permis de conduire et sur le nombre d'infractions de ces titulaires composent donc les premiers tableaux de la section. Par la suite, on trouve deux sous-sections, soit la section 3.1 concernant les autobus autres que scolaires et la section 3.2 présentant les données sur les autobus scolaires.

Une augmentation du nombre d'autobus

Pendant la période de 2011 à 2015, le nombre d'autobus autres que scolaires augmente, passant de 8 148 à 8 346. Le nombre d'autobus scolaires augmente également, passant de 10 096 à 10 344. Ce sont des hausses respectives de 2,4 % et de 2,5 %. Pour l'ensemble de la période, les autobus autres que scolaires comptent pour 1,2 % de l'ensemble des véhicules commerciaux, sauf en 2012, où cette part augmente à 1,3 %, alors que les autobus scolaires constituent 1,5 % du même ensemble (voir le tableau 3.1).

Évolution du nombre d'autobus pour l'ensemble du Québec, de 2011 à 2015

Véhicules	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'autobus autres que scolaires	8 148	8 397	8 519	8 379	8 346
Part relative sur l'ensemble des véhicules commerciaux	1,2 %	1,3 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %
Âge moyen	6,6 ans	6,7 ans	7,0 ans	7,2 ans	7,5 ans
Nombre d'autobus scolaires	10 096	10 188	10 335	10 357	10 344
Part relative sur l'ensemble des véhicules commerciaux	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Âge moyen	5,7 ans	5,7 ans	5,7 ans	5,7 ans	5,8 ans

Note : Ces données représentent le nombre de véhicules autorisés à circuler au 31 décembre de chaque année.

L'âge moyen des autobus augmente

Durant la période de 2011 à 2015, l'âge moyen des autobus scolaires est de 5,7 ans de 2011 à 2014 et augmente à 5,8 ans en 2015. L'âge des autobus autres que scolaires augmente, passant de 6,6 à 7,5 ans durant la même période. Le plus grand nombre d'autobus autres que scolaires se trouve dans le groupe d'âge des 11 ans ou plus (1 983 véhicules), ce qui représente 23,8 % du total de 2015. Pour les autobus scolaires, le plus important groupe d'âge est celui des moins d'un an, avec 1 294 véhicules, ce qui représente 12,5 % du total de 2015, suivi par le groupe d'âge des 11 ans ou plus, avec 1 038 véhicules, soit 10,0 % du total (voir le tableau 3.1).

Une répartition géographique différente

La répartition géographique des autobus selon la région de résidence du propriétaire diffère entre les autobus scolaires et les autobus autres que scolaires. En 2015, ces derniers se trouvent principalement dans la région de Montréal, avec 2 286 autobus autres que scolaires, soit 27,4 % du total, et dans celles de la Capitale-Nationale et de la Montérégie, où il y a respectivement 1 389 et 889 véhicules, soit 16,6 % et 10,7 % du total des autobus non scolaires. Quant à eux, les autobus scolaires sont en plus grand nombre dans la région de la Montérégie, où l'on compte 1 699 véhicules en 2015, soit 16,4 % du total. La région des Laurentides arrive deuxième avec 1 279 autobus, soit 12,4 % du total, alors que la région de Montréal est troisième avec 1 054 véhicules, soit 10,2 % du total (voir le tableau 3.2).

Une légère diminution des titulaires d'un permis de conduire des classes 2 et 4B

Deux classes de permis de conduire s'appliquent précisément aux autobus. La classe 2 permet de conduire un autobus aménagé pour le transport de plus de 24 passagers et la classe 4B autorise la conduite d'un autobus de 24 passagers ou moins. Toutefois, un permis de la classe 1 permet de conduire l'un ou l'autre des véhicules, alors qu'un permis de la classe 3 ou de la classe 4A permet également de conduire un véhicule nécessitant un permis de la classe 4B. De 2011 à 2015, le nombre de titulaires d'un permis de conduire de la classe 2 diminue de 1,6 %, passant de 38 895 à 38 276, alors que le nombre de titulaires d'un permis de la classe 4B diminue de 2,3 %, passant de 36 184 à 35 344. Le principal groupe d'âge des titulaires d'un permis de conduire de la classe 2 est celui des 45 à 54 ans, avec 12 654 titulaires (33,1 % du total), tandis que le principal groupe d'âge pour la classe 4B est celui des 35 à 44 ans, qui totalise 11 507 titulaires (32,6 % du total). Les femmes sont beaucoup plus présentes dans la classe 4B, constituant près de 1 titulaire sur 3 (32,0 % en 2015), alors que la proportion de femmes dans la classe 2 est de 24,6 % en 2015, soit plutôt près de 1 titulaire sur 4 (voir les tableaux 3.3A et 3.3B).

Le dossier de conduite (nombre de points d'inaptitude)

Le tableau 1.4B permet de constater que respectivement 76,0 % et 70,3 % des titulaires d'un permis de conduire des classes 2 et 4B n'ont aucun point d'inaptitude actif inscrit à leur dossier de conduite en 2015, comparativement à 78,0 % pour les titulaires d'un permis de la classe 5. **Ces points d'inaptitude peuvent toutefois avoir été accumulés autant au volant d'un véhicule personnel qu'au volant d'un véhicule dans le cadre d'un travail** (voir les tableaux 1.4A et 1.4B).

Une répartition des infractions presque identique à celle de l'ensemble des titulaires d'un permis

La répartition des infractions des titulaires d'un permis de conduire des classes 2 et 4B se rapproche de celle de l'ensemble des titulaires d'un permis de conduire. En effet, pour ce qui est de la principale infraction commise en 2015, il s'agit, dans 71,8 % des cas, d'un excès de vitesse (9 367 infractions), comparativement à 69,6 % pour l'ensemble des titulaires d'un permis. La répartition des autres types d'infractions est également semblable (voir le tableau 3.4).

Tableau 3.1 : Nombre d'autobus en circulation¹ selon le type et l'âge du véhicule, de 2011 à 2015

Type de véhicule et âge du véhicule	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Autobus autre que scolaire					
Moins d'un an	845	579	603	557	571
1 an	1 034	941	547	523	492
2 ans	745	1 041	937	530	507
3 ans	725	732	1 015	888	514
4 ans	605	724	706	979	869
5 ans	584	587	685	688	956
6 ans	351	542	557	666	657
7 ans	364	331	493	524	619
8 ans	488	331	311	456	477
9 ans	475	454	314	289	417
10 ans	371	467	435	300	284
11 ans ou plus	1 561	1 668	1 916	1 979	1 983
Total	8 148	8 397	8 519	8 379	8 346
Âge moyen	6,6	6,7	7,0	7,2	7,5
Autobus scolaire					
Moins d'un an	1 367	1 351	1 491	1 471	1 294
1 an	779	839	773	835	910
2 ans	979	796	838	749	845
3 ans	782	977	789	835	734
4 ans	883	752	987	786	820
5 ans	870	874	748	979	811
6 ans	696	879	868	741	1 003
7 ans	810	690	857	841	735
8 ans	557	809	664	818	814
9 ans	655	544	766	622	762
10 ans	697	599	518	702	578
11 ans ou plus	1 021	1 078	1 036	978	1 038
Total	10 096	10 188	10 335	10 357	10 344
Âge moyen	5,7	5,7	5,7	5,7	5,8

1. Ces données représentent le nombre de véhicules autorisés à circuler en date du 31 décembre de chaque année.

Tableau 3.2 : Nombre d'autobus en circulation¹ selon le type de véhicule et la région de résidence du propriétaire, de 2011 à 2015

Type de véhicule et région de résidence du propriétaire	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Autobus autre que scolaire					
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	81	85	73	68	73
Bas-Saint-Laurent (01)	80	80	80	72	79
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	313	321	311	282	290
Capitale-Nationale (03)	1 334	1 394	1 451	1 405	1 389
Chaudière-Appalaches (12)	389	405	386	429	433
Mauricie (04)	217	228	230	236	230
Centre-du-Québec (17)	145	144	140	111	108
Estrie (05)	216	221	224	226	222
Montérégie (16)	886	1 350	1 322	921	889
Montréal (06)	2 709	2 307	2 378	2 303	2 286
Laval (13)	444	459	527	581	586
Lanaudière (14)	264	295	313	316	387
Laurentides (15)	263	283	285	669	630
Outaouais (07)	435	431	419	418	418
Abitibi-Témiscamingue (08)	144	167	158	184	177
Côte-Nord (09)	84	94	98	46	42
Nord-du-Québec (10)	78	72	72	63	63
Non précisée	66	61	52	49	44
Total	8 148	8 397	8 519	8 379	8 346
Autobus scolaire					
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	253	247	246	244	236
Bas-Saint-Laurent (01)	493	497	500	477	471
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	489	503	500	499	503
Capitale-Nationale (03)	758	766	769	860	852
Chaudière-Appalaches (12)	823	823	834	853	836
Mauricie (04)	340	334	339	343	345
Centre-du-Québec (17)	650	535	548	535	532
Estrie (05)	350	349	365	360	356
Montérégie (16)	1 476	1 803	1 836	1 702	1 699
Montréal (06)	933	856	1 028	1 033	1 054
Laval (13)	436	449	444	441	450
Lanaudière (14)	948	912	791	803	819
Laurentides (15)	1 140	1 118	1 130	1 285	1 279
Outaouais (07)	469	455	453	370	373
Abitibi-Témiscamingue (08)	368	368	375	376	372
Côte-Nord (09)	138	138	144	144	141
Nord-du-Québec (10)	32	35	32	31	26
Non précisée	0	0	1	1	0
Total	10 096	10 188	10 335	10 357	10 344

1. Ces données représentent le nombre de véhicules autorisés à circuler en date du 31 décembre de chaque année.

Tableau 3.3A : Nombre de titulaires d'un permis de conduire¹ de la classe 2 (classe principale) selon le sexe et l'âge, de 2011 à 2015

Sexe	Âge	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Féminin	16 à 19 ans	1	0	0	1	0
	20 à 24 ans	24	25	24	25	15
	25 à 34 ans	616	597	572	509	464
	35 à 44 ans	2 248	2 108	2 046	1 943	1 854
	45 à 54 ans	3 971	4 016	4 002	3 967	3 854
	55 à 64 ans	2 177	2 313	2 413	2 508	2 652
	65 à 74 ans	390	451	486	539	550
	75 ans ou plus	10	12	18	18	26
Total		9 437	9 522	9 561	9 510	9 415
Masculin	16 à 19 ans	6	4	1	2	1
	20 à 24 ans	142	163	167	152	147
	25 à 34 ans	1 903	1 796	1 743	1 648	1 507
	35 à 44 ans	5 328	5 196	5 118	4 992	4 768
	45 à 54 ans	9 794	9 532	9 266	9 051	8 800
	55 à 64 ans	9 246	9 401	9 564	9 590	9 698
	65 à 74 ans	2 829	3 075	3 269	3 424	3 584
	75 ans ou plus	210	248	270	301	356
Total		29 458	29 415	29 398	29 160	28 861
Total	16 à 19 ans	7	4	1	3	1
	20 à 24 ans	166	188	191	177	162
	25 à 34 ans	2 519	2 393	2 315	2 157	1 971
	35 à 44 ans	7 576	7 304	7 164	6 935	6 622
	45 à 54 ans	13 765	13 548	13 268	13 018	12 654
	55 à 64 ans	11 423	11 714	11 977	12 098	12 350
	65 à 74 ans	3 219	3 526	3 755	3 963	4 134
	75 ans ou plus	220	260	288	319	382
Total		38 895	38 937	38 959	38 670	38 276

1. Ces données représentent le nombre de titulaires d'un permis de conduire en date du 1^{er} juin de chaque année.

Tableau 3.3B : Nombre de titulaires d'un permis de conduire¹ de la classe 4B (classe principale) selon le sexe et l'âge, de 2011 à 2015

Sexe	Âge	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Féminin	16 à 19 ans	6	5	4	6	6
	20 à 24 ans	355	336	321	325	309
	25 à 34 ans	2 892	2 781	2 622	2 412	2 266
	35 à 44 ans	3 788	3 845	3 942	3 984	4 080
	45 à 54 ans	3 184	3 148	3 057	2 918	2 739
	55 à 64 ans	1 342	1 427	1 503	1 580	1 663
	65 à 74 ans	167	170	172	191	218
	75 ans ou plus	16	16	17	9	13
Total		11 750	11 728	11 638	11 425	11 294
Masculin	16 à 19 ans	16	14	26	19	16
	20 à 24 ans	526	485	480	509	477
	25 à 34 ans	4 393	4 133	3 876	3 667	3 446
	35 à 44 ans	7 504	7 595	7 512	7 436	7 427
	45 à 54 ans	6 917	6 857	6 752	6 602	6 427
	55 à 64 ans	4 143	4 384	4 601	4 711	4 909
	65 à 74 ans	862	980	1 082	1 142	1 235
	75 ans ou plus	73	85	95	97	113
Total		24 434	24 533	24 424	24 183	24 050
Total	16 à 19 ans	22	19	30	25	22
	20 à 24 ans	881	821	801	834	786
	25 à 34 ans	7 285	6 914	6 498	6 079	5 712
	35 à 44 ans	11 292	11 440	11 454	11 420	11 507
	45 à 54 ans	10 101	10 005	9 809	9 520	9 166
	55 à 64 ans	5 485	5 811	6 104	6 291	6 572
	65 à 74 ans	1 029	1 150	1 254	1 333	1 453
	75 ans ou plus	89	101	112	106	126
Total		36 184	36 261	36 062	35 608	35 344

1. Ces données représentent le nombre de titulaires d'un permis de conduire en date du 1^{er} juin de chaque année.

Tableau 3.4 : Nombre d'infractions¹ entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises par les titulaires d'un permis de conduire de la classe 2 ou 4B (classe principale), de 2011 à 2015

Type d'infraction	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Excès de vitesse de 11 à 20 km/h	2 018	1 860	2 231	2 087	2 030
Excès de vitesse de 21 à 30 km/h	6 456	6 251	6 323	5 965	5 573
Excès de vitesse de 31 à 45 km/h	2 061	1 876	1 801	1 532	1 468
Excès de vitesse de plus de 45 km/h	125	119	98	77	73
Excès de vitesse lors de travaux	221	273	261	231	223
Dépassement prohibé par la gauche	1	2	1	0	0
Dépassement prohibé par la droite	20	12	18	10	7
Dépassement prohibé sur la voie réservée à la circulation en sens inverse	10	12	4	11	3
Augmentation de sa vitesse lors d'un dépassement par un autre véhicule	0	2	1	0	0
Dépassement d'une bicyclette sans espace suffisant à l'intérieur de la même voie de circulation	0	0	0	0	3
Dépassements successifs en zigzag	2	1	1	3	3
Omission de se conformer à un feu rouge	573	553	655	535	484
Omission de se conformer à un panneau d'arrêt	1 484	1 478	1 529	1 422	1 495
Omission de se conformer à un arrêt obligatoire à un passage à niveau	1	1	2	1	2
Omission d'arrêter avant d'effectuer un virage à droite devant un feu rouge	34	35	38	56	55
Omission de se conformer au signal d'arrêt d'un autobus scolaire	18	11	20	15	9
Omission d'arrêter à un passage à niveau (autobus, minibus, transport de matières dangereuses)	2	4	3	2	3
Omission de se conformer aux ordres ou aux signaux d'un brigadier, d'un agent ou d'un signaleur	3	8	3	10	4
Marche arrière prohibée	13	10	13	11	15
Franchissement prohibé d'une ligne de démarcation de voie	152	154	143	124	113
Vitesse ou action imprudente	20	26	22	22	16
Conduite pour un pari, un enjeu ou une course	1	0	0	0	0
Conduite interdite d'un véhicule transportant des matières dangereuses dans un tunnel	0	0	1	0	1
Vitesse trop grande par rapport aux conditions atmosphériques ou environnementales	12	7	8	10	17
Espace insuffisant laissé derrière un autre conducteur	13	14	16	15	11
Freinage brusque sans nécessité	3	0	2	2	1
Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection	12	5	1	6	11
Défaut de respecter la priorité accordée aux véhicules qui circulent en sens inverse	11	6	13	13	11
Omission de porter la ceinture de sécurité	753	813	787	734	606
Omission de porter le casque protecteur	7	6	6	3	7
Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident	24	35	25	28	17
Conduite avec alcool dans l'organisme ²	0	0	1	4	0
Refus de fournir un échantillon d'haleine ²	0	0	0	0	0
Conduite sans la présence d'un accompagnateur ³	9	3	5	4	3
Conduite en faisant usage d'un appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique	959	1 037	1 074	989	755
Omission de respecter le corridor de sécurité ⁴	0	27	54	39	27
Surf de véhicule ⁵	0	0	0	1	1
Total	15 018	14 641	15 160	13 962	13 047

1. Ces données sont indiquées sous réserve de modifications, plus particulièrement pour la dernière année, en raison des délais observés entre les dates d'infraction et de condamnation.

2. S'applique si la personne est âgée de 21 ans ou moins, si elle possède un permis d'apprenti conducteur, un permis probatoire, un permis autorisant uniquement la conduite d'un véhicule muni d'un détecteur d'alcool ou un permis restreint délivré à la suite de la révocation d'un permis probatoire, ou si elle possède un permis de conduire de la classe 6D (cyclomoteur) ou 8 (tracteur de ferme) depuis moins de 5 ans.

3. S'applique si la personne possède un permis d'apprenti conducteur.

4. Nouvelle infraction du 5 août 2012.

5. Nouvelle infraction du 25 avril 2013.

SECTION 3.1

LES AUTOBUS AUTRES QUE SCOLAIRES

Les infractions pour omission de porter la ceinture de sécurité représentent 25,7 % des infractions commises

Les excès de vitesse représentent 40,5 % des infractions commises au volant d'un autobus autre que scolaire en 2015, soit 109 infractions, alors qu'ils représentent 69,6 % de l'ensemble des infractions commises au Québec durant la même année. L'omission de porter la ceinture de sécurité représente 25,7 % des infractions commises au volant d'un autobus autre que scolaire, alors que cette infraction représente seulement 4,5 % de l'ensemble des infractions commises au Québec en 2015 (voir le tableau 3.1.1).

Une diminution de 7,9 % du nombre d'accidents avec dommages corporels

Les autobus autres que scolaires ont été impliqués dans 374 accidents avec dommages corporels en 2015, une baisse de 7,9 % par rapport aux 406 accidents de 2011. De ces 374 accidents, 8 ont été mortels, 20 comptaient des victimes blessées gravement et 346, des victimes blessées légèrement. Les autobus autres que scolaires ont aussi été impliqués dans 489 accidents n'ayant causé que des dommages matériels, une baisse de 16,7 % par rapport aux 587 accidents de 2014. Par ailleurs, 42,1 % de l'ensemble des accidents (363) ont eu lieu dans la région de Montréal et 84,8 % (732) se sont produits en dehors des routes numérotées (voir les tableaux 3.1.2 et 3.1.3).

Le taux d'accidents avec dommages corporels pour 10 000 autobus autres que scolaires en circulation diminue de 2011 à 2015

Le taux d'accidents pour 10 000 autobus autres que scolaires en circulation diminue sur l'ensemble de la période à l'étude, passant de 1 173,3 à 1 034,0, ce qui représente une baisse de 11,9 %. Pour la même période, le taux d'accidents avec dommages corporels diminue de 10,1 %, passant de 498,3 à 448,1 (voir le tableau 3.1.4).

Une diminution de 13,1 % du nombre de victimes de 2011 à 2015

Le nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus autre que scolaire diminue de 13,1 % de 2011 à 2015, passant de 590 à 513. La plus importante diminution du nombre de victimes s'est produite entre 2014 et 2015, alors qu'il est passé de 561 à 513. Des 513 victimes de 2015, 482 victimes ont été blessées légèrement, 23 l'ont été gravement et 8 sont décédées. Des 8 victimes décédées, 5 étaient piétonnes et 3 occupaient une automobile ou un camion léger. Du total des victimes de 2015, 255 se trouvaient dans un autobus autre que scolaire, 157, dans une automobile ou un camion léger et 62 se déplaçaient à pied. Par ailleurs, 51,7 % de l'ensemble des victimes ont été blessées dans la région de Montréal en 2015 (voir les tableaux 3.1.5 et 3.1.6).

Le taux de victimes diminue de 15,1 %

Le taux de victimes pour 10 000 véhicules immatriculés diminue de 15,1 % pour les autobus autres que scolaires : il passe de 724,1 à 614,7 pendant la période de 2011 à 2015 (voir le tableau 3.1.7).

Les véhicules impliqués et l'âge des conducteurs

Le nombre de véhicules impliqués dans un accident impliquant au moins un autobus autre que scolaire passe de 1 893 à 1 634 pendant la période de 2011 à 2015, avec des taux de 1,9 véhicule impliqué par accident sur l'ensemble de la période, à l'exception de l'année 2011, où le taux est de 2,0 véhicules impliqués par accident. Enfin, des 880 conducteurs d'un autobus autre que scolaire impliqués dans un accident en 2015, 290 ont de 45 à 54 ans, ce qui représente 33,0 % du total (voir les tableaux 3.1.8 et 3.1.9).

Croissance comparée du nombre de véhicules, d'accidents et de victimes

L'examen des taux de croissance laisse voir une hausse du nombre d'autobus autres que scolaires de 2011 à 2013 suivie d'une baisse de 2013 à 2015. Le nombre d'accidents impliquant au moins un autobus autre que scolaire diminue entre 2011 et 2012, augmente par la suite, d'abord légèrement en 2013, puis de façon plus prononcée en 2014 et diminue finalement en 2015. Enfin, le nombre de victimes augmente en 2012 et diminue par la suite jusqu'en 2015.

**Croissance du nombre d'autobus autres que scolaires,
d'accidents et de victimes de 2011 à 2015**
2011 = 100

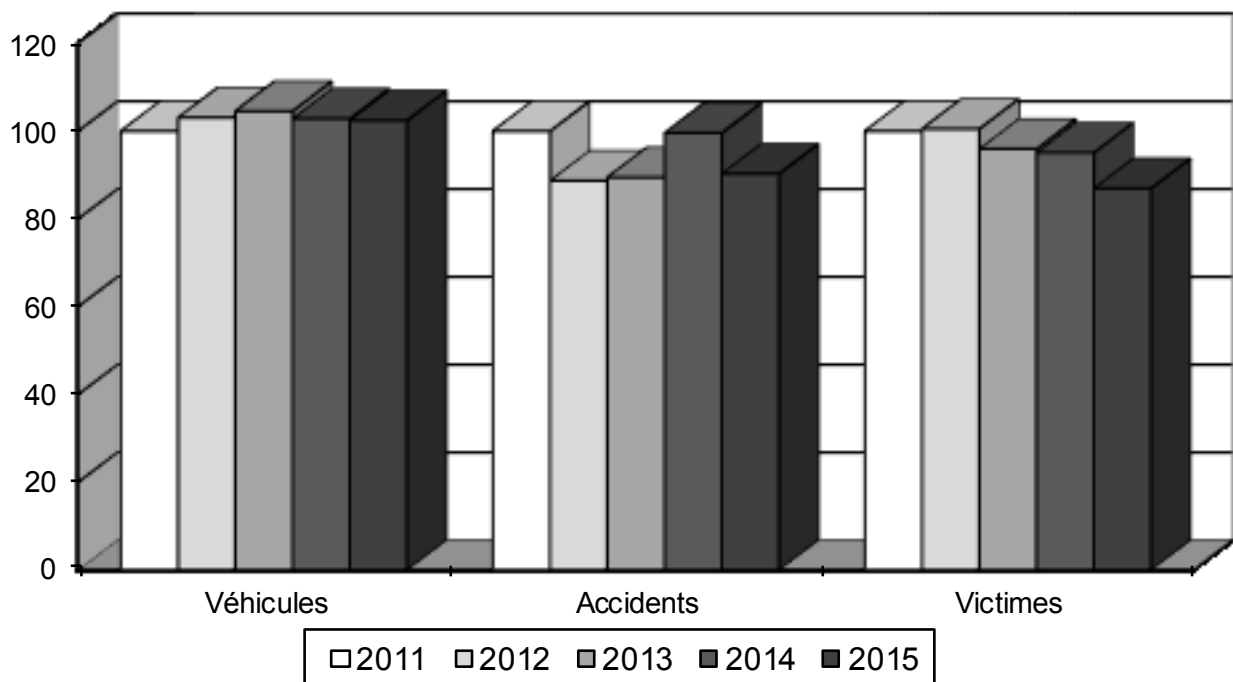


Tableau 3.1.1 : Nombre d'infractions¹ entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises au volant d'un autobus autre que scolaire, de 2011 à 2015

Type d'infraction	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Excès de vitesse de 11 à 20 km/h	44	41	44	46	33
Excès de vitesse de 21 à 30 km/h	92	91	67	59	60
Excès de vitesse de 31 à 45 km/h	19	22	19	14	11
Excès de vitesse de plus de 45 km/h	0	0	1	0	0
Excès de vitesse lors de travaux	6	4	5	4	5
Dépassement prohibé par la gauche	0	1	0	0	0
Dépassement prohibé par la droite	0	0	0	0	0
Dépassement prohibé sur la voie réservée à la circulation en sens inverse	2	0	0	0	0
Augmentation de sa vitesse lors d'un dépassement par un autre véhicule	0	0	0	0	0
Dépassement d'une bicyclette sans espace suffisant à l'intérieur de la même voie de circulation	0	0	0	0	2
Dépassements successifs en zigzag	0	0	0	0	1
Omission de se conformer à un feu rouge	33	28	35	19	21
Omission de se conformer à un panneau d'arrêt	35	38	40	21	34
Omission de se conformer à un arrêt obligatoire à un passage à niveau	0	0	0	0	0
Omission d'arrêter avant d'effectuer un virage à droite devant un feu rouge	3	2	1	2	1
Omission de se conformer au signal d'arrêt d'un autobus scolaire	2	0	0	2	0
Omission d'arrêter à un passage à niveau (autobus, minibus, transport de matières dangereuses)	2	8	1	0	4
Omission de se conformer aux ordres ou aux signaux d'un brigadier, d'un agent ou d'un signaleur	0	1	1	0	1
Marche arrière prohibée	1	0	0	2	0
Franchissement prohibé d'une ligne de démarcation de voie	2	4	1	3	2
Vitesse ou action imprudente	2	4	3	0	1
Conduite pour un pari, un enjeu ou une course	0	0	0	0	0
Conduite interdite d'un véhicule transportant des matières dangereuses dans un tunnel	0	0	0	0	0
Vitesse trop grande par rapport aux conditions atmosphériques ou environnementales	0	1	1	1	0
Espace insuffisant laissé derrière un autre conducteur	0	2	0	1	0
Freinage brusque sans nécessité	0	0	0	0	0
Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection	0	0	0	2	4
Défaut de respecter la priorité accordée aux véhicules qui circulent en sens inverse	0	0	1	2	0
Omission de porter la ceinture de sécurité	8	12	18	28	69
Omission de porter le casque protecteur	0	0	0	0	0
Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident	0	3	4	4	1
Conduite avec alcool dans l'organisme ²	0	0	0	1	0
Refus de fournir un échantillon d'haleine ²	0	0	0	0	0
Conduite sans la présence d'un accompagnateur ³	0	0	0	0	0
Conduite en faisant usage d'un appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique	25	20	32	23	19
Omission de respecter le corridor de sécurité ⁴	0	3	1	1	0
Surf de véhicule ⁵	0	0	0	0	0
Total	276	285	275	235	269

1. Ces données sont indiquées sous réserve de modifications, plus particulièrement pour la dernière année, en raison des délais observés entre les dates d'infraction et de condamnation.

2. S'applique si la personne est âgée de 21 ans ou moins, si elle possède un permis d'apprenti conducteur, un permis probatoire, un permis autorisant uniquement la conduite d'un véhicule muni d'un détecteur d'alcool ou un permis restreint délivré à la suite de la révocation d'un permis probatoire, ou si elle possède un permis de conduire de la classe 6D (cyclomoteur) ou 8 (tracteur de ferme) depuis moins de 5 ans.

3. S'applique si la personne possède un permis d'apprenti conducteur.

4. Nouvelle infraction du 5 août 2012.

5. Nouvelle infraction du 25 avril 2013.

Tableau 3.1.2 : Nombre d'accidents impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	0	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	0	0	1	0	0
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1	0	0	0	0
	Capitale-Nationale (03)	0	1	0	0	2
	Chaudière-Appalaches (12)	0	0	0	0	0
	Mauricie (04)	1	0	0	0	0
	Centre-du-Québec (17)	0	1	0	0	0
	Estrie (05)	0	0	0	0	0
	Montérégie (16)	0	1	2	1	0
	Montréal (06)	4	1	3	0	4
	Laval (13)	0	0	0	0	0
	Lanaudière (14)	1	0	1	0	0
	Laurentides (15)	0	0	0	0	0
	Outaouais (07)	1	0	0	0	1
	Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0	0	0	0
	Côte-Nord (09)	0	0	0	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	1
Total		8	4	7	1	8
Graves	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1	0	0	0	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	0	0	2	1	0
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	2	1	0	1	0
	Capitale-Nationale (03)	2	0	3	2	1
	Chaudière-Appalaches (12)	1	0	0	2	1
	Mauricie (04)	0	0	0	1	0
	Centre-du-Québec (17)	0	0	0	1	0
	Estrie (05)	0	1	1	1	0
	Montérégie (16)	3	2	2	3	2
	Montréal (06)	11	11	11	11	15
	Laval (13)	0	2	2	2	0
	Lanaudière (14)	0	0	0	0	0
	Laurentides (15)	0	0	0	0	0
	Outaouais (07)	0	0	1	0	1
	Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0	1	0	0
	Côte-Nord (09)	1	0	0	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
Total		21	17	23	25	20

Tableau 3.1.2 : Nombre d'accidents impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légers	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	3	1	2	2
	Bas-Saint-Laurent (01)	0	1	1	2	2
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	7	5	5	6	2
	Capitale-Nationale (03)	34	35	23	40	34
	Chaudière-Appalaches (12)	4	4	1	6	3
	Mauricie (04)	8	7	9	4	8
	Centre-du-Québec (17)	1	1	2	1	3
	Estrie (05)	3	4	8	4	3
	Montérégie (16)	30	33	42	30	43
	Montréal (06)	247	213	215	188	197
	Laval (13)	21	17	19	19	15
	Lanaudière (14)	5	4	3	10	5
	Laurentides (15)	3	6	8	5	6
	Outaouais (07)	12	12	17	21	22
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1	3	0	1	1
	Côte-Nord (09)	1	2	1	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	1	0	0	0
Total		377	351	355	339	346
Corporels	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1	3	1	2	2
	Bas-Saint-Laurent (01)	0	1	4	3	2
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	10	6	5	7	2
	Capitale-Nationale (03)	36	36	26	42	37
	Chaudière-Appalaches (12)	5	4	1	8	4
	Mauricie (04)	9	7	9	5	8
	Centre-du-Québec (17)	1	2	2	2	3
	Estrie (05)	3	5	9	5	3
	Montérégie (16)	33	36	46	34	45
	Montréal (06)	262	225	229	199	216
	Laval (13)	21	19	21	21	15
	Lanaudière (14)	6	4	4	10	5
	Laurentides (15)	3	6	8	5	6
	Outaouais (07)	13	12	18	21	24
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1	3	1	1	1
	Côte-Nord (09)	2	2	1	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	1	0	0	1
Total		406	372	385	365	374

Tableau 3.1.2 : Nombre d'accidents impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Matériels seulement	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	5	3	4	6	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	11	5	5	11	10
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	24	26	23	22	17
	Capitale-Nationale (03)	91	65	69	66	86
	Chaudière-Appalaches (12)	16	19	16	21	18
	Mauricie (04)	26	13	17	30	12
	Centre-du-Québec (17)	11	11	3	13	5
	Estrie (05)	17	6	15	21	13
	Montérégie (16)	71	65	57	74	80
	Montréal (06)	180	167	143	192	147
	Laval (13)	22	16	24	30	26
	Lanaudière (14)	10	10	15	13	15
	Laurentides (15)	22	26	16	20	17
	Outaouais (07)	28	28	43	55	35
	Abitibi-Témiscamingue (08)	5	4	8	6	5
	Côte-Nord (09)	7	11	9	5	2
	Nord-du-Québec (10)	4	1	3	2	1
Total		550	476	470	587	489
Total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	6	6	5	8	2
	Bas-Saint-Laurent (01)	11	6	9	14	12
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	34	32	28	29	19
	Capitale-Nationale (03)	127	101	95	108	123
	Chaudière-Appalaches (12)	21	23	17	29	22
	Mauricie (04)	35	20	26	35	20
	Centre-du-Québec (17)	12	13	5	15	8
	Estrie (05)	20	11	24	26	16
	Montérégie (16)	104	101	103	108	125
	Montréal (06)	442	392	372	391	363
	Laval (13)	43	35	45	51	41
	Lanaudière (14)	16	14	19	23	20
	Laurentides (15)	25	32	24	25	23
	Outaouais (07)	41	40	61	76	59
	Abitibi-Témiscamingue (08)	6	7	9	7	6
	Côte-Nord (09)	9	13	10	5	2
	Nord-du-Québec (10)	4	2	3	2	2
Total		956	848	855	952	863

Tableau 3.1.3 : Nombre d'accidents impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des dommages et le type de route¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de route	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Autoroute	1	0	1	0	0
	Route principale ou provinciale	2	1	2	1	0
	Route secondaire ou régionale	0	0	1	0	0
	Autres	5	3	3	0	8
	Total	8	4	7	1	8
Graves	Autoroute	1	0	1	1	1
	Route principale ou provinciale	1	1	1	3	0
	Route secondaire ou régionale	0	0	0	0	0
	Autres	19	16	21	21	19
	Total	21	17	23	25	20
Légers	Autoroute	12	10	12	19	15
	Route principale ou provinciale	16	16	20	15	17
	Route secondaire ou régionale	4	5	3	7	4
	Autres	345	320	320	298	310
	Total	377	351	355	339	346
Corporels	Autoroute	14	10	14	20	16
	Route principale ou provinciale	19	18	23	19	17
	Route secondaire ou régionale	4	5	4	7	4
	Autres	369	339	344	319	337
	Total	406	372	385	365	374
Matériels seulement	Autoroute	59	42	43	53	53
	Route principale ou provinciale	47	39	35	31	30
	Route secondaire ou régionale	10	11	18	12	11
	Autres	434	384	374	491	395
	Total	550	476	470	587	489
Total	Autoroute	73	52	57	73	69
	Route principale ou provinciale	66	57	58	50	47
	Route secondaire ou régionale	14	16	22	19	15
	Autres	803	723	718	810	732
	Total	956	848	855	952	863

1. Voir l'annexe VI pour plus de renseignements sur le type de route.

Tableau 3.1.4 : Taux d'accidents impliquant au moins un autobus autre que scolaire pour 10 000 autobus autres que scolaires en circulation selon la nature des dommages, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	9,8	4,8	8,2	1,2	9,6
Graves	25,8	20,2	27,0	29,8	24,0
Légers	462,7	418,0	416,7	404,6	414,6
Corporels	498,3	443,0	451,9	435,6	448,1
Matériels seulement	675,0	566,9	551,7	700,6	585,9
Total	1 173,3	1 009,9	1 003,6	1 136,2	1 034,0

Tableau 3.1.5 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	0	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	0	0	1	0	0
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1	0	0	0	0
	Capitale-Nationale (03)	0	1	0	0	2
	Chaudière-Appalaches (12)	0	0	0	0	0
	Mauricie (04)	1	0	0	0	0
	Centre-du-Québec (17)	0	2	0	0	0
	Estrie (05)	0	0	0	0	0
	Montérégie (16)	0	1	2	1	0
	Montréal (06)	4	2	3	0	4
	Laval (13)	0	0	0	0	0
	Lanaudière (14)	5	0	1	0	0
	Laurentides (15)	0	0	0	0	0
	Outaouais (07)	1	0	0	0	1
	Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0	0	0	0
	Côte-Nord (09)	0	0	0	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	1
Total		12	6	7	1	8
Graves	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1	0	0	0	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	0	0	2	1	0
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	2	1	0	1	0
	Capitale-Nationale (03)	2	0	5	2	1
	Chaudière-Appalaches (12)	1	0	0	2	1
	Mauricie (04)	0	0	0	1	0
	Centre-du-Québec (17)	0	0	0	1	0
	Estrie (05)	0	1	1	1	0
	Montérégie (16)	3	2	4	3	3
	Montréal (06)	12	15	12	11	17
	Laval (13)	0	2	2	2	0
	Lanaudière (14)	3	0	0	0	0
	Laurentides (15)	0	0	0	0	0
	Outaouais (07)	1	0	1	0	1
	Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0	1	0	0
	Côte-Nord (09)	1	0	0	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
Total		26	21	28	25	23

Tableau 3.1.5 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des blessures	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légères	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	7	4	2	2
	Bas-Saint-Laurent (01)	0	1	6	2	4
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	14	13	6	10	3
	Capitale-Nationale (03)	46	44	28	61	49
	Chaudière-Appalaches (12)	14	5	1	11	4
	Mauricie (04)	13	8	11	6	11
	Centre-du-Québec (17)	2	51	18	2	3
	Estrie (05)	9	11	11	6	3
	Montérégie (16)	53	46	88	42	76
	Montréal (06)	331	290	285	271	244
	Laval (13)	33	39	28	25	21
	Lanaudière (14)	10	4	7	12	13
	Laurentides (15)	3	9	9	5	9
	Outaouais (07)	17	21	28	79	35
	Abitibi-Témiscamingue (08)	4	4	0	1	5
	Côte-Nord (09)	3	2	1	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	11	0	0	0
Total		552	566	531	535	482
Total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1	7	4	2	2
	Bas-Saint-Laurent (01)	0	1	9	3	4
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	17	14	6	11	3
	Capitale-Nationale (03)	48	45	33	63	52
	Chaudière-Appalaches (12)	15	5	1	13	5
	Mauricie (04)	14	8	11	7	11
	Centre-du-Québec (17)	2	53	18	3	3
	Estrie (05)	9	12	12	7	3
	Montérégie (16)	56	49	94	46	79
	Montréal (06)	347	307	300	282	265
	Laval (13)	33	41	30	27	21
	Lanaudière (14)	18	4	8	12	13
	Laurentides (15)	3	9	9	5	9
	Outaouais (07)	19	21	29	79	37
	Abitibi-Témiscamingue (08)	4	4	1	1	5
	Côte-Nord (09)	4	2	1	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	11	0	0	1
Total		590	593	566	561	513

Tableau 3.1.6 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé¹, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Type de véhicule occupé	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	Automobile ou camion léger	8	1	1	0	3
	Autobus ou minibus	1	3	1	0	0
	Autobus scolaire	0	0	0	0	0
	Taxi	0	0	0	0	0
	Camion lourd	0	0	0	0	0
	Tracteur routier	0	0	0	0	0
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	0	0	0
	Motocyclette	0	0	0	0	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	0
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	0	1	3	0	0
	Autres	0	0	0	0	0
	Piéton	3	1	2	1	5
	Non précisé	0	0	0	0	0
Total		12	6	7	1	8
Graves	Automobile ou camion léger	7	6	9	5	4
	Autobus ou minibus	4	7	5	5	7
	Autobus scolaire	0	0	0	0	0
	Taxi	0	1	0	0	0
	Camion lourd	0	0	0	0	0
	Tracteur routier	0	0	0	0	0
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	0	0	0
	Motocyclette	0	0	1	1	0
	Cyclomoteur	1	0	0	1	0
	Motoneige	0	0	1	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	3	0	2	0	4
	Autres	0	0	0	0	0
	Piéton	11	7	10	13	8
	Non précisé	0	0	0	0	0
Total		26	21	28	25	23

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 3.1.6 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé¹, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Type de véhicule occupé	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légères	Automobile ou camion léger	167	143	160	145	150
	Autobus ou minibus	301	350	283	324	248
	Autobus scolaire	4	0	0	0	3
	Taxi	1	1	5	2	2
	Camion lourd	2	0	2	2	3
	Tracteur routier	2	1	0	1	1
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	1	0	0
	Motocyclette	1	4	2	4	1
	Cyclomoteur	1	3	0	1	1
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	24	24	22	18	21
	Autres	1	1	1	2	0
	Piéton	48	39	44	36	49
	Non précisé	0	0	11	0	3
Total		552	566	531	535	482
Total	Automobile ou camion léger	182	150	170	150	157
	Autobus ou minibus	306	360	289	329	255
	Autobus scolaire	4	0	0	0	3
	Taxi	1	2	5	2	2
	Camion lourd	2	0	2	2	3
	Tracteur routier	2	1	0	1	1
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	1	0	0
	Motocyclette	1	4	3	5	1
	Cyclomoteur	2	3	0	2	1
	Motoneige	0	0	1	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	27	25	27	18	25
	Autres	1	1	1	2	0
	Piéton	62	47	56	50	62
	Non précisé	0	0	11	0	3
Total		590	593	566	561	513

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 3.1.7 : Taux de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus autre que scolaire pour 10 000 autobus autres que scolaires en circulation selon la nature des blessures, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	14,7	7,1	8,2	1,2	9,6
Graves	31,9	25,0	32,9	29,8	27,6
Légères	677,5	674,1	623,3	638,5	577,5
Total	724,1	706,2	664,4	669,5	614,7

Tableau 3.1.8 : Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Automobile ou camion léger	4	2	2	1	6
	Autobus ou minibus	8	4	7	1	8
	Autobus scolaire	0	0	0	0	0
	Taxi	0	0	0	0	0
	Camion lourd	0	0	0	0	0
	Tracteur routier	0	0	0	0	0
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	0	0	0
	Motocyclette	0	0	0	0	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	0
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	0	1	3	0	0
	Autres	0	0	0	0	0
	Non précisé	0	0	0	0	0
	Total		12	7	12	2
Graves	Automobile ou camion léger	15	7	12	9	7
	Autobus ou minibus	22	17	23	25	21
	Autobus scolaire	0	0	0	0	0
	Taxi	0	2	1	0	0
	Camion lourd	0	1	2	0	0
	Tracteur routier	4	0	1	1	1
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	0	0	0
	Motocyclette	0	0	1	2	0
	Cyclomoteur	1	0	0	1	0
	Motoneige	0	0	1	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	3	0	2	0	4
	Autres	0	0	0	0	0
	Non précisé	0	0	0	0	0
	Total		45	27	43	38

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 3.1.8 : Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon (suite) la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légers	Automobile ou camion léger	231	196	220	212	183
	Autobus ou minibus	384	356	360	347	357
	Autobus scolaire	2	0	0	0	2
	Taxi	1	2	5	2	2
	Camion lourd	10	4	8	7	8
	Tracteur routier	24	4	4	8	2
	Véhicule-outil ou d'équipement	2	1	2	1	0
	Motocyclette	1	5	2	3	1
	Cyclomoteur	1	2	0	1	1
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	24	24	23	19	22
	Autres	1	1	2	3	0
	Non précisé	2	1	1	1	1
	Total		683	596	627	604
Corporels	Automobile ou camion léger	250	205	234	222	196
	Autobus ou minibus	414	377	390	373	386
	Autobus scolaire	2	0	0	0	2
	Taxi	1	4	6	2	2
	Camion lourd	10	5	10	7	8
	Tracteur routier	28	4	5	9	3
	Véhicule-outil ou d'équipement	2	1	2	1	0
	Motocyclette	1	5	3	5	1
	Cyclomoteur	2	2	0	2	1
	Motoneige	0	0	1	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	27	25	28	19	26
	Autres	1	1	2	3	0
	Non précisé	2	1	1	1	1
	Total		740	630	682	644

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 3.1.8 : Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins un autobus autre que scolaire selon la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Matériels seulement	Automobile ou camion léger	528	441	448	551	460
	Autobus ou minibus	563	484	473	593	494
	Autobus scolaire	1	3	0	2	3
	Taxi	6	6	8	1	4
	Camion lourd	17	14	15	25	17
	Tracteur routier	10	11	10	13	8
	Véhicule-outil ou d'équipement	7	8	4	4	7
	Motocyclette	0	0	0	0	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	0
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	0	0	0	0	0
	Autres	9	11	5	7	9
	Non précisé	12	7	10	11	6
	Total		1 153	985	973	1 207
Total	Automobile ou camion léger	778	646	682	773	656
	Autobus ou minibus	977	861	863	966	880
	Autobus scolaire	3	3	0	2	5
	Taxi	7	10	14	3	6
	Camion lourd	27	19	25	32	25
	Tracteur routier	38	15	15	22	11
	Véhicule-outil ou d'équipement	9	9	6	5	7
	Motocyclette	1	5	3	5	1
	Cyclomoteur	2	2	0	2	1
	Motoneige	0	0	1	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	27	25	28	19	26
	Autres	10	12	7	10	9
	Non précisé	14	8	11	12	7
	Total		1 893	1 615	1 655	1 851

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 3.1.9 : Nombre de conducteurs d'un autobus autre que scolaire impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Âge du conducteur	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0	0	0
	25 à 34 ans	0	0	1	0	1
	35 à 44 ans	4	0	1	0	4
	45 à 54 ans	3	1	3	0	3
	55 à 64 ans	0	3	2	1	0
	65 à 74 ans	1	0	0	0	0
	75 à 84 ans	0	0	0	0	0
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	0	0	0	0	0
	Total		8	4	7	1
Graves	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0	0	0
	25 à 34 ans	4	3	3	2	1
	35 à 44 ans	2	5	6	9	5
	45 à 54 ans	6	3	8	8	10
	55 à 64 ans	7	6	4	4	4
	65 à 74 ans	3	0	1	1	1
	75 à 84 ans	0	0	1	0	0
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	0	0	0	1	0
	Total		22	17	23	25
Légers	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	2	3	1	0	2
	25 à 34 ans	41	48	47	26	29
	35 à 44 ans	118	99	99	97	98
	45 à 54 ans	126	122	127	127	131
	55 à 64 ans	66	62	67	74	74
	65 à 74 ans	14	9	11	14	10
	75 à 84 ans	1	1	0	0	1
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	16	12	8	9	12
	Total		384	356	360	347

Tableau 3.1.9 : Nombre de conducteurs d'un autobus autre que scolaire impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Âge du conducteur	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Corporels	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	2	3	1	0	2
	25 à 34 ans	45	51	51	28	31
	35 à 44 ans	124	104	106	106	107
	45 à 54 ans	135	126	138	135	144
	55 à 64 ans	73	71	73	79	78
	65 à 74 ans	18	9	12	15	11
	75 à 84 ans	1	1	1	0	1
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	16	12	8	10	12
Total		414	377	390	373	386
Matériels seulement	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	8	0	0	5	2
	25 à 34 ans	62	45	44	52	38
	35 à 44 ans	116	91	111	105	110
	45 à 54 ans	173	165	130	168	146
	55 à 64 ans	112	96	111	145	103
	65 à 74 ans	32	30	27	44	40
	75 à 84 ans	1	3	2	1	2
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	59	54	48	73	53
Total		563	484	473	593	494
Total	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	10	3	1	5	4
	25 à 34 ans	107	96	95	80	69
	35 à 44 ans	240	195	217	211	217
	45 à 54 ans	308	291	268	303	290
	55 à 64 ans	185	167	184	224	181
	65 à 74 ans	50	39	39	59	51
	75 à 84 ans	2	4	3	1	3
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	75	66	56	83	65
Total		977	861	863	966	880

SECTION 3.2

LES AUTOBUS SCOLAIRES

La section 3.2 présente des données sur le transport par autobus scolaire. Il est essentiel de distinguer les accidents associés au *transport par autobus scolaire* et les accidents associés au *transport scolaire*. Le premier cas, qui est examiné ici, concerne toutes les situations où un autobus scolaire est impliqué directement dans un accident, quels que soient l'âge de la victime et la période de l'accident. Par ailleurs, les accidents associés au transport scolaire constituent une sous-section du premier ensemble. On ne retient alors que les accidents survenus durant la période scolaire (soit du 1^{er} septembre au 23 juin, du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h, en excluant les jours fériés) et où la victime était d'âge scolaire (de 5 à 17 ans).

Les infractions pour omission de se conformer à un panneau d'arrêt représentent 18,8 % du total

La répartition des infractions commises au volant d'un autobus scolaire diffère de celle de l'ensemble des véhicules. En effet, les infractions pour excès de vitesse représentent 44,9 % des infractions commises au volant d'un autobus scolaire en 2015, comparativement à 69,6 % pour l'ensemble des véhicules. De plus, les infractions pour omission de se conformer à un panneau d'arrêt commises au volant d'un autobus scolaire représentent 18,8 %, comparativement à 12,7 % pour l'ensemble des véhicules (voir le tableau 3.2.1).

Le nombre d'accidents avec dommages corporels augmente de 6,9 % par rapport à 2014

Les autobus scolaires ont été impliqués dans 108 accidents avec dommages corporels en 2015 : 3 ont été mortels, 9 comptaient des victimes blessées gravement et 96, des victimes blessées légèrement. En regard des 101 accidents avec dommages corporels de 2014, cela représente une hausse de 6,9 %. En 2015, on dénombre également 264 accidents avec dommages matériels seulement, pour un total global de 372 accidents, une baisse de 6,1 % par rapport à 2011. La répartition géographique des autobus scolaires étant beaucoup plus grande, celle des accidents impliquant au moins un autobus scolaire se fait donc de façon beaucoup plus uniforme que pour les autobus non scolaires. Ainsi, deux régions comptent 50 accidents ou plus et, dans six autres régions, on en dénombre au moins 20. Les régions de la Montérégie et de Montréal dominent avec respectivement 64 et 57 accidents, ce qui représente 17,2 % et 15,3 % du total. Enfin, 74,7 % des accidents impliquant au moins un autobus scolaire se sont produits en dehors des routes numérotées (278 accidents), alors que 25,3 % des accidents ont eu lieu sur des routes numérotées (94 accidents). Ce taux (25,3 %) est supérieur à celui des taxis et des autobus non scolaires qui, dans les deux cas, se situe autour de 15 % (voir les tableaux 3.2.2 et 3.2.3).

Le taux d'accidents avec dommages corporels pour 10 000 autobus scolaires en circulation diminue de 2,4 %

Le taux d'accidents avec dommages corporels pour 10 000 autobus scolaires en circulation diminue de 2,4 % sur l'ensemble de la période de 2011 à 2015, passant de 107,0 à 104,4. Pendant ce temps, le nombre total d'accidents selon le même ratio passe de 392,2 à 359,6, ce qui représente une baisse de 8,3 % (voir le tableau 3.2.4).

Une augmentation des victimes de 7,8 %

Le nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus scolaire augmente de 7,8 % de 2011 à 2015, passant de 179 à 193. On remarque tout particulièrement une augmentation de 28,7 % par rapport à 2014, alors que l'on comptait 150 victimes. Des 193 victimes de 2015, 177 ont été blessées légèrement, 13 l'ont été gravement et 3 victimes sont décédées. Les victimes décédées sont une piétonne et deux occupants d'une automobile ou d'un camion léger. En 2015, des 193 victimes d'un accident impliquant au moins un autobus scolaire, 65 seulement se trouvaient dans un autobus scolaire, 102, dans une automobile ou un camion léger et 16 étaient piétonnes. Enfin, pour 18,7 % de l'ensemble des victimes, les accidents sont survenus dans la région de la Montérégie en 2015 (36 victimes), ce qui représente le plus fort nombre (voir les tableaux 3.2.5 et 3.2.6).

Le taux de victimes augmente de 28,9 % entre 2014 et 2015

Le taux de victimes pour 10 000 autobus scolaires en circulation augmente pendant la période de 2011 à 2015, passant de 177,3 à 186,6, ce qui représente une hausse de 5,2 %, avec une hausse plus importante entre 2014 et 2015, alors que le taux a augmenté de 28,9 %. Ce taux est plus de deux fois supérieur à celui des victimes d'un accident impliquant au moins une automobile ou un camion léger, qui se situe à 69,0 % en 2015 (voir le tableau 3.2.7).

Les véhicules impliqués et l'âge des conducteurs

En 2015, 802 véhicules ont été impliqués dans un accident impliquant au moins un autobus scolaire, comparativement à 843 en 2011, ce qui représente une baisse de 4,9 %. L'automobile ou le camion léger constitue évidemment le véhicule le plus souvent impliqué dans un accident avec un autobus scolaire : on dénombre 388 véhicules de ce type en 2015. Enfin, des 375 conducteurs d'un autobus scolaire impliqués dans un accident en 2015, 57,3 % sont âgés de 55 à 74 ans (voir les tableaux 3.2.8 et 3.2.9).

Croissance comparée du nombre de véhicules, de victimes et d'accidents

L'examen des taux de croissance démontre une quasi-constance du nombre d'autobus scolaires de 2011 à 2015. Notons une diminution régulière du nombre d'accidents de 2011 à 2014, suivie d'une hausse en 2015. Enfin, le nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus scolaire augmente de 2011 à 2012, diminue par la suite, d'abord légèrement en 2013, puis fortement en 2014, et augmente finalement de façon importante en 2015.

Croissance du nombre d'autobus scolaires, d'accidents et de victimes de 2011 à 2015
2011 = 100

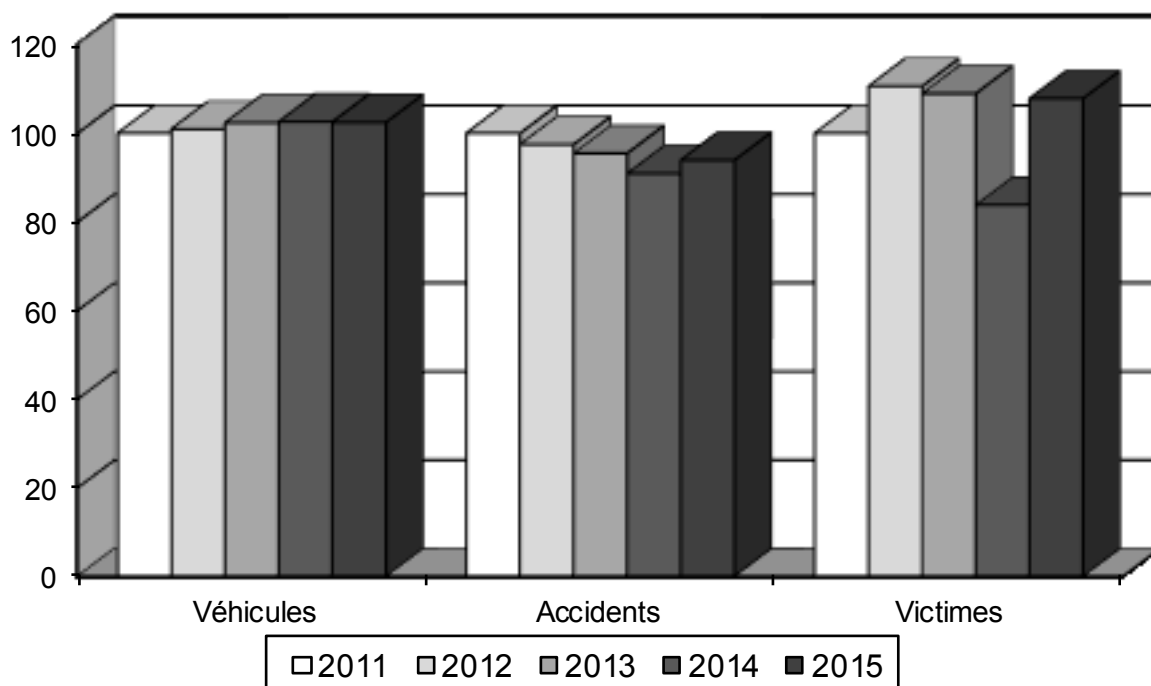


Tableau 3.2.1 : Nombre d'infractions¹ entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises au volant d'un autobus scolaire, de 2011 à 2015

Type d'infraction	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Excès de vitesse de 11 à 20 km/h	59	51	55	39	32
Excès de vitesse de 21 à 30 km/h	66	48	46	38	42
Excès de vitesse de 31 à 45 km/h	2	3	7	7	3
Excès de vitesse de plus de 45 km/h	0	0	0	0	0
Excès de vitesse lors de travaux	1	2	2	2	2
Dépassement prohibé par la gauche	0	0	0	0	0
Dépassement prohibé par la droite	1	0	0	0	0
Dépassement prohibé sur la voie réservée à la circulation en sens inverse	1	0	0	0	0
Augmentation de sa vitesse lors d'un dépassement par un autre véhicule	0	0	0	0	0
Dépassement d'une bicyclette sans espace suffisant à l'intérieur de la même voie de circulation	0	0	0	0	0
Dépassements successifs en zigzag	0	0	0	0	0
Omission de se conformer à un feu rouge	22	10	14	12	15
Omission de se conformer à un panneau d'arrêt	39	34	24	29	33
Omission de se conformer à un arrêt obligatoire à un passage à niveau	0	0	0	0	0
Omission d'arrêter avant d'effectuer un virage à droite devant un feu rouge	0	0	1	1	0
Omission de se conformer au signal d'arrêt d'un autobus scolaire	0	0	0	1	0
Omission d'arrêter à un passage à niveau (autobus, minibus, transport de matières dangereuses)	0	2	3	0	1
Omission de se conformer aux ordres ou aux signaux d'un brigadier, d'un agent ou d'un signaleur	0	0	1	0	0
Marche arrière prohibée	0	0	1	1	4
Franchissement prohibé d'une ligne de démarcation de voie	3	3	3	4	0
Vitesse ou action imprudente	1	3	1	2	0
Conduite pour un pari, un enjeu ou une course	0	0	0	0	0
Conduite interdite d'un véhicule transportant des matières dangereuses dans un tunnel	0	0	0	0	0
Vitesse trop grande par rapport aux conditions atmosphériques ou environnementales	0	0	1	0	0
Espace insuffisant laissé derrière un autre conducteur	0	2	0	0	1
Freinage brusque sans nécessité	0	0	0	1	0
Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection	1	0	0	0	2
Défaut de respecter la priorité accordée aux véhicules qui circulent en sens inverse	0	2	0	1	1
Omission de porter la ceinture de sécurité	7	15	5	18	27
Omission de porter le casque protecteur	0	0	0	0	0
Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident	4	4	1	1	5
Conduite avec alcool dans l'organisme ²	0	0	0	0	0
Refus de fournir un échantillon d'haleine ²	0	0	0	0	0
Conduite sans la présence d'un accompagnateur ³	0	1	0	0	0
Conduite en faisant usage d'un appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique	12	13	12	14	7
Omission de respecter le corridor de sécurité ⁴	0	1	2	0	1
Surf de véhicule ⁵	0	0	0	0	0
Total	219	194	179	171	176

1. Ces données sont indiquées sous réserve de modifications, plus particulièrement pour la dernière année, en raison des délais observés entre les dates d'infraction et de condamnation.

2. S'applique si la personne est âgée de 21 ans ou moins, si elle possède un permis d'apprenti conducteur, un permis probatoire, un permis autorisant uniquement la conduite d'un véhicule muni d'un détecteur d'alcool ou un permis restreint délivré à la suite de la révocation d'un permis probatoire, ou si elle possède un permis de conduire de la classe 6D (cyclomoteur) ou 8 (tracteur de ferme) depuis moins de 5 ans.

3. S'applique si la personne possède un permis d'apprenti conducteur.

4. Nouvelle infraction du 5 août 2012.

5. Nouvelle infraction du 25 avril 2013.

Tableau 3.2.2 : Nombre d'accidents impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	0	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	0	0	0	0	0
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1	0	0	0	0
	Capitale-Nationale (03)	1	0	0	0	0
	Chaudière-Appalaches (12)	0	0	0	1	0
	Mauricie (04)	0	1	0	0	0
	Centre-du-Québec (17)	1	0	0	0	0
	Estrie (05)	0	0	1	0	0
	Montérégie (16)	1	0	0	0	0
	Montréal (06)	0	1	0	0	0
	Laval (13)	0	0	0	0	1
	Lanaudière (14)	1	1	1	0	1
	Laurentides (15)	1	0	0	0	1
	Outaouais (07)	0	0	0	0	0
	Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0	0	0	0
	Côte-Nord (09)	0	0	0	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
	Total		6	3	2	1
Graves	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	0	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	0	0	1	0	0
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	0	1	1	0	1
	Capitale-Nationale (03)	0	0	2	0	1
	Chaudière-Appalaches (12)	0	1	3	1	1
	Mauricie (04)	0	0	0	0	0
	Centre-du-Québec (17)	0	0	0	0	1
	Estrie (05)	0	0	0	0	0
	Montérégie (16)	1	2	2	1	0
	Montréal (06)	4	3	0	1	2
	Laval (13)	0	0	0	1	1
	Lanaudière (14)	1	1	2	0	1
	Laurentides (15)	2	4	1	0	1
	Outaouais (07)	0	0	0	1	0
	Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0	1	0	0
	Côte-Nord (09)	0	0	0	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
	Total		8	12	13	5

Tableau 3.2.2 : Nombre d'accidents impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légers	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	2	1	1	2	1
	Bas-Saint-Laurent (01)	2	1	0	1	2
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	2	2	3	5	4
	Capitale-Nationale (03)	6	6	5	7	6
	Chaudière-Appalaches (12)	3	5	4	4	4
	Mauricie (04)	3	0	5	2	3
	Centre-du-Québec (17)	1	5	9	1	3
	Estrie (05)	6	6	4	7	2
	Montérégie (16)	17	13	19	20	21
	Montréal (06)	18	9	14	13	19
	Laval (13)	3	5	2	8	5
	Lanaudière (14)	14	9	7	8	9
	Laurentides (15)	12	7	5	6	8
	Outaouais (07)	1	9	9	7	7
	Abitibi-Témiscamingue (08)	3	2	1	4	2
	Côte-Nord (09)	1	0	2	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
Total		94	80	90	95	96
Corporels	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	2	1	1	2	1
	Bas-Saint-Laurent (01)	2	1	1	1	2
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	3	3	4	5	5
	Capitale-Nationale (03)	7	6	7	7	7
	Chaudière-Appalaches (12)	3	6	7	6	5
	Mauricie (04)	3	1	5	2	3
	Centre-du-Québec (17)	2	5	9	1	4
	Estrie (05)	6	6	5	7	2
	Montérégie (16)	19	15	21	21	21
	Montréal (06)	22	13	14	14	21
	Laval (13)	3	5	2	9	7
	Lanaudière (14)	16	11	10	8	11
	Laurentides (15)	15	11	6	6	10
	Outaouais (07)	1	9	9	8	7
	Abitibi-Témiscamingue (08)	3	2	2	4	2
	Côte-Nord (09)	1	0	2	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
Total		108	95	105	101	108

Tableau 3.2.2 : Nombre d'accidents impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Matériels seulement	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	4	7	1	12	5
	Bas-Saint-Laurent (01)	13	17	16	11	8
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	15	16	21	14	22
	Capitale-Nationale (03)	21	26	28	16	18
	Chaudière-Appalaches (12)	13	19	19	12	17
	Mauricie (04)	16	14	9	17	11
	Centre-du-Québec (17)	13	13	12	9	9
	Estrie (05)	12	11	11	12	6
	Montérégie (16)	55	54	37	48	43
	Montréal (06)	30	36	39	38	36
	Laval (13)	8	4	10	6	11
	Lanaudière (14)	20	15	20	15	22
	Laurentides (15)	24	19	18	21	16
	Outaouais (07)	26	19	19	20	19
	Abitibi-Témiscamingue (08)	14	12	6	4	9
	Côte-Nord (09)	4	8	7	4	10
	Nord-du-Québec (10)	0	1	0	0	2
Total		288	291	273	259	264
Total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	6	8	2	14	6
	Bas-Saint-Laurent (01)	15	18	17	12	10
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	18	19	25	19	27
	Capitale-Nationale (03)	28	32	35	23	25
	Chaudière-Appalaches (12)	16	25	26	18	22
	Mauricie (04)	19	15	14	19	14
	Centre-du-Québec (17)	15	18	21	10	13
	Estrie (05)	18	17	16	19	8
	Montérégie (16)	74	69	58	69	64
	Montréal (06)	52	49	53	52	57
	Laval (13)	11	9	12	15	18
	Lanaudière (14)	36	26	30	23	33
	Laurentides (15)	39	30	24	27	26
	Outaouais (07)	27	28	28	28	26
	Abitibi-Témiscamingue (08)	17	14	8	8	11
	Côte-Nord (09)	5	8	9	4	10
	Nord-du-Québec (10)	0	1	0	0	2
Total		396	386	378	360	372

Tableau 3.2.3 : Nombre d'accidents impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des dommages et le type de route¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de route	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Autoroute	0	0	1	0	0
	Route principale ou provinciale	2	0	0	0	0
	Route secondaire ou régionale	2	0	0	0	1
	Autres	2	3	1	1	2
	Total	6	3	2	1	3
Graves	Autoroute	0	1	1	0	0
	Route principale ou provinciale	1	3	3	0	3
	Route secondaire ou régionale	0	1	3	0	0
	Autres	7	7	6	5	6
	Total	8	12	13	5	9
Légers	Autoroute	3	2	3	8	5
	Route principale ou provinciale	7	9	15	17	8
	Route secondaire ou régionale	11	11	11	9	14
	Autres	73	58	61	61	69
	Total	94	80	90	95	96
Corporels	Autoroute	3	3	5	8	5
	Route principale ou provinciale	10	12	18	17	11
	Route secondaire ou régionale	13	12	14	9	15
	Autres	82	68	68	67	77
	Total	108	95	105	101	108
Matériels seulement	Autoroute	13	14	14	17	15
	Route principale ou provinciale	36	26	18	33	27
	Route secondaire ou régionale	18	16	25	24	21
	Autres	221	235	216	185	201
	Total	288	291	273	259	264
Total	Autoroute	16	17	19	25	20
	Route principale ou provinciale	46	38	36	50	38
	Route secondaire ou régionale	31	28	39	33	36
	Autres	303	303	284	252	278
	Total	396	386	378	360	372

1. Voir l'annexe VI pour plus de renseignements sur le type de route.

Tableau 3.2.4 : Taux d'accidents impliquant au moins un autobus scolaire pour 10 000 autobus scolaires en circulation selon la nature des dommages, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	5,9	2,9	1,9	1,0	2,9
Graves	7,9	11,8	12,6	4,8	8,7
Légers	93,1	78,5	87,1	91,7	92,8
Corporels	107,0	93,2	101,6	97,5	104,4
Matériels seulement	285,3	285,6	264,2	250,1	255,2
Total	392,2	378,9	365,7	347,6	359,6

Tableau 3.2.5 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	0	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	0	0	0	0	0
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1	0	0	0	0
	Capitale-Nationale (03)	1	0	0	0	0
	Chaudière-Appalaches (12)	0	0	0	1	0
	Mauricie (04)	0	1	0	0	0
	Centre-du-Québec (17)	2	0	0	0	0
	Estrie (05)	0	0	1	0	0
	Montérégie (16)	1	0	0	0	0
	Montréal (06)	0	1	0	0	0
	Laval (13)	0	0	0	0	1
	Lanaudière (14)	1	2	1	0	1
	Laurentides (15)	1	0	0	0	1
	Outaouais (07)	0	0	0	0	0
	Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0	0	0	0
	Côte-Nord (09)	0	0	0	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
	Total		7	4	2	1
Graves	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	0	0
	Bas-Saint-Laurent (01)	0	0	2	0	0
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	0	1	1	0	1
	Capitale-Nationale (03)	1	0	2	0	5
	Chaudière-Appalaches (12)	0	1	3	1	1
	Mauricie (04)	0	0	0	0	0
	Centre-du-Québec (17)	0	0	0	0	1
	Estrie (05)	0	0	1	0	0
	Montérégie (16)	1	2	2	1	0
	Montréal (06)	4	3	0	1	2
	Laval (13)	0	0	0	1	1
	Lanaudière (14)	1	2	2	0	1
	Laurentides (15)	2	4	5	0	1
	Outaouais (07)	0	0	0	1	0
	Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0	1	0	0
	Côte-Nord (09)	0	0	0	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
	Total		9	13	19	5

Tableau 3.2.5 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des blessures	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légères	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	6	1	1	7	1
	Bas-Saint-Laurent (01)	2	1	0	1	4
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	3	2	5	6	14
	Capitale-Nationale (03)	14	7	21	10	25
	Chaudière-Appalaches (12)	5	7	9	5	5
	Mauricie (04)	3	0	5	5	5
	Centre-du-Québec (17)	3	19	12	1	4
	Estrie (05)	9	9	4	13	4
	Montérégie (16)	30	19	34	28	36
	Montréal (06)	33	10	21	15	29
	Laval (13)	3	8	2	9	5
	Lanaudière (14)	28	34	28	10	15
	Laurentides (15)	15	47	5	9	16
	Outaouais (07)	1	15	17	15	9
	Abitibi-Témiscamingue (08)	6	2	3	10	5
	Côte-Nord (09)	2	0	7	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
Total		163	181	174	144	177
Total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	6	1	1	7	1
	Bas-Saint-Laurent (01)	2	1	2	1	4
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	4	3	6	6	15
	Capitale-Nationale (03)	16	7	23	10	30
	Chaudière-Appalaches (12)	5	8	12	7	6
	Mauricie (04)	3	1	5	5	5
	Centre-du-Québec (17)	5	19	12	1	5
	Estrie (05)	9	9	6	13	4
	Montérégie (16)	32	21	36	29	36
	Montréal (06)	37	14	21	16	31
	Laval (13)	3	8	2	10	7
	Lanaudière (14)	30	38	31	10	17
	Laurentides (15)	18	51	10	9	18
	Outaouais (07)	1	15	17	16	9
	Abitibi-Témiscamingue (08)	6	2	4	10	5
	Côte-Nord (09)	2	0	7	0	0
	Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
Total		179	198	195	150	193

Tableau 3.2.6 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé¹, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Type de véhicule occupé	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	Automobile ou camion léger	6	2	1	0	2
	Autobus ou minibus	0	0	0	0	0
	Autobus scolaire	0	0	0	0	0
	Taxi	0	0	0	0	0
	Camion lourd	0	0	1	0	0
	Tracteur routier	0	0	0	0	0
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	0	0	0
	Motocyclette	0	1	0	0	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	0
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	0	0	0	1	0
	Autres	0	0	0	0	0
	Piéton	1	1	0	0	1
	Non précisé	0	0	0	0	0
	Total		7	4	2	1
Graves	Automobile ou camion léger	3	6	7	4	9
	Autobus ou minibus	0	0	0	0	0
	Autobus scolaire	1	5	8	0	1
	Taxi	0	0	0	0	0
	Camion lourd	0	0	1	0	0
	Tracteur routier	0	0	0	0	0
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	0	0	0
	Motocyclette	0	0	0	0	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	0
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	1	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0
	Piéton	4	2	3	1	3
	Non précisé	0	0	0	0	0
	Total		9	13	19	5

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 3.2.6 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé¹, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Type de véhicule occupé	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légères	Automobile ou camion léger	69	63	75	78	91
	Autobus ou minibus	0	0	0	0	0
	Autobus scolaire	70	105	88	48	64
	Taxi	0	0	1	0	0
	Camion lourd	5	0	0	2	2
	Tracteur routier	1	0	0	0	1
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	0	0	0
	Motocyclette	0	1	3	2	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	1
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	1
	Bicyclette	5	3	3	4	5
	Autres	1	0	0	0	0
	Piéton	12	9	4	10	12
	Non précisé	0	0	0	0	0
Total		163	181	174	144	177
Total	Automobile ou camion léger	78	71	83	82	102
	Autobus ou minibus	0	0	0	0	0
	Autobus scolaire	71	110	96	48	65
	Taxi	0	0	1	0	0
	Camion lourd	5	0	2	2	2
	Tracteur routier	1	0	0	0	1
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	0	0	0
	Motocyclette	0	2	3	2	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	1
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	1
	Bicyclette	6	3	3	5	5
	Autres	1	0	0	0	0
	Piéton	17	12	7	11	16
	Non précisé	0	0	0	0	0
Total		179	198	195	150	193

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 3.2.7 : Taux de victimes d'un accident impliquant au moins un autobus scolaire pour 10 000 autobus scolaires en circulation selon la nature des blessures, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	6,9	3,9	1,9	1,0	2,9
Graves	8,9	12,8	18,4	4,8	12,6
Légères	161,5	177,7	168,4	139,0	171,1
Total	177,3	194,3	188,7	144,8	186,6

Tableau 3.2.8 : Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Automobile ou camion léger	6	1	1	0	2
	Autobus ou minibus	0	0	0	0	0
	Autobus scolaire	6	3	2	1	3
	Taxi	0	0	0	0	0
	Camion lourd	0	0	1	0	0
	Tracteur routier	0	0	0	0	0
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	0	0	0
	Motocyclette	0	1	0	0	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	0
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	0	0	0	1	0
	Autres	0	0	0	0	0
	Non précisé	0	0	0	0	0
	Total		12	5	4	2
Graves	Automobile ou camion léger	4	7	8	4	51
	Autobus ou minibus	0	0	0	0	0
	Autobus scolaire	8	12	13	5	9
	Taxi	0	0	0	0	0
	Camion lourd	0	0	1	0	0
	Tracteur routier	0	0	1	0	0
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	0	0	0	0
	Motocyclette	0	0	0	0	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	0
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	1	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0
	Non précisé	0	0	0	0	0
	Total		13	19	23	9

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 3.2.8 : Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légers	Automobile ou camion léger	106	72	81	86	91
	Autobus ou minibus	3	0	0	0	2
	Autobus scolaire	94	86	92	95	97
	Taxi	0	0	1	0	0
	Camion lourd	8	1	5	2	2
	Tracteur routier	17	2	3	1	2
	Véhicule-outil ou d'équipement	1	1	2	0	1
	Motocyclette	0	1	3	2	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	1
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	1
	Bicyclette	5	3	3	4	5
	Autres	1	0	0	0	0
	Non précisé	1	0	0	0	0
	Total		236	166	190	190
Corporels	Automobile ou camion léger	116	80	90	90	144
	Autobus ou minibus	3	0	0	0	2
	Autobus scolaire	108	101	107	101	109
	Taxi	0	0	1	0	0
	Camion lourd	8	1	7	2	2
	Tracteur routier	17	2	4	1	2
	Véhicule-outil ou d'équipement	1	1	2	0	1
	Motocyclette	0	2	3	2	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	1
	Motoneige	0	0	0	0	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	1
	Bicyclette	6	3	3	5	5
	Autres	1	0	0	0	0
	Non précisé	1	0	0	0	0
	Total		261	190	217	201

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 3.2.8 : Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins un autobus scolaire selon la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Matériels seulement	Automobile ou camion léger	267	271	248	248	244
	Autobus ou minibus	1	3	0	2	3
	Autobus scolaire	289	293	277	260	266
	Taxi	4	1	1	0	1
	Camion lourd	8	11	8	8	11
	Tracteur routier	3	7	10	5	4
	Véhicule-outil ou d'équipement	2	3	2	3	0
	Motocyclette	1	2	0	0	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	1
	Motoneige	0	0	1	0	0
	Véhicule hors route	0	1	0	0	0
	Bicyclette	0	0	0	0	0
	Autres	4	0	8	2	3
	Non précisé	3	4	2	1	2
	Total		582	596	557	529
Total	Automobile ou camion léger	383	351	338	338	388
	Autobus ou minibus	4	3	0	2	5
	Autobus scolaire	397	394	384	361	375
	Taxi	4	1	2	0	1
	Camion lourd	16	12	15	10	13
	Tracteur routier	20	9	14	6	6
	Véhicule-outil ou d'équipement	3	4	4	3	1
	Motocyclette	1	4	3	2	0
	Cyclomoteur	0	0	0	0	2
	Motoneige	0	0	1	0	0
	Véhicule hors route	0	1	0	0	1
	Bicyclette	6	3	3	5	5
	Autres	5	0	8	2	3
	Non précisé	4	4	2	1	2
	Total		843	786	774	730

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 3.2.9 : Nombre de conducteurs d'un autobus scolaire impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Âge du conducteur	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0	0	0
	25 à 34 ans	1	0	0	0	0
	35 à 44 ans	0	0	0	0	0
	45 à 54 ans	2	2	1	0	2
	55 à 64 ans	1	1	0	1	0
	65 à 74 ans	0	0	1	0	0
	75 à 84 ans	1	0	0	0	1
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	1	0	0	0	0
Total		6	3	2	1	3
Graves	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0	0	0
	25 à 34 ans	0	0	0	0	0
	35 à 44 ans	2	3	2	0	1
	45 à 54 ans	3	2	3	1	2
	55 à 64 ans	2	3	3	3	3
	65 à 74 ans	0	3	4	0	3
	75 à 84 ans	0	0	1	1	0
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	1	1	0	0	0
Total		8	12	13	5	9
Légers	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	1	1	0	1
	25 à 34 ans	3	4	4	3	3
	35 à 44 ans	16	5	12	6	11
	45 à 54 ans	21	23	24	26	29
	55 à 64 ans	36	36	27	32	37
	65 à 74 ans	16	12	19	23	14
	75 à 84 ans	1	1	1	3	2
	85 à 89 ans	0	0	0	1	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	1	4	4	1	0
Total		94	86	92	95	97

Tableau 3.2.9 : Nombre de conducteurs d'un autobus scolaire impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Âge du conducteur	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Corporels	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	1	1	0	1
	25 à 34 ans	4	4	4	3	3
	35 à 44 ans	18	8	14	6	12
	45 à 54 ans	26	27	28	27	33
	55 à 64 ans	39	40	30	36	40
	65 à 74 ans	16	15	24	23	17
	75 à 84 ans	2	1	2	4	3
	85 à 89 ans	0	0	0	1	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	3	5	4	1	0
Total		108	101	107	101	109
Matériels seulement	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	3	2	0	1	2
	25 à 34 ans	12	12	6	9	7
	35 à 44 ans	33	42	33	30	28
	45 à 54 ans	85	84	82	83	54
	55 à 64 ans	99	103	92	84	93
	65 à 74 ans	44	39	54	45	65
	75 à 84 ans	4	4	2	6	6
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	9	7	8	2	11
Total		289	293	277	260	266
Total	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	3	3	1	1	3
	25 à 34 ans	16	16	10	12	10
	35 à 44 ans	51	50	47	36	40
	45 à 54 ans	111	111	110	110	87
	55 à 64 ans	138	143	122	120	133
	65 à 74 ans	60	54	78	68	82
	75 à 84 ans	6	5	4	10	9
	85 à 89 ans	0	0	0	1	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	12	12	12	3	11
Total		397	394	384	361	375

SECTION 4

LE TRANSPORT DE BIENS ET DE MARCHANDISES : LES CAMIONS LOURDS ET LES TRACTEURS ROUTIERS

Une augmentation de 9,3 % du nombre de camions lourds et de tracteurs routiers

Le nombre de camions lourds et de tracteurs routiers augmente de 2011 à 2015, passant de 126 496 à 138 207, ce qui constitue une hausse de 9,3 %. En 2015, le nombre de camions lourds et de tracteurs routiers représente 20,1 % de l'ensemble des véhicules commerciaux.

Évolution du nombre de camions lourds et de tracteurs routiers pour l'ensemble du Québec, de 2011 à 2015

Véhicules	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de camions lourds et de tracteurs routiers	126 496	131 040	135 458	135 392	138 207
Part relative sur l'ensemble des véhicules commerciaux	19,2 %	19,5 %	19,9 %	19,8 %	20,1 %
Âge moyen	8,5 ans	8,4 ans	8,5 ans	8,5 ans	8,5 ans

Note : Ces données représentent le nombre de véhicules autorisés à circuler au 31 décembre de chaque année.

Constance de l'âge moyen des véhicules

L'âge moyen du parc des camions lourds et des tracteurs routiers ne change que légèrement entre 2011 et 2015, passant de 8,5 ans en 2011 à 8,4 ans en 2012, avant de revenir à 8,5 ans pour le reste de la période. En 2015, le plus grand nombre de véhicules se trouve dans le groupe des 11 ans ou plus et s'élève à 40 426, ce qui représente 29,3 % du total. Ensuite, les véhicules de moins d'un an sont les plus nombreux, avec 18 060 véhicules en 2015, représentant 13,1 % du total, une hausse de 26,6 % par rapport à 2011 (voir le tableau 4.1).

Deux régions se démarquent

La répartition géographique selon la région de résidence du propriétaire démontre que les camions lourds et les tracteurs routiers se trouvent principalement dans deux régions. En 2015, la région de la Montérégie compte 28 994 véhicules, alors que Montréal occupe le deuxième rang avec 25 055 véhicules. Ces deux régions réunies représentent ainsi 39,1 % du total. Toutes les autres régions comptent moins de 10 000 véhicules, à l'exception de celle de la Capitale-Nationale, qui occupe la troisième place, avec 11 930 véhicules en 2015 (voir le tableau 4.2).

Une diminution de 6,8 % du nombre de titulaires d'un permis de conduire de la classe 3

Deux classes de permis de conduire s'appliquent précisément aux camions lourds et aux tracteurs routiers, à savoir les classes 1 et 3. La première est obligatoire pour conduire un camion-remorque. Quant à la classe 3, elle permet de conduire un camion porteur lourd. Un permis de la classe 2 permet aussi de conduire ce dernier type de véhicule, mais il est plutôt associé aux autobus. Le nombre de détenteurs de la classe 1 diminue légèrement pendant la période de 2011 à 2015, passant de 194 922 à 193 279, soit une baisse de 0,8 %. Durant la même période, le nombre de titulaires d'un permis de la classe 3 diminue de 6,8 %, passant de 84 769 à 78 980. Le principal groupe d'âge de la classe 3 est celui des 55 à 64 ans, qui a dépassé en 2014 celui des 45 à 54 ans et compte 33,3 % des titulaires en 2015 (26 311 personnes). Pour la classe 1, le groupe des 55 à 64 ans est le plus nombreux depuis 2012 et représente 31,4 % (60 752 personnes) du total des titulaires d'un permis en 2015. Les groupes d'âge des 25 à 34 ans, des 35 à 44 ans et des 45 à 54 ans décroissent sur l'ensemble de la période étudiée, et ce, pour les deux classes de permis, alors que les groupes d'âge des 55 à 64 ans, des 65 à 74 ans et des 75 ans ou plus croissent durant cette période, autant pour les détenteurs de la classe 1 que pour ceux de la classe 3. Enfin, les femmes sont très peu présentes dans les deux groupes, représentant seulement 2,6 % du total des détenteurs des classes 1 et 3 (voir les tableaux 4.3A et 4.3B).

Le dossier de conduite (nombre de points d'inaptitude)

Parmi les titulaires d'un permis de conduire de la classe 1 ou 3, 69,7 % et 70,0 % respectivement n'ont aucun point d'inaptitude actif à leur dossier de conduite en 2015. En comparaison, ce taux est de 78,0 % pour les titulaires d'un permis de la classe 5. **Ces points d'inaptitude peuvent toutefois avoir été accumulés autant au volant d'un véhicule personnel qu'au volant d'un véhicule dans le cadre d'un travail** (voir les tableaux 1.4A et 1.4B).

La répartition des infractions

La répartition des infractions des titulaires d'un permis de conduire de la classe 1 ou 3 ne diffère pas tellement de celle de l'ensemble des titulaires d'un permis. En 2015, les infractions pour excès de vitesse comptent pour 69,6 % de l'ensemble des infractions pour tous les titulaires d'un permis, comparativement à 69,2 % pour les titulaires d'un permis de conduire de la classe 1 ou 3 (38 492 infractions). La répartition des autres types d'infractions est relativement semblable, à l'exception de l'omission de porter la ceinture de sécurité, qui est de 9,3 % pour les conducteurs des classes 1 et 3 par opposition à 4,5 % pour les conducteurs de la classe 5, et de l'omission de se conformer à un panneau d'arrêt, qui est de 8,4 % pour les conducteurs des classes 1 et 3 par opposition à 12,7 % pour les conducteurs de la classe 5. Par contre, les infractions pour excès de vitesse commises au volant d'un camion lourd ou d'un tracteur routier représentent 50,7 % du total (6 222 infractions). Dans ce dernier cas, ce sont celles de l'omission de porter la ceinture de sécurité et de la conduite en faisant usage d'un appareil tenu en main libre muni d'une fonction téléphonique qui sont particulièrement plus élevées, atteignant respectivement 18,9 % et 12,1 % au volant d'un camion, comparativement à 3,9 % et 5,6 % au volant d'une automobile ou d'un camion léger (voir les tableaux 4.4 et 4.5).

Une diminution de 11,1 % du nombre d'accidents avec dommages corporels

En 2015, les camions lourds et les tracteurs routiers ont été impliqués dans 11,1 % d'accidents avec dommages corporels de moins qu'en 2011, passant de 1 882 à 1 674 accidents. Parmi ces 1 674 accidents de 2015, 61 ont été mortels, 132 comptaient des victimes blessées gravement et 1 481, des victimes blessées légèrement. La région de Montréal domine pour ce qui est du nombre d'accidents avec dommages corporels, avec 338 accidents, ce qui représente 20,2 % du total. Par ailleurs, 7 731 accidents ont occasionné des dommages matériels seulement en 2015. Comme pour les autres types de véhicules étudiés dans le présent rapport, la majorité des accidents impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier (5 026 accidents) se produit en dehors des routes numérotées, soit 53,4 % du total. Cependant, le nombre d'accidents ayant lieu sur une autoroute, sur une route principale ou provinciale, ou encore sur une route secondaire ou régionale est beaucoup plus élevé que le nombre d'accidents des autres types de véhicules assujettis au contrôle routier. Il atteint en effet un taux de 46,6 %. Les autobus scolaires, avec 25,3 %, arrivent en deuxième place (voir les tableaux 4.6 et 4.7).

Le taux d'accidents avec dommages corporels pour 10 000 camions lourds et tracteurs routiers en circulation diminue de 18,6 %

Le taux d'accidents avec dommages corporels impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier pour 10 000 camions lourds et tracteurs routiers en circulation diminue de 18,6 % pendant la période de 2011 à 2015, passant de 148,8 à 121,1. Durant la même période, le taux total d'accidents, toujours pour 10 000 camions lourds et tracteurs routiers en circulation, connaît une baisse de 18,1 %, passant de 830,9 à 680,5 (voir le tableau 4.8).

Une diminution de 9,9 % du nombre de victimes

Le nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier diminue de 9,9 % de 2011 à 2015, passant de 2 479 à 2 233. Du nombre de victimes de 2015, 75 sont décédées, 158 ont été blessées gravement et 2 000 l'ont été légèrement. Parmi les 75 victimes décédées dans un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier, 50 se trouvaient dans une automobile ou un camion léger, 7 occupaient un camion lourd ou un tracteur routier, 8 circulaient à pied ou à bicyclette, 6 étaient à motocyclette, 3 étaient à motoneige et 1 se trouvait dans un taxi. Enfin, 19 des décès se sont produits en Montérégie, soit 25,3 % du total, ce qui constitue le plus fort nombre (voir les tableaux 4.9 et 4.10).

Une diminution de 17,6 % du taux de victimes d'un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier pour 10 000 camions lourds et tracteurs routiers en circulation

Le taux de victimes d'un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier pour 10 000 camions lourds et tracteurs routiers en circulation diminue de 17,6 % pendant la période de 2011 à 2015, passant de 196,0 à 161,6. Ce nombre est plus de deux fois et demie supérieur à celui des automobiles et des camions légers, qui se situe à 69,0 en 2015 (voir le tableau 4.11).

Les véhicules et l'âge des conducteurs

En 2015, 17 771 véhicules ont été impliqués dans un accident mettant en cause au moins un camion lourd ou un tracteur routier, comparativement à 20 432 en 2011, soit une baisse de 13,0 %. Outre les 9 831 camions lourds et tracteurs routiers, on compte 7 468 automobiles ou camions légers. Des 9 831 conducteurs d'un camion lourd ou d'un tracteur routier impliqués dans un accident en 2015, 44,7 % sont âgés de 35 à 54 ans (voir les tableaux 4.12 et 4.13).

Croissance comparée du nombre de véhicules, d'accidents et de victimes

Pendant la période de 2011 à 2015, le taux de croissance du nombre de véhicules augmente presque continuellement de 2011 à 2015, ne diminuant que très légèrement entre 2013 et 2014. Par contre, le taux de croissance du nombre d'accidents impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier est plus erratique, diminuant en 2012, augmentant en 2013, diminuant à nouveau en 2014 et augmentant finalement en 2015. Pour ce qui est du taux de croissance du nombre de victimes, il diminue de 2011 à 2013, augmente légèrement en 2014 et diminue de nouveau en 2015.

Croissance du nombre de camions lourds et de tracteurs routiers, d'accidents et de victimes de 2011 à 2015
2011 = 100

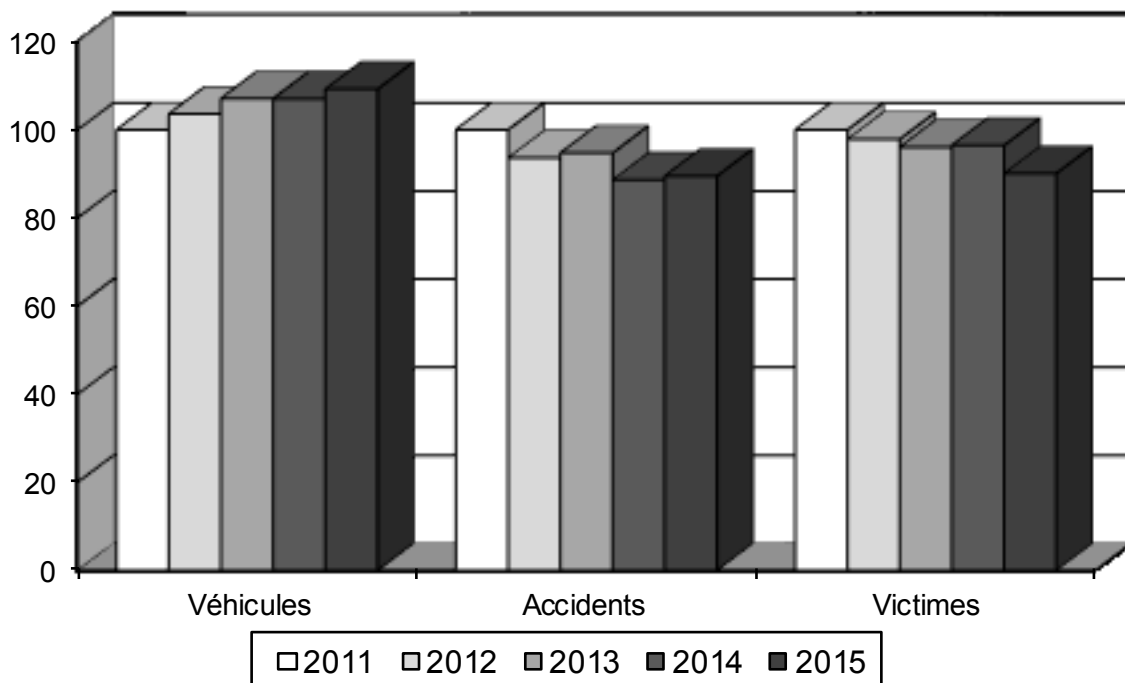


Tableau 4.1 : Nombre de camions lourds et de tracteurs routiers¹ en circulation² selon l'âge du véhicule, de 2011 à 2015

Âge du véhicule	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Moins d'un an	14 261	15 633	14 957	15 168	18 060
1 an	6 311	9 897	11 218	9 876	8 669
2 ans	7 725	6 199	9 654	10 782	9 445
3 ans	8 403	7 547	6 065	9 032	10 023
4 ans	10 783	8 331	7 260	5 694	8 321
5 ans	9 643	10 391	8 081	6 854	5 388
6 ans	9 000	9 296	10 097	7 663	6 528
7 ans	6 290	8 614	9 130	9 596	7 273
8 ans	6 744	6 058	8 235	8 497	9 016
9 ans	4 121	6 414	5 813	7 666	7 925
10 ans	4 780	3 930	6 126	5 398	7 132
11 ans ou plus	38 435	38 730	38 822	39 166	40 426
Non précisé	0	0	0	0	1
Total	126 496	131 040	135 458	135 392	138 207
Âge moyen	8,5	8,4	8,5	8,5	8,5

1. Désigne un véhicule routier de plus de 3 000 kg conçu spécialement pour le transport de biens.

2. Ces données représentent le nombre de véhicules autorisés à circuler en date du 31 décembre de chaque année.

Tableau 4.2 : Nombre de camions lourds et de tracteurs routiers¹ en circulation² selon la région de résidence du propriétaire, de 2011 à 2015

Région de résidence du propriétaire	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1 390	1 433	1 518	1 520	1 570
Bas-Saint-Laurent (01)	4 330	4 408	4 619	4 521	4 647
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	4 762	4 936	5 112	5 111	5 147
Capitale-Nationale (03)	10 690	11 285	11 952	11 831	11 930
Chaudière-Appalaches (12)	8 297	8 626	9 044	8 958	9 164
Mauricie (04)	3 547	3 919	4 077	3 872	3 846
Centre-du-Québec (17)	5 946	6 195	6 453	6 521	6 611
Estrie (05)	4 528	4 781	4 971	4 962	5 047
Montérégie (16)	26 103	27 172	28 090	28 367	28 994
Montréal (06)	23 385	23 896	24 319	24 545	25 055
Laval (13)	5 701	5 823	6 091	6 034	6 045
Lanaudière (14)	7 684	7 851	8 183	8 083	8 453
Laurentides (15)	8 588	8 841	9 097	9 150	9 657
Outaouais (07)	3 952	4 043	4 064	4 024	4 115
Abitibi-Témiscamingue (08)	2 684	2 839	2 947	2 927	3 079
Côte-Nord (09)	1 774	1 952	1 914	1 798	1 759
Nord-du-Québec (10)	571	559	557	589	625
Non précisée	2 564	2 481	2 450	2 579	2 463
Total	126 496	131 040	135 458	135 392	138 207

1. Désigne un véhicule routier de plus de 3 000 kg conçu spécialement pour le transport de biens.

2. Ces données représentent le nombre de véhicules autorisés à circuler en date du 31 décembre de chaque année.

Tableau 4.3A : Nombre de titulaires d'un permis de conduire¹ de la classe 1 (classe principale) selon le sexe et l'âge, de 2011 à 2015

Sexe	Âge	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Féminin	16 à 19 ans	0	0	0	1	1
	20 à 24 ans	87	82	100	131	144
	25 à 34 ans	742	754	719	687	697
	35 à 44 ans	1 635	1 639	1 622	1 618	1 582
	45 à 54 ans	1 729	1 818	1 902	1 976	2 089
	55 à 64 ans	648	710	798	870	948
	65 à 74 ans	82	103	115	128	146
	75 ans ou plus	4	3	3	5	6
Total		4 927	5 109	5 259	5 416	5 613
Masculin	16 à 19 ans	27	43	47	39	28
	20 à 24 ans	2 250	2 454	2 757	3 035	3 149
	25 à 34 ans	17 526	17 223	16 930	16 630	16 625
	35 à 44 ans	36 674	35 929	35 033	34 195	33 612
	45 à 54 ans	56 484	53 953	52 054	50 356	49 158
	55 à 64 ans	57 370	58 883	59 825	59 921	59 804
	65 à 74 ans	18 192	19 611	20 773	21 708	22 847
	75 ans ou plus	1 472	1 659	1 872	2 163	2 443
Total		189 995	189 755	189 291	188 047	187 666
Total	16 à 19 ans	27	43	47	40	29
	20 à 24 ans	2 337	2 536	2 857	3 166	3 293
	25 à 34 ans	18 268	17 977	17 649	17 317	17 322
	35 à 44 ans	38 309	37 568	36 655	35 813	35 194
	45 à 54 ans	58 213	55 771	53 956	52 332	51 247
	55 à 64 ans	58 018	59 593	60 623	60 791	60 752
	65 à 74 ans	18 274	19 714	20 888	21 836	22 993
	75 ans ou plus	1 476	1 662	1 875	2 168	2 449
Total		194 922	194 864	194 550	193 463	193 279

1. Ces données représentent le nombre de titulaires d'un permis de conduire en date du 1^{er} juin de chaque année.

Tableau 4.3B : Nombre de titulaires d'un permis de conduire¹ de la classe 3 (classe principale) selon le sexe et l'âge, de 2011 à 2015

Sexe	Âge	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Féminin	16 à 19 ans	1	1	1	0	2
	20 à 24 ans	18	24	33	36	38
	25 à 34 ans	253	249	258	263	253
	35 à 44 ans	401	407	419	425	446
	45 à 54 ans	467	481	496	499	497
	55 à 64 ans	166	174	205	218	233
	65 à 74 ans	20	17	20	22	25
	75 ans ou plus	2	2	3	2	3
Total		1 328	1 355	1 435	1 465	1 497
Masculin	16 à 19 ans	54	56	46	34	24
	20 à 24 ans	1 019	1 048	1 153	1 099	1 049
	25 à 34 ans	6 505	6 455	6 354	6 180	6 110
	35 à 44 ans	15 220	14 333	13 479	12 778	12 152
	45 à 54 ans	29 864	28 570	27 157	25 371	23 935
	55 à 64 ans	23 787	24 571	25 203	25 773	26 078
	65 à 74 ans	6 365	6 649	6 901	7 067	7 334
	75 ans ou plus	627	620	647	706	801
Total		83 441	82 302	80 940	79 008	77 483
Total	16 à 19 ans	55	57	47	34	26
	20 à 24 ans	1 037	1 072	1 186	1 135	1 087
	25 à 34 ans	6 758	6 704	6 612	6 443	6 363
	35 à 44 ans	15 621	14 740	13 898	13 203	12 598
	45 à 54 ans	30 331	29 051	27 653	25 870	24 432
	55 à 64 ans	23 953	24 745	25 408	25 991	26 311
	65 à 74 ans	6 385	6 666	6 921	7 089	7 359
	75 ans ou plus	629	622	650	708	804
Total		84 769	83 657	82 375	80 473	78 980

1. Ces données représentent le nombre de titulaires d'un permis de conduire en date du 1^{er} juin de chaque année.

Tableau 4.4 : Nombre d'infractions¹ entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises par les titulaires d'un permis de conduire de la classe 1 ou 3 (classe principale), de 2011 à 2015

Type d'infraction	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Excès de vitesse de 11 à 20 km/h	8 527	8 068	8 745	8 894	8 327
Excès de vitesse de 21 à 30 km/h	25 795	24 671	25 563	24 501	22 577
Excès de vitesse de 31 à 45 km/h	9 019	8 197	7 929	6 768	6 377
Excès de vitesse de plus de 45 km/h	618	557	490	356	363
Excès de vitesse lors de travaux	1 006	1 176	1 051	973	848
Dépassement prohibé par la gauche	18	13	13	7	6
Dépassement prohibé par la droite	81	71	78	42	45
Dépassement prohibé sur la voie réservée à la circulation en sens inverse	46	34	27	23	27
Augmentation de sa vitesse lors d'un dépassement par un autre véhicule	4	3	4	0	1
Dépassement d'une bicyclette sans espace suffisant à l'intérieur de la même voie de circulation	2	1	1	1	2
Dépassements successifs en zigzag	6	11	8	12	7
Omission de se conformer à un feu rouge	2 364	2 252	2 254	2 064	1 997
Omission de se conformer à un panneau d'arrêt	4 772	4 843	4 979	4 780	4 678
Omission de se conformer à un arrêt obligatoire à un passage à niveau	10	12	8	18	11
Omission d'arrêter avant d'effectuer un virage à droite devant un feu rouge	139	167	176	223	235
Omission de se conformer au signal d'arrêt d'un autobus scolaire	38	17	33	31	18
Omission d'arrêter à un passage à niveau (autobus, minibus, transport de matières dangereuses)	7	9	4	5	8
Omission de se conformer aux ordres ou aux signaux d'un brigadier, d'un agent ou d'un signaleur	17	14	25	16	10
Marche arrière prohibée	82	67	82	115	101
Franchissement prohibé d'une ligne de démarcation de voie	734	703	653	556	496
Vitesse ou action imprudente	175	189	189	170	119
Conduite pour un pari, un enjeu ou une course	9	4	3	4	0
Conduite interdite d'un véhicule transportant des matières dangereuses dans un tunnel	6	6	12	7	9
Vitesse trop grande par rapport aux conditions atmosphériques ou environnementales	51	46	62	55	50
Espace insuffisant laissé derrière un autre conducteur	83	95	103	82	75
Freinage brusque sans nécessité	13	7	14	7	6
Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection	12	15	16	13	15
Défaut de respecter la priorité accordée aux véhicules qui circulent en sens inverse	43	38	47	50	43
Omission de porter la ceinture de sécurité	5 681	6 433	6 273	6 019	5 194
Omission de porter le casque protecteur	55	66	41	32	24
Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident	128	116	109	93	98
Conduite avec alcool dans l'organisme ²	1	6	9	4	4
Refus de fournir un échantillon d'haleine ²	0	0	0	0	0
Conduite sans la présence d'un accompagnateur ³	33	23	28	28	29
Conduite en faisant usage d'un appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique	4 578	4 810	4 958	4 956	3 726
Omission de respecter le corridor de sécurité ⁴	0	111	165	124	83
Surf de véhicule ⁵	0	0	1	2	4
Total	64 153	62 851	64 153	61 031	55 613

1. Ces données sont indiquées sous réserve de modifications, plus particulièrement pour la dernière année, en raison des délais observés entre les dates d'infraction et de condamnation.

2. S'applique si la personne est âgée de 21 ans ou moins, si elle possède un permis d'apprenti conducteur, un permis probatoire, un permis autorisant uniquement la conduite d'un véhicule muni d'un détecteur d'alcool ou un permis restreint délivré à la suite de la révocation d'un permis probatoire, ou si elle possède un permis de conduire de la classe 6D (cyclomoteur) ou 8 (tracteur de ferme) depuis moins de 5 ans.

3. S'applique si la personne possède un permis d'apprenti conducteur.

4. Nouvelle infraction du 5 août 2012.

5. Nouvelle infraction du 25 avril 2013.

Tableau 4.5 : Nombre d'infractions¹ entraînant l'inscription de points d'inaptitude, selon le type et l'année d'infraction, commises au volant d'un camion lourd ou d'un tracteur routier, de 2011 à 2015

Type d'infraction	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Excès de vitesse de 11 à 20 km/h	1 616	1 541	1 783	1 837	1 727
Excès de vitesse de 21 à 30 km/h	3 300	3 526	3 868	3 736	3 467
Excès de vitesse de 31 à 45 km/h	819	910	893	759	789
Excès de vitesse de plus de 45 km/h	23	28	30	35	20
Excès de vitesse lors de travaux	228	298	280	264	219
Dépassement prohibé par la gauche	4	7	7	1	1
Dépassement prohibé par la droite	14	8	8	4	5
Dépassement prohibé sur la voie réservée à la circulation en sens inverse	10	7	7	6	2
Augmentation de sa vitesse lors d'un dépassement par un autre véhicule	2	1	0	0	0
Dépassement d'une bicyclette sans espace suffisant à l'intérieur de la même voie de circulation	1	1	0	1	1
Dépassements successifs en zigzag	0	0	0	1	2
Omission de se conformer à un feu rouge	796	725	860	673	657
Omission de se conformer à un panneau d'arrêt	961	1 040	1 143	1 136	1 144
Omission de se conformer à un arrêt obligatoire à un passage à niveau	3	6	2	8	3
Omission d'arrêter avant d'effectuer un virage à droite devant un feu rouge	27	42	30	58	55
Omission de se conformer au signal d'arrêt d'un autobus scolaire	9	8	12	16	7
Omission d'arrêter à un passage à niveau (autobus, minibus, transport de matières dangereuses)	7	4	4	7	3
Omission de se conformer aux ordres ou aux signaux d'un brigadier, d'un agent ou d'un signaleur	7	3	8	6	4
Marche arrière prohibée	34	33	46	54	46
Franchissement prohibé d'une ligne de démarcation de voie	172	190	147	119	115
Vitesse ou action imprudente	69	66	58	51	46
Conduite pour un pari, un enjeu ou une course	2	0	0	0	0
Conduite interdite d'un véhicule transportant des matières dangereuses dans un tunnel	7	6	8	5	9
Vitesse trop grande par rapport aux conditions atmosphériques ou environnementales	15	8	9	14	8
Espace insuffisant laissé derrière un autre conducteur	36	38	39	32	31
Freinage brusque sans nécessité	3	2	4	1	0
Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection	2	4	4	7	10
Défaut de respecter la priorité accordée aux véhicules qui circulent en sens inverse	14	5	9	15	6
Omission de porter la ceinture de sécurité	1 474	2 043	2 079	2 333	2 313
Omission de porter le casque protecteur	0	0	0	0	0
Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident	63	47	53	29	39
Conduite avec alcool dans l'organisme ²	1	1	3	2	2
Refus de fournir un échantillon d'haleine ²	0	0	0	0	0
Conduite sans la présence d'un accompagnateur ³	14	10	8	4	10
Conduite en faisant usage d'un appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique	1 352	1 576	1 806	1 897	1 486
Omission de respecter le corridor de sécurité ⁴	0	48	77	47	36
Surf de véhicule ⁵	0	0	12	4	4
Total	11 085	12 232	13 297	13 162	12 267

1. Ces données sont indiquées sous réserve de modifications, plus particulièrement pour la dernière année, en raison des délais observés entre les dates d'infraction et de condamnation.

2. S'applique si la personne est âgée de 21 ans ou moins, si elle possède un permis d'apprenti conducteur, un permis probatoire, un permis autorisant uniquement la conduite d'un véhicule muni d'un détecteur d'alcool ou un permis restreint délivré à la suite de la révocation d'un permis probatoire, ou si elle possède un permis de conduire de la classe 6D (cyclomoteur) ou 8 (tracteur de ferme) depuis moins de 5 ans.

3. S'applique si la personne possède un permis d'apprenti conducteur.

4. Nouvelle infraction du 5 août 2012.

5. Nouvelle infraction du 25 avril 2013.

Tableau 4.6 : Nombre d'accidents impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1	0	2	1	2
	Bas-Saint-Laurent (01)	5	2	3	3	8
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	4	4	1	2	3
	Capitale-Nationale (03)	2	5	5	3	1
	Chaudière-Appalaches (12)	6	3	4	7	6
	Mauricie (04)	3	3	3	3	5
	Centre-du-Québec (17)	5	6	1	2	3
	Estrie (05)	1	3	6	8	2
	Montérégie (16)	11	16	11	8	13
	Montréal (06)	7	7	6	8	1
	Laval (13)	0	1	1	1	1
	Lanaudière (14)	7	2	3	4	6
	Laurentides (15)	6	3	5	6	2
	Outaouais (07)	1	2	2	2	3
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1	4	4	2	3
	Côte-Nord (09)	1	2	4	3	1
	Nord-du-Québec (10)	1	2	2	0	1
Total		62	65	63	63	61
Graves	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	3	2	3	3	3
	Bas-Saint-Laurent (01)	7	6	7	2	4
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	5	12	11	5	6
	Capitale-Nationale (03)	7	10	6	8	11
	Chaudière-Appalaches (12)	6	9	6	15	14
	Mauricie (04)	6	8	10	8	5
	Centre-du-Québec (17)	10	6	3	10	2
	Estrie (05)	6	6	6	7	6
	Montérégie (16)	25	22	30	19	23
	Montréal (06)	15	29	23	22	21
	Laval (13)	3	3	6	3	5
	Lanaudière (14)	15	9	9	3	11
	Laurentides (15)	14	9	7	16	6
	Outaouais (07)	4	3	5	7	4
	Abitibi-Témiscamingue (08)	5	4	4	2	6
	Côte-Nord (09)	3	4	2	7	2
	Nord-du-Québec (10)	0	3	2	2	3
Total		134	145	140	139	132

Tableau 4.6 : Nombre d'accidents impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légers	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	31	26	12	16	22
	Bas-Saint-Laurent (01)	61	57	59	52	56
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	68	55	69	60	51
	Capitale-Nationale (03)	122	114	125	133	100
	Chaudière-Appalaches (12)	87	90	104	83	86
	Mauricie (04)	67	50	42	66	62
	Centre-du-Québec (17)	65	55	60	64	57
	Estrie (05)	59	54	58	52	50
	Montérégie (16)	332	307	312	295	298
	Montréal (06)	391	379	318	322	316
	Laval (13)	87	71	53	66	86
	Lanaudière (14)	87	111	83	83	76
	Laurentides (15)	109	101	100	104	94
	Outaouais (07)	50	54	61	42	50
	Abitibi-Témiscamingue (08)	23	42	49	39	35
	Côte-Nord (09)	42	44	34	28	30
	Nord-du-Québec (10)	5	17	7	7	12
Total		1 686	1 627	1 546	1 512	1 481
Corporels	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	35	28	17	20	27
	Bas-Saint-Laurent (01)	73	65	69	57	68
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	77	71	81	67	60
	Capitale-Nationale (03)	131	129	136	144	112
	Chaudière-Appalaches (12)	99	102	114	105	106
	Mauricie (04)	76	61	55	77	72
	Centre-du-Québec (17)	80	67	64	76	62
	Estrie (05)	66	63	70	67	58
	Montérégie (16)	368	345	353	322	334
	Montréal (06)	413	415	347	352	338
	Laval (13)	90	75	60	70	92
	Lanaudière (14)	109	122	95	90	93
	Laurentides (15)	129	113	112	126	102
	Outaouais (07)	55	59	68	51	57
	Abitibi-Témiscamingue (08)	29	50	57	43	44
	Côte-Nord (09)	46	50	40	38	33
	Nord-du-Québec (10)	6	22	11	9	16
Total		1 882	1 837	1 749	1 714	1 674

Tableau 4.6 : Nombre d'accidents impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des dommages et la région de l'accident, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Matériels seulement	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	87	85	102	89	81
	Bas-Saint-Laurent (01)	268	234	227	261	230
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	366	431	347	343	354
	Capitale-Nationale (03)	806	776	808	779	742
	Chaudière-Appalaches (12)	541	540	510	543	504
	Mauricie (04)	299	291	305	298	333
	Centre-du-Québec (17)	309	275	274	273	283
	Estrie (05)	271	255	278	302	253
	Montérégie (16)	1 571	1 341	1 493	1 323	1 415
	Montréal (06)	2 222	1 863	1 905	1 682	1 807
	Laval (13)	256	279	305	253	256
	Lanaudière (14)	389	353	334	331	358
	Laurentides (15)	520	519	558	459	433
	Outaouais (07)	319	306	317	255	291
	Abitibi-Témiscamingue (08)	183	213	219	217	208
	Côte-Nord (09)	182	199	169	162	148
	Nord-du-Québec (10)	40	46	59	35	35
Total		8 629	8 006	8 210	7 605	7 731
Total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	122	113	119	109	108
	Bas-Saint-Laurent (01)	341	299	296	318	298
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	443	502	428	410	414
	Capitale-Nationale (03)	937	905	944	923	854
	Chaudière-Appalaches (12)	640	642	624	648	610
	Mauricie (04)	375	352	360	375	405
	Centre-du-Québec (17)	389	342	338	349	345
	Estrie (05)	337	318	348	369	311
	Montérégie (16)	1 939	1 686	1 846	1 645	1 749
	Montréal (06)	2 635	2 278	2 252	2 034	2 145
	Laval (13)	346	354	365	323	348
	Lanaudière (14)	498	475	429	421	451
	Laurentides (15)	649	632	670	585	535
	Outaouais (07)	374	365	385	306	348
	Abitibi-Témiscamingue (08)	212	263	276	260	252
	Côte-Nord (09)	228	249	209	200	181
	Nord-du-Québec (10)	46	68	70	44	51
Total		10 511	9 843	9 959	9 319	9 405

Tableau 4.7 : Nombre d'accidents impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des dommages et le type de route¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de route	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Autoroute	11	14	13	11	7
	Route principale ou provinciale	27	18	19	27	24
	Route secondaire ou régionale	5	11	8	8	11
	Autres	19	22	23	17	19
	Total	62	65	63	63	61
Graves	Autoroute	30	23	23	30	28
	Route principale ou provinciale	31	33	35	42	38
	Route secondaire ou régionale	26	17	16	18	18
	Autres	47	72	66	49	48
	Total	134	145	140	139	132
Légers	Autoroute	423	436	362	386	397
	Route principale ou provinciale	312	309	282	296	262
	Route secondaire ou régionale	139	145	149	134	139
	Autres	812	737	753	696	683
	Total	1 686	1 627	1 546	1 512	1 481
Corporels	Autoroute	464	473	398	427	432
	Route principale ou provinciale	370	360	336	365	324
	Route secondaire ou régionale	170	173	173	160	168
	Autres	878	831	842	762	750
	Total	1 882	1 837	1 749	1 714	1 674
Matériels seulement	Autoroute	2 343	2 054	2 153	1 970	2 031
	Route principale ou provinciale	1 097	1 027	1 029	1 001	968
	Route secondaire ou régionale	414	434	428	437	456
	Autres	4 775	4 491	4 600	4 197	4 276
	Total	8 629	8 006	8 210	7 605	7 731
Total	Autoroute	2 807	2 527	2 551	2 397	2 463
	Route principale ou provinciale	1 467	1 387	1 365	1 366	1 292
	Route secondaire ou régionale	584	607	601	597	624
	Autres	5 653	5 322	5 442	4 959	5 026
	Total	10 511	9 843	9 959	9 319	9 405

1. Voir l'annexe VI pour plus de renseignements sur le type de route.

Tableau 4.8 : Taux d'accidents impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier pour 10 000 camions lourds et tracteurs routiers en circulation selon la nature des dommages, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	4,9	5,0	4,7	4,7	4,4
Graves	10,6	11,1	10,3	10,3	9,6
Légers	133,3	124,2	114,1	111,7	107,2
Corporels	148,8	140,2	129,1	126,6	121,1
Matériels seulement	682,2	611,0	606,1	561,7	559,4
Total	830,9	751,1	735,2	688,3	680,5

Tableau 4.9 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1	0	2	1	3
	Bas-Saint-Laurent (01)	6	2	3	4	11
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	4	5	1	2	4
	Capitale-Nationale (03)	2	5	5	4	1
	Chaudière-Appalaches (12)	8	3	4	7	9
	Mauricie (04)	3	3	3	3	5
	Centre-du-Québec (17)	5	6	1	2	3
	Estrie (05)	1	3	6	10	2
	Montérégie (16)	13	16	11	11	19
	Montréal (06)	7	7	6	8	1
	Laval (13)	0	1	1	1	1
	Lanaudière (14)	8	2	3	4	6
	Laurentides (15)	6	4	5	7	2
	Outaouais (07)	1	3	2	2	3
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1	4	4	2	3
	Côte-Nord (09)	1	2	5	3	1
	Nord-du-Québec (10)	1	2	2	0	1
Total		68	68	64	71	75
Graves	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	6	2	3	3	4
	Bas-Saint-Laurent (01)	8	7	7	2	6
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	6	12	12	6	6
	Capitale-Nationale (03)	7	11	7	10	17
	Chaudière-Appalaches (12)	8	9	6	18	17
	Mauricie (04)	8	9	10	8	5
	Centre-du-Québec (17)	10	8	4	13	2
	Estrie (05)	8	7	14	7	10
	Montérégie (16)	33	30	36	29	26
	Montréal (06)	16	31	25	24	21
	Laval (13)	3	3	7	3	5
	Lanaudière (14)	15	9	13	4	13
	Laurentides (15)	15	11	7	25	9
	Outaouais (07)	4	4	5	8	4
	Abitibi-Témiscamingue (08)	6	5	4	2	8
	Côte-Nord (09)	4	5	2	7	2
	Nord-du-Québec (10)	0	4	3	2	3
Total		157	167	165	171	158

Tableau 4.9 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des blessures et la région de l'accident, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des blessures	Région de l'accident	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légères	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	39	35	29	24	33
	Bas-Saint-Laurent (01)	89	84	80	71	78
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	99	88	95	90	74
	Capitale-Nationale (03)	162	153	167	168	137
	Chaudière-Appalaches (12)	131	114	141	132	123
	Mauricie (04)	79	68	54	89	85
	Centre-du-Québec (17)	97	73	106	88	81
	Estrie (05)	76	72	92	74	70
	Montérégie (16)	449	414	440	441	431
	Montréal (06)	482	491	405	404	387
	Laval (13)	108	93	75	83	110
	Lanaudière (14)	130	144	119	130	103
	Laurentides (15)	141	146	142	170	126
	Outaouais (07)	66	76	85	73	64
	Abitibi-Témiscamingue (08)	36	55	68	61	47
	Côte-Nord (09)	65	57	45	41	36
	Nord-du-Québec (10)	5	28	10	11	15
Total		2 254	2 191	2 153	2 150	2 000
Total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	46	37	34	28	40
	Bas-Saint-Laurent (01)	103	93	90	77	95
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	109	105	108	98	84
	Capitale-Nationale (03)	171	169	179	182	155
	Chaudière-Appalaches (12)	147	126	151	157	149
	Mauricie (04)	90	80	67	100	95
	Centre-du-Québec (17)	112	87	111	103	86
	Estrie (05)	85	82	112	91	82
	Montérégie (16)	495	460	487	481	476
	Montréal (06)	505	529	436	436	409
	Laval (13)	111	97	83	87	116
	Lanaudière (14)	153	155	135	138	122
	Laurentides (15)	162	161	154	202	137
	Outaouais (07)	71	83	92	83	71
	Abitibi-Témiscamingue (08)	43	64	76	65	58
	Côte-Nord (09)	70	64	52	51	39
	Nord-du-Québec (10)	6	34	15	13	19
Total		2 479	2 426	2 382	2 392	2 233

Tableau 4.10 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé¹, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Type de véhicule occupé	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	Automobile ou camion léger	46	43	34	52	50
	Autobus ou minibus	0	0	0	0	0
	Autobus scolaire	0	0	0	0	0
	Taxi	0	0	0	0	1
	Camion lourd	4	3	4	0	4
	Tracteur routier	3	3	9	4	3
	Véhicule-outil ou d'équipement	2	0	0	1	0
	Motocyclette	1	4	0	3	6
	Cyclomoteur	0	0	0	0	0
	Motoneige	1	1	0	0	3
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	1	7	4	2	3
	Autres	0	0	0	0	0
	Piéton	10	7	13	9	5
	Non précisé	0	0	0	0	0
Total		68	68	64	71	75
Graves	Automobile ou camion léger	104	95	103	104	103
	Autobus ou minibus	1	1	1	1	1
	Autobus scolaire	0	0	1	0	0
	Taxi	0	1	0	0	2
	Camion lourd	15	11	14	10	11
	Tracteur routier	14	15	13	12	11
	Véhicule-outil ou d'équipement	0	1	2	2	2
	Motocyclette	5	7	2	7	8
	Cyclomoteur	1	2	3	1	0
	Motoneige	1	1	0	0	0
	Véhicule hors route	0	1	1	3	1
	Bicyclette	1	7	7	11	6
	Autres	1	1	1	1	1
	Piéton	14	24	17	19	12
	Non précisé	0	0	0	0	0
Total		157	167	165	171	158

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 4.10 : Nombre de victimes d'un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des blessures et le type de véhicule occupé¹, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des blessures	Type de véhicule occupé	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légères	Automobile ou camion léger	1 581	1 472	1 487	1 516	1 363
	Autobus ou minibus	11	20	25	21	17
	Autobus scolaire	10	16	10	3	7
	Taxi	9	17	6	8	7
	Camion lourd	268	261	248	234	241
	Tracteur routier	206	237	208	215	208
	Véhicule-outil ou d'équipement	4	8	6	4	7
	Motocyclette	16	15	20	21	16
	Cyclomoteur	9	10	8	5	4
	Motoneige	0	3	1	2	1
	Véhicule hors route	0	0	0	1	4
	Bicyclette	43	41	38	36	47
	Autres	12	10	22	20	11
	Piéton	85	81	62	63	66
	Non précisé	0	0	12	1	1
Total		2 254	2 191	2 153	2 150	2 000
Total	Automobile ou camion léger	1 731	1 610	1 624	1 672	1 516
	Autobus ou minibus	12	21	26	22	18
	Autobus scolaire	10	16	11	3	7
	Taxi	9	18	6	8	10
	Camion lourd	287	275	266	244	256
	Tracteur routier	223	255	230	231	222
	Véhicule-outil ou d'équipement	6	9	8	7	9
	Motocyclette	22	26	22	31	30
	Cyclomoteur	10	12	11	6	4
	Motoneige	2	5	1	2	4
	Véhicule hors route	0	1	1	4	5
	Bicyclette	45	55	49	49	56
	Autres	13	11	23	21	12
	Piéton	109	112	92	91	83
	Non précisé	0	0	12	1	1
Total		2 479	2 426	2 382	2 392	2 233

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 4.11 : Taux de victimes d'un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier pour 10 000 camions lourds ou tracteurs routiers en circulation selon la nature des blessures, de 2011 à 2015

Nature des blessures	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Mortelles	5,4	5,2	4,7	5,2	5,4
Graves	12,4	12,7	12,2	12,6	11,4
Légères	178,2	167,2	158,9	158,8	144,7
Total	196,0	185,1	175,8	176,7	161,6

Tableau 4.12 : Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Automobile ou camion léger	60	53	59	66	55
	Autobus ou minibus	0	0	0	0	0
	Autobus scolaire	0	0	1	0	0
	Taxi	0	0	0	0	1
	Camion lourd	28	30	28	20	23
	Tracteur routier	39	42	45	47	42
	Véhicule-outil ou d'équipement	2	1	1	3	1
	Motocyclette	1	4	0	3	4
	Cyclomoteur	0	0	0	0	0
	Motoneige	1	1	0	0	3
	Véhicule hors route	0	0	0	0	0
	Bicyclette	1	7	4	3	3
	Autres	1	0	1	2	0
	Non précisé	0	0	1	0	0
	Total		133	138	140	144
Graves	Automobile ou camion léger	170	141	167	191	153
	Autobus ou minibus	2	1	3	1	1
	Autobus scolaire	0	0	2	0	0
	Taxi	0	1	0	0	1
	Camion lourd	75	87	79	77	72
	Tracteur routier	83	83	72	88	78
	Véhicule-outil ou d'équipement	1	1	3	4	2
	Motocyclette	5	4	2	7	8
	Cyclomoteur	1	2	3	1	0
	Motoneige	1	1	0	0	0
	Véhicule hors route	0	1	1	3	1
	Bicyclette	1	7	7	12	6
	Autres	2	3	3	4	1
	Non précisé	1	2	0	1	0
	Total		342	334	342	389

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 4.12 : Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Légers	Automobile ou camion léger	1 641	1 531	1 398	1 547	1 390
	Autobus ou minibus	16	7	12	15	10
	Autobus scolaire	7	4	6	3	4
	Taxi	12	13	6	8	8
	Camion lourd	1 066	942	941	905	872
	Tracteur routier	751	758	688	689	669
	Véhicule-outil ou d'équipement	11	12	11	11	8
	Motocyclette	15	14	21	20	15
	Cyclomoteur	9	7	7	5	4
	Motoneige	0	2	1	2	0
	Véhicule hors route	0	0	0	0	4
	Bicyclette	43	43	37	34	47
	Autres	17	9	18	16	14
	Non précisé	3	10	4	4	2
Total		3 591	3 352	3 150	3 259	3 047
Corporels	Automobile ou camion léger	1 871	1 725	1 624	1 804	1 598
	Autobus ou minibus	18	8	15	16	11
	Autobus scolaire	7	4	9	3	4
	Taxi	12	14	6	8	10
	Camion lourd	1 169	1 059	1 048	1 002	967
	Tracteur routier	873	883	805	824	789
	Véhicule-outil ou d'équipement	14	14	15	18	11
	Motocyclette	21	22	23	30	27
	Cyclomoteur	10	9	10	6	4
	Motoneige	2	4	1	2	3
	Véhicule hors route	0	1	1	3	5
	Bicyclette	45	57	48	49	56
	Autres	20	12	22	22	15
	Non précisé	4	12	5	5	2
Total		4 066	3 824	3 632	3 792	3 502

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 4.12 : Nombre de véhicules accidentés dans un accident impliquant au moins un camion lourd ou un tracteur routier selon la nature des dommages et le type de véhicule¹, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Type de véhicule	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Matériels seulement	Automobile ou camion léger	6 796	6 073	6 277	5 787	5 870
	Autobus ou minibus	28	25	24	37	25
	Autobus scolaire	11	18	18	13	14
	Taxi	41	46	45	39	46
	Camion lourd	4 831	4 626	4 709	4 493	4 576
	Tracteur routier	4 258	3 751	3 889	3 460	3 499
	Véhicule-outil ou d'équipement	67	64	52	48	51
	Motocyclette	13	11	7	14	10
	Cyclomoteur	0	3	1	1	0
	Motoneige	1	2	1	1	2
	Véhicule hors route	0	0	1	3	1
	Bicyclette	1	0	1	1	1
	Autres	75	71	58	71	65
	Non précisé	244	236	263	221	109
Total		16 366	14 926	15 346	14 189	14 269
Total	Automobile ou camion léger	8 667	7 798	7 901	7 591	7 468
	Autobus ou minibus	46	33	39	53	36
	Autobus scolaire	18	22	27	16	18
	Taxi	53	60	51	47	56
	Camion lourd	6 000	5 685	5 757	5 495	5 543
	Tracteur routier	5 131	4 634	4 694	4 284	4 288
	Véhicule-outil ou d'équipement	81	78	67	66	62
	Motocyclette	34	33	30	44	37
	Cyclomoteur	10	12	11	7	4
	Motoneige	3	6	2	3	5
	Véhicule hors route	0	1	2	6	6
	Bicyclette	46	57	49	50	57
	Autres	95	83	80	93	80
	Non précisé	248	248	268	226	111
Total		20 432	18 750	18 978	17 981	17 771

1. Le type de véhicule est déduit de la catégorie d'usage pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident pour les autres.

Tableau 4.13 : Nombre de conducteurs d'un camion lourd ou d'un tracteur routier impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015

Nature des dommages	Âge du conducteur	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Mortels	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	0	0	1	1	0
	20 à 24 ans	1	6	2	4	4
	25 à 34 ans	12	15	11	6	10
	35 à 44 ans	14	16	14	20	15
	45 à 54 ans	14	13	20	16	16
	55 à 64 ans	19	16	19	16	11
	65 à 74 ans	4	5	1	1	7
	75 à 84 ans	0	0	0	0	0
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	3	1	5	3	2
Total		67	72	73	67	65
Graves	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	3	0	1	3	0
	20 à 24 ans	4	3	5	4	8
	25 à 34 ans	23	28	29	32	29
	35 à 44 ans	33	35	32	35	32
	45 à 54 ans	45	55	43	41	44
	55 à 64 ans	29	34	23	27	28
	65 à 74 ans	7	6	8	13	6
	75 à 84 ans	0	0	0	0	0
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	14	9	10	10	3
Total		158	170	151	165	150
Légers	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	19	13	16	13	9
	20 à 24 ans	86	97	78	90	86
	25 à 34 ans	316	300	271	277	263
	35 à 44 ans	428	391	371	359	327
	45 à 54 ans	492	432	428	393	398
	55 à 64 ans	292	273	276	294	277
	65 à 74 ans	48	68	63	66	62
	75 à 84 ans	2	4	4	4	3
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	134	122	122	98	116
Total		1 817	1 700	1 629	1 594	1 541

Tableau 4.13 : Nombre de conducteurs d'un camion lourd ou d'un tracteur routier impliqués dans un accident selon la nature des dommages et l'âge du conducteur, de 2011 à 2015 (suite)

Nature des dommages	Âge du conducteur	Année				
		2011	2012	2013	2014	2015
Corporels	Moins de 16 ans	0	0	0	0	0
	16 à 19 ans	22	13	18	17	9
	20 à 24 ans	91	106	85	98	98
	25 à 34 ans	351	343	311	315	302
	35 à 44 ans	475	442	417	414	374
	45 à 54 ans	551	500	491	450	458
	55 à 64 ans	340	323	318	337	316
	65 à 74 ans	59	79	72	80	75
	75 à 84 ans	2	4	4	4	3
	85 à 89 ans	0	0	0	0	0
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	151	132	137	111	121
Total		2 042	1 942	1 853	1 826	1 756
Matériels seulement	Moins de 16 ans	0	2	0	1	0
	16 à 19 ans	47	40	60	48	45
	20 à 24 ans	380	369	377	387	387
	25 à 34 ans	1 474	1 274	1 301	1 186	1 198
	35 à 44 ans	1 917	1 718	1 702	1 594	1 640
	45 à 54 ans	2 273	2 074	2 158	1 876	1 924
	55 à 64 ans	1 404	1 317	1 468	1 419	1 446
	65 à 74 ans	295	292	315	333	356
	75 à 84 ans	14	23	23	30	26
	85 à 89 ans	1	0	1	2	1
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	1 284	1 268	1 193	1 077	1 052
Total		9 089	8 377	8 598	7 953	8 075
Total	Moins de 16 ans	0	2	0	1	0
	16 à 19 ans	69	53	78	65	54
	20 à 24 ans	471	475	462	485	485
	25 à 34 ans	1 825	1 617	1 612	1 501	1 500
	35 à 44 ans	2 392	2 160	2 119	2 008	2 014
	45 à 54 ans	2 824	2 574	2 649	2 326	2 382
	55 à 64 ans	1 744	1 640	1 786	1 756	1 762
	65 à 74 ans	354	371	387	413	431
	75 à 84 ans	16	27	27	34	29
	85 à 89 ans	1	0	1	2	1
	90 ans ou plus	0	0	0	0	0
	Non précisé	1 435	1 400	1 330	1 188	1 173
Total		11 131	10 319	10 451	9 779	9 831

Les statistiques concernant les véhicules en circulation sont obtenues à partir des données recueillies lors de l'immatriculation des véhicules routiers. Le nombre de véhicules en circulation correspond au nombre de véhicules dont la plaque d'immatriculation est en vigueur en date du 31 décembre de chaque année. Les véhicules remisés, mis au rancart ou dont la plaque a été annulée pour toute autre raison avant cette date ne sont pas inclus dans le total.

De plus, les remorques et les véhicules utilisés exclusivement dans les gares, les ports et les aéroports n'ont pas été considérés dans le calcul du nombre de véhicules en circulation.

Les véhicules ont été regroupés en fonction des catégories d'usage décrites ci-dessous.

Catégorie d'usage

La catégorie d'usage est déterminée lors de l'immatriculation d'un véhicule et tient compte du type de véhicule routier, de l'utilisation qui en est faite, du type d'utilisateur et du lieu d'utilisation. Ces catégories ont été regroupées pour donner la ventilation suivante :

Type d'utilisation	Type de véhicule	
Promenade	Automobile	- Véhicule routier de 3 000 kg ou moins, dont la fonction principale est le transport de passagers et dont la construction n'est pas sur un châssis de camion.
	Camion léger	- Véhicule routier de 4 000 kg ou moins du type fourgonnette, camionnette ou véhicule tout usage (4 x 4).
	Automobile et camion léger	- Véhicules des deux catégories précédentes, y compris les véhicules dont on n'a pu déterminer le type de carrosserie, soit automobile ou camion léger.
	Motocyclette	- Véhicule routier à deux ou trois roues, dont au moins une des caractéristiques diffère de celles du cyclomoteur.
	Cyclomoteur	<p>- Véhicule routier à deux ou trois roues, dont la vitesse maximale est de 70 km/h, muni d'un moteur d'une cylindrée d'au plus 50 cm³ et équipé d'une transmission automatique;</p> <p>- Véhicule à trois roues aménagé pour le transport de personnes handicapées et reconnu comme cyclomoteur par règlement de la Société;</p> <p>- Véhicule de promenade à deux ou trois roues qui ne peut atteindre une vitesse supérieure à 70 km/h, qui est muni d'un moteur électrique assurant sa propulsion et qui porte la marque nationale de sécurité de Transports Canada attestant sa conformité aux exigences relatives aux motocyclettes à vitesse limitée.</p>
	Habitation motorisée	- Véhicule automobile aménagé de façon permanente en logement.

Type d'utilisation	Type de véhicule
Institutionnelle, professionnelle ou commerciale	Automobile, camion léger, motocyclette, cyclomoteur et habitation motorisée
<ul style="list-style-type: none"> - L'autorisation de circuler a été obtenue par une personne morale, un gouvernement, un organisme public ou parapublic, une société, une compagnie, un producteur agricole ou des professionnels travaillant à leur compte; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mêmes définitions que pour l'utilisation promenade.
<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation par un conducteur n'ayant pas la citoyenneté canadienne et qui est membre du personnel de direction de l'Organisation de l'aviation civile ou représentant d'un État membre auprès de cet organisme, ou qui est fonctionnaire consulaire, délégué commercial d'un pays étranger ou son adjoint. 	Taxi
	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicule-taxi desservant une agglomération; - Véhicule-taxi desservant une région; - Véhicule-taxi effectuant du transport spécialisé ou de limousine, nécessitant un permis spécialisé de la Commission des transports du Québec (CTQ).
	Autobus
	<ul style="list-style-type: none"> - Autobus ou minibus public interurbain; - Autobus ou minibus servant régulièrement au transport de personnes, sans rémunération; - Autobus ou minibus public urbain.
	Autobus scolaire
	<ul style="list-style-type: none"> - Autobus ou minibus affecté au transport d'écoliers.
	Camion ou tracteur routier
	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicule routier de plus de 3 000 kg conçu précisément pour le transport de biens ou d'un équipement qui y est fixé en permanence. Ce véhicule est immatriculé selon le nombre maximal d'essieux que peuvent comprendre l'unité tracteur et toutes les remorques s'y rattachant.
	Véhicule-outil
	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicule routier conçu et aménagé principalement pour effectuer un type de travail et muni à cette fin d'un outillage; - Véhicule routier servant exclusivement à l'enlèvement de la neige.
	Autres
	<ul style="list-style-type: none"> - Dépanneuse et véhicule de service; - Corbillard; - Ambulance; - Véhicule routier autre qu'une automobile, qu'un camion léger ou qu'une motocyclette, utilisé par une école de conduite; - Plaque amovible utilisé par un commerçant, un fabricant ou un carrossier pour le déplacement d'un véhicule routier sur un chemin public.

Type d'utilisation	Type de véhicule
Circulation restreinte	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation est restreinte aux zones dont la vitesse maximale n'est pas supérieure à 70 km/h. <ul style="list-style-type: none"> Automobile, camion léger, motocyclette et cyclomoteur - Mêmes définitions que pour l'utilisation promenade. Camion ou tracteur routier - Mêmes définitions que pour l'utilisation institutionnelle, professionnelle ou commerciale. Motoneige - Véhicule d'hiver autopropulsé, y compris l'autoneige. Autres - Autobus, habitation motorisée et autres types de véhicules.
Hors réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation par une personne physique ou morale d'un véhicule en dehors du réseau routier ordinaire, soit sur un terrain privé ou dans une localité non reliée au réseau routier. <ul style="list-style-type: none"> Automobile, camion léger, motocyclette et cyclomoteur - Mêmes définitions que pour l'utilisation promenade. Autobus, camion ou tracteur routier - Mêmes définitions que pour l'utilisation institutionnelle, professionnelle ou commerciale. Motoneige - Véhicule d'hiver autopropulsé, y compris l'autoneige. Véhicule tout-terrain - Véhicule tout-terrain à deux, trois ou quatre roues. Véhicule-outil - Véhicule routier conçu principalement pour effectuer un type de travail et muni à cette fin d'un outillage; - Tracteur et autres véhicules de ferme. Autres - Autres types de véhicules.

Les renseignements recueillis lors de la délivrance ou du renouvellement des permis ont servi de base à la préparation des données sur les titulaires d'un permis de conduire. Les statistiques sur les titulaires d'un permis reflètent le nombre de permis de conduire en vigueur en date du 1^{er} juin de chaque année et concernent les titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire au sens du règlement sur les permis. Les titulaires d'un permis d'apprenti conducteur ne sont pas inclus dans ces statistiques. Par ailleurs, depuis le 29 juin 1987, les conducteurs d'un cyclomoteur doivent être titulaires d'un permis pour conduire ce véhicule. Ces derniers sont inclus dans les statistiques sur les titulaires d'un permis de conduire au Québec. Les classes de permis de conduire sont les suivantes :

<p>Classe 1</p>	<p>Ensemble de véhicules routiers composé soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un tracteur routier de deux essieux dont la masse nette est de 4 500 kg ou plus et tirant une ou plusieurs remorques ou semi-remorques; - d'un tracteur routier de trois essieux ou plus tirant une ou plusieurs remorques ou semi-remorques; - d'un camion visé par la classe 3 tirant une remorque ou une semi-remorque dont la masse nette est de 4 500 kg ou plus et qui ne sert qu'à transporter l'équipement, l'outillage ou l'ameublement dont elle est équipée en permanence; - d'un camion visé par la classe 3 tirant toute autre remorque ou semi-remorque que celle décrite précédemment, dont la masse nette est de 2 000 kg ou plus. <p>N. B. : Un permis de la classe 1 permet de conduire également un véhicule nécessitant un permis de la classe 2, 3, 4A, 4B, 4C, 5, 6D, 6E ou 8.</p>
<p>Classe 2</p>	<p>Autobus aménagé pour le transport de plus de 24 passagers à la fois.</p> <p>N. B. : Un permis de la classe 2 permet de conduire également un véhicule nécessitant un permis de la classe 3, 4A, 4B, 4C, 5, 6D, 6E ou 8.</p>
<p>Classe 3</p>	<p>Camion porteur comptant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trois essieux ou plus; - deux essieux et dont la masse nette est de 4 500 kg ou plus. <p>Un permis de conduire de la classe 3 permet également à son titulaire de conduire un véhicule routier dont la conduite est autorisée par cette classe et qui tire une remorque ou une semi-remorque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dont la masse nette est de moins de 2 000 kg; - dont la masse nette est d'au moins 2 000 kg mais inférieure à 4 500 kg et qui ne sert qu'à transporter l'équipement, l'outillage ou l'ameublement dont elle est équipée en permanence. <p>N. B. : Un permis de la classe 3 permet de conduire également un véhicule nécessitant un permis de la classe 4A, 4B, 4C, 5, 6D, 6E ou 8.</p>

<p>Classe 4</p>	<p>Classe 4A : Véhicule d'urgence.</p> <p>N. B. : Un permis de la classe 4A permet de conduire également un véhicule nécessitant un permis de la classe 4B, 4C, 5, 6D, 6E ou 8.</p> <p>Classe 4B : Minibus ou autobus aménagés pour le transport de 24 passagers ou moins à la fois.</p> <p>N. B. : Un permis de la classe 4B permet de conduire également un véhicule nécessitant un permis de la classe 4C, 5, 6D, 6E ou 8.</p> <p>Classe 4C : Taxi.</p> <p>N. B. : Un permis de la classe 4C permet de conduire également un véhicule nécessitant un permis de la classe 5, 6D, 6E ou 8.</p>
<p>Classe 5</p>	<p>Véhicule de promenade (automobile ou fourgonnette) ou tout camion dont la masse nette est inférieure à 4 500 kg et comptant deux essieux, habitation motorisée, véhicule-outil ou véhicule de service.</p> <p>Un permis de conduire de la classe 5 permet également à son titulaire de conduire un véhicule routier dont la conduite est autorisée par cette classe auquel est attelé une remorque ou, dans le cas d'une habitation motorisée, un autre véhicule.</p> <p>N. B. : Un permis de la classe 5 permet de conduire également un véhicule nécessitant un permis de la classe 6D, 6E ou 8.</p>
<p>Classe 6</p>	<p>Classe 6A : Toute motocyclette.</p> <p>N. B. : Un permis de la classe 6A permet de conduire également un véhicule nécessitant un permis de la classe 6B, 6C, 6D ou 8.</p> <p>Classe 6B : Motocyclette dont la cylindrée est de 400 cm³ ou moins.</p> <p>N. B. : Un permis de la classe 6B permet de conduire également un véhicule nécessitant un permis de la classe 6C, 6D ou 8.</p> <p>Classe 6C : Motocyclette dont la cylindrée est de 125 cm³ ou moins.</p> <p>N. B. : Un permis de la classe 6C permet de conduire également un véhicule nécessitant un permis de la classe 6D ou 8.</p> <p>Classe 6D : Cyclomoteur.</p> <p>Classe 6E : Motocyclette à trois roues non munie d'une caisse adjacente.</p>
<p>Classe 8</p>	<p>Tracteur de ferme.</p>

L'obligation légale

Un accident de véhicules routiers est défini comme un événement au cours duquel un dommage est causé par un véhicule routier en mouvement (article 167 du Code de la sécurité routière).

L'agent de la paix qui se rend sur les lieux d'un accident doit, dans un délai de huit jours, informer la Société de l'assurance automobile du Québec de cet accident, en lui transmettant un rapport (article 173).

L'obligation d'informer la Société d'un accident incombe à l'assureur qui en a été avisé lorsque cet accident n'a pas été porté à la connaissance d'un agent de la paix (article 174). De plus, le coroner qui a procédé à une investigation ou à une enquête sur un accident doit transmettre une copie de son rapport à la Société (article 175).

En application des articles 173 et 176 du Code de la sécurité routière, le Règlement sur le rapport d'accident, édicté par le décret n° 708-99 du 16 juin 1999, prévoit que, depuis le 15 juillet 1999, l'agent de la paix qui se rend sur les lieux d'un accident au cours duquel une personne a subi un dommage corporel doit faire un rapport de l'accident à la Société. De plus, lorsqu'un accident n'a causé que des dommages matériels, l'agent de la paix qui se rend sur les lieux est tenu de faire rapport à la Société dans les cas suivants :

1. L'accident n'a causé que des dommages matériels excédant 1 000 \$ avant le 18 mars 2010 ou 2 000 \$ par la suite, et s'est produit dans l'une des situations suivantes :
 - il implique un véhicule lourd, à l'exception d'un autobus affecté au transport urbain;
 - il est survenu sur une autoroute ou une route nationale, régionale ou collectrice dont la gestion relève du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;
 - il est survenu sur une route dont la gestion incombe à une municipalité et s'est produit dans les 100 mètres donnant accès à une autoroute ou à une route visée au sous-paragraphe précédent.

De ce fait, les variations des accidents avec dommages matériels seulement devront être interprétées avec réserve.

Le constat d'accident

Un formulaire a été conçu précisément pour permettre d'obtenir les mêmes renseignements pour chaque accident de véhicule routier constaté par les policiers. Jusqu'au 31 août 1988, le formulaire utilisé était celui en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1978. Un premier changement de formulaire a été effectué le

1^{er} septembre 1988. Depuis le 18 mars 2010, les policiers font usage d'un formulaire de rapport d'accident de véhicules routiers modifié.

Depuis juin 1979, les accidents avec dommages matériels seulement peuvent être portés à l'attention des assureurs à l'aide du constat amiable. Les accidents rapportés grâce à ce constat ne sont pas comptabilisés à la Société, sauf si un formulaire de rapport d'accident a également été rempli par un policier.

La nature des dommages

Les statistiques d'accidents présentées ne portent que sur les accidents rapportés à la Société par les policiers du Québec. Elles ont été regroupées selon la nature des dommages. Les accidents avec dommages corporels sont présentés distinctement de ceux avec dommages matériels seulement. Les accidents avec dommages corporels ont été divisés en trois groupes : les accidents mortels (au moins une victime est décédée), les accidents graves (au moins une victime a été hospitalisée) et les accidents légers (aucune victime n'a été hospitalisée, même si les blessures subies ont pu nécessiter des traitements chez un médecin ou dans un centre hospitalier).

Concernant les accidents n'ayant causé que des dommages matériels, les statistiques du présent bilan incluent tous les accidents rapportés dont l'ensemble des dommages a été estimé à plus de 500 \$ pour ceux survenus avant le 15 juillet 1999, à 1 000 \$ depuis cette date jusqu'au 17 mars 2010 et à 2 000 \$ depuis le 18 mars 2010, et ce, sans égard aux autres conditions qui régissent l'obligation de rapporter l'événement depuis juillet 1999.

Il est aussi important de noter que les données se rapportant aux accidents hors réseau (n'impliquant que des véhicules hors réseau) sont exclues de ce bilan, tant pour les accidents avec dommages corporels que pour ceux ayant causé des dommages matériels seulement.

La nature des blessures

Les statistiques sur les victimes ont été réparties selon la nature des blessures subies : mortelles, graves ou légères. Une blessure est dite grave ou légère selon qu'elle nécessite ou ne nécessite pas l'hospitalisation de la victime. Il est à noter que des victimes peuvent avoir subi des blessures graves ou légères dans un accident mortel, ou encore des blessures légères dans un accident grave.

La date de production des données

Les renseignements présentés dans le présent bilan proviennent des rapports remplis par les policiers à la suite d'accidents survenus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015 inclusivement et signalés à la Société avant le 8 mars 2016.

Les données sur les infractions sont tirées des fichiers administratifs de la Société, plus particulièrement des fichiers servant à la gestion des infractions au Code de la sécurité routière entraînant l'inscription de points d'inaptitude et pour lesquelles il y a eu condamnation. Nous inscrivons la date à laquelle elles ont été commises.

Date de production des données

Une infraction n'apparaît dans les fichiers de la Société qu'à partir du moment où il y a eu condamnation, soit à la suite d'un jugement ou du paiement d'une amende. Le délai entre la date où a été commise une infraction et sa date de condamnation est variable. Le délai moyen pour les infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude se situe autour de 80 jours. Il est cependant préférable d'attendre plusieurs mois après la fin de l'année pour présenter les infractions selon le moment où elles ont été commises, afin d'obtenir l'image la plus complète possible. Les données qui figurent dans le présent bilan illustrent le contenu des fichiers de la Société en date de septembre 2016.

Historiquement, à pareille date, plus de 90 % des infractions entraînant des points d'inaptitude sont entrées dans le système. On doit donc considérer le nombre d'infractions commises au cours d'une année comme un résultat non définitif, plus particulièrement dans le cas de l'année la plus récente.

Modifications en 2012

Depuis le 5 août 2012, les usagers de la route doivent respecter une mesure de protection pour certains travailleurs de la route, soit le corridor de sécurité, lorsqu'un véhicule d'urgence (véhicule de police, ambulance, véhicule d'un service d'incendie, véhicule de Contrôle routier Québec), une dépanneuse ou un autre type de véhicule est immobilisé et que sa flèche jaune lumineuse, ses gyrophares ou ses feux clignotants sont actionnés.

Modifications en 2013

Depuis le 25 avril 2013, il est interdit de se tenir ou de prendre place sur le trottoir, sur une partie extérieure, dans la benne ou la caisse d'un véhicule routier en mouvement, ou de tolérer une telle pratique. Il est aussi interdit de s'agripper ou d'être tiré ou poussé par un véhicule en mouvement, ou de tolérer une telle pratique. On regroupe ces interdictions sous l'appellation *surf de véhicule*.

INFRACTIONS ENTRAÎNANT L'INSCRIPTION DE POINTS D'INAPTITUDE

Description sommaire de l'infraction	Nombre de points
Vitesse supérieure à une limite prescrite ou indiquée par la signalisation :	
- excès de 11 à 20 km/h	1
- excès de 21 à 30 km/h	2
- excès de 31 à 45 km/h	3 ou plus ¹
- excès de plus de 45 km/h	5 ou plus ¹
Excès de vitesse lors de travaux	1 ou plus ¹
Dépassement prohibé par la gauche	3
Dépassement prohibé par la droite	3
Dépassement prohibé sur la voie réservée à la circulation en sens inverse	4
Augmentation de sa vitesse lors d'un dépassement par un autre véhicule	2
Dépassement d'une bicyclette sans espace suffisant à l'intérieur de la même voie de circulation	2
Dépassements successifs en zigzag	4
Omission de se conformer à un feu rouge	3
Omission de se conformer à un panneau d'arrêt	3
Omission de se conformer à un arrêt obligatoire à un passage à niveau	3
Omission d'arrêter avant d'effectuer un virage à droite devant un feu rouge	3
Omission de se conformer au signal d'arrêt d'un autobus scolaire	9
Omission d'arrêter à un passage à niveau (autobus, minibus, transport de matières dangereuses)	9
Omission de se conformer aux ordres ou aux signaux d'un brigadier, d'un agent ou d'un signaleur	3
Marche arrière prohibée	3
Franchissement prohibé d'une ligne de démarcation de voie	3
Vitesse ou action imprudente	4
Conduite pour un pari, un enjeu ou une course	12
Conduite interdite d'un véhicule transportant des matières dangereuses dans un tunnel	9
Vitesse trop grande par rapport aux conditions atmosphériques ou environnementales	2
Espace insuffisant laissé derrière un autre conducteur	2
Freinage brusque sans nécessité	2
Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection	2
Défaut de respecter la priorité accordée aux véhicules qui circulent en sens inverse	2
Omission de porter la ceinture de sécurité	3
Omission de porter le casque protecteur	3
Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident	9
Conduite avec alcool dans l'organisme (permis probatoire ou d'apprenti)	4
Refus de fournir un échantillon d'haleine (permis probatoire ou d'apprenti)	4
Conduite sans la présence d'un accompagnateur (permis d'apprenti)	4
Utilisation d'un téléphone cellulaire tenu en main pendant la conduite d'un véhicule routier	3
Omission de respecter le corridor de sécurité ²	4
Surf de véhicule ³	12

1. S'il s'agit d'un grand excès de vitesse.

2. Depuis le 5 août 2012.

3. Depuis le 25 avril 2013.

Le Québec se divise en 17 régions administratives :

11	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
01	Bas-Saint-Laurent
02	Saguenay—Lac-Saint-Jean
03	Capitale-Nationale
12	Chaudière-Appalaches
04	Mauricie
17	Centre-du-Québec
05	Estrie
16	Montérégie
06	Montréal
13	Laval
14	Lanaudière
15	Laurentides
07	Outaouais
08	Abitibi-Témiscamingue
09	Côte-Nord
10	Nord-du-Québec

Source : Décret n^o 965-97 du 20 août 1997, modifié par le décret n^o 1437-99 du 15 décembre 1999.

Les termes dont la signification peut différer du sens commun figurent ci-dessous :

Âge	L'âge des victimes et des conducteurs est calculé au moment de l'accident; celui des titulaires d'un permis de conduire et des propriétaires de véhicules, en date du 1 ^{er} juin. Il s'agit de l'âge au dernier anniversaire.
Âge des véhicules	L'âge des véhicules est la différence entre l'année civile concernée et l'année du modèle du véhicule. À ce dernier résultat est ajoutée une demi-année dans le calcul de l'âge moyen, ce qui donne une évaluation de fin d'année.
Région de résidence du propriétaire d'un véhicule	La région de résidence du propriétaire d'un véhicule peut, dans le cas d'une personne morale, être le lieu de localisation du siège social ou d'une succursale.
Type de route	<p>Route numérotée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autoroute : route dont le numéro est de 1 à 99 ou de 401 à 999; - Route principale ou provinciale : route numérotée de 100 à 199; - Route secondaire ou régionale : route numérotée de 200 à 399. <p>Route non numérotée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres : autres types de routes, rues.
Type de véhicule impliqué dans les accidents	<p>Le type de véhicule est déterminé selon la catégorie d'usage, pour les véhicules québécois ayant le droit de circuler au moment de l'accident et, pour les autres véhicules, selon le type de véhicule inscrit par le policier sur le rapport d'accident. Ces types ont été regroupés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Automobile ou camion léger ($\leq 4\ 000$ kg); - Autobus ou minibus; - Autobus scolaire; - Taxi; - Camion lourd ($> 3\ 000$ kg); - Tracteur routier; - Véhicule-outil ou d'équipement; - Motocyclette; - Cyclomoteur; - Motoneige; - Véhicule hors route à deux, trois ou quatre roues; - Bicyclette; - Autres (y compris les véhicules d'urgence ou récréatifs).



**Société de l'assurance
automobile**

Québec 